

Communauté Intercommunale des Villes Solidaires



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

2023



La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (C.I.V.I.S.) a assuré en 2023 aux **182 107** habitants (population municipale au 1^{er} Janvier 2023), répartis sur 6 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est établi conformément :

- au décret n° 2000-404 du 11 mai 2010 pris en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement et ayant pour objectif de mettre l'accent sur la transparence et l'information des usagers ;
- au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il est dressé pour l'ensemble des communes membres de la communauté pour lesquelles l'agglomération exerce sa compétence et est présenté au conseil communautaire dans les 9 mois qui suivent l'exercice concerné.

Il est ensuite mis à la disposition du public (notamment par voie électronique sur le site internet de la collectivité) et transmis aux communes membres concernées pour présentation à leur conseil municipal.

Ce rapport représente un outil d'information essentiel quant à la transparence de la gestion des déchets des ménages.

Il a pour objectif de présenter :

- Les dispositifs de prévention, de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers.
- Les indicateurs techniques et financiers liés au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Les principaux chiffres clés de ce rapport sont présentés en annexe n°2.



Rapport établi par Monsieur **Jérôme TOARD** – Directeur Environnement de la CIVIS

Signature du représentant de l'autorité territoriale :

Fait à Saint-Pierre le 2024

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	4
1.1. LE TERRITOIRE	4
1.2. LA POPULATION	5
2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS	6
2.1. COMPETENCES DE LA CIVIS EN MATIERE DE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS	6
2.2. SCHEMAS D'ORGANISATION DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS	6
2.3. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT – DECHETS	11
3. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE	12
4. LA PREVENTION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE	12
4.1. LA PREVENTION DES DECHETS	12
4.1.1. Les actions de prévention	13
4.1.2. Le compostage individuel	17
4.1.2.1. Prestataire	17
4.1.2.2. Bilan annuel	17
4.2. LA SENSIBILISATION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE	19
4.2.1. La sensibilisation des usagers	19
4.2.2. La brigade Intercommunale de l'environnement	21
4.2.3. La mission dépôts sauvages	24
5. LA LOGISTIQUE COLLECTE DES DECHETS	25
5.1. LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE	25
5.1.1. La précollecte – Les bacs roulants	25
5.1.1.1. Le(s) prestataire(s)	26
5.1.1.2. Bilan de l'activité de l'année	26
5.1.2. Filière des Ordures Ménagères Résiduelles	33
5.1.2.1. Le(s) prestataire(s)	33
5.1.2.2. Bilan de l'activité de l'année	33
5.1.3. Filière des Déchets Recyclables	35
5.1.3.1. Le(s) prestataire(s)	36
5.1.3.2. Bilan de l'activité de l'année	36
5.1.4. Filière des Déchets Végétaux	38
5.1.4.1. Le(s) prestataire(s)	38
5.1.4.2. Bilan de l'activité de l'année	38
5.1.5. Filière des Déchets Encombrants	39
5.1.5.1. Le(s) prestataire(s)	40

5.1.5.2. <i>Bilan de l'activité de l'année</i>	40
5.2. LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE	42
5.2.1. La collecte du verre	42
5.2.1.1. <i>La précollecte – Les Bornes d'Apport Volontaire pour le verre</i>	42
5.2.1.2. <i>La collecte des Bornes d'Apport Volontaire</i>	43
5.2.2. Les déchèteries	46
5.2.2.1. <i>Modalités de fonctionnement des déchèteries de la CIVIS :</i>	46
5.2.2.2. <i>Le réseau de déchèteries du territoire</i>	47
5.2.2.3. <i>Bilan de l'activité</i>	48
5.3. LES AUTRES SOURCES DE DECHETS	53
5.3.1. La mise à disposition de bennes	53
5.3.2. La collecte des cartons des commerçants	54
5.3.3. Les Véhicules Hors d'Usage	54
5.3.3.1. <i>Prestataires</i>	54
5.3.3.2. <i>Bilan de l'activité de l'année</i>	55
6. LE TRAITEMENT DES DECHETS PAR LE SYNDICAT MIXTE ILEVA	56
7. QUALITE DU SERVICE ET SATISFACTION DE L'USAGER	56
8. LES INDICATEURS FINANCIERS	59
8.1. POPULATION DESSERVIE ET QUANTITE DE DECHETS COLLECTES PAR LA CIVIS	59
8.2. COUT DU SERVICE PUBLIC ET FINANCEMENT	61
8.3. STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC	62
8.4. PART DES DEPENSES LIEES AUX SERVICES RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DIRECTE DE LA COLLECTIVITE	63
8.5. COUTS DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS ET POIDS RELATIF DANS LE COUT DU SERVICE PUBLIC	64
8.6. POSITIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE PAR RAPPORT AUX COUTS DE GESTION DES DECHETS OBSERVES AU NIVEAU NATIONAL	68
9. PERSPECTIVES 2024	69
ANNEXES	70

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1. LE TERRITOIRE

La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (C.I.Vi.S.) est une communauté d'agglomération de l'île de la Réunion qui compte 6 communes.



Territoire de la C.I.Vi.S.

Son action s'étend sur une superficie de 37 950 hectares, soit 15,16 % du territoire de la Région REUNION.

Communes membres :

- Saint-Pierre
- Saint-Louis
- L'Etang-Salé
- La Petite-Île
- Cilaos
- Les Avirons

La CIVIS exerce ses compétences dans les domaines suivants :

COMPETENCES PRINCIPALES :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Transports scolaires et périscolaires
- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Équipements culturels et sportifs
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville

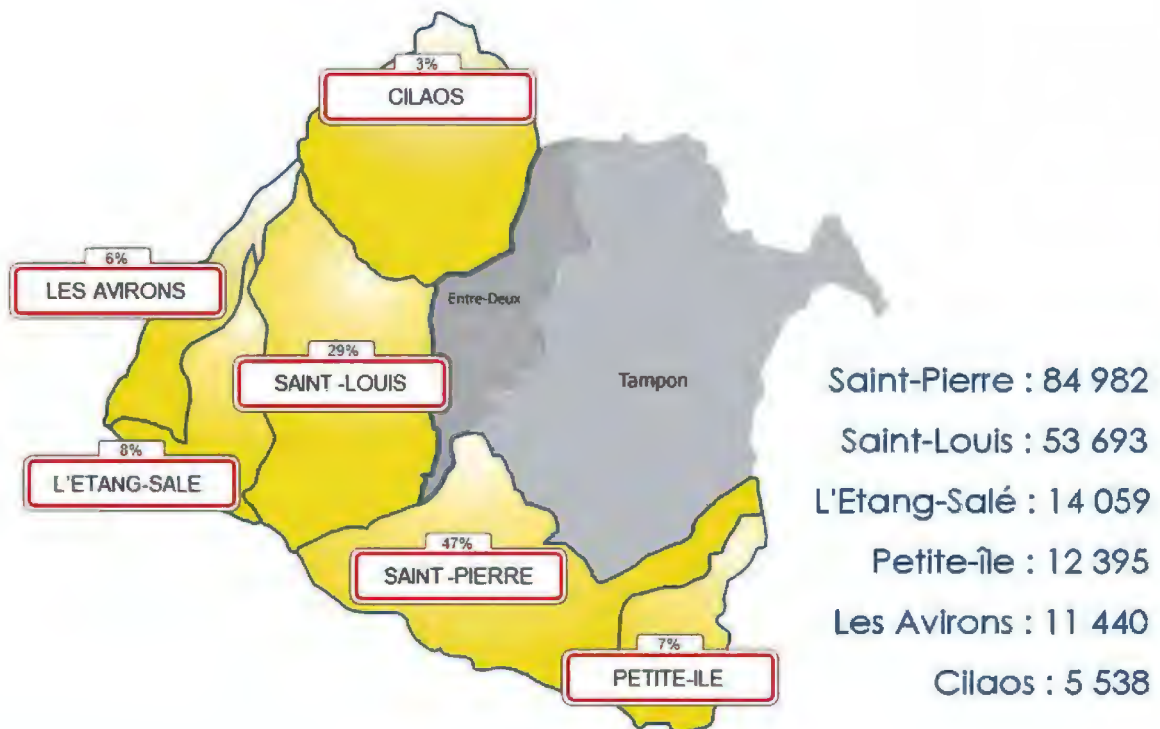
AUTRES COMPETENCES :

- Voiries et parcs de stationnement
- Aéroport et port
- Chambres funéraires et crématorium
- Assurances
- Capital des SEM d'Aménagement
- Société Publique Locale d'Aménagement - SPLA Grand Sud
- Action sociale

L'ensemble des missions relatives à la gestion des déchets est assuré sur toutes les communes membres de la CIVIS.

1.2. LA POPULATION

Le territoire de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (C.I.V.I.S.) compte une population totale municipale de 182 107 habitants au 1^{er} janvier 2023.



Communes	Superficie	Population municipale au 1er janvier 2023	Répartition en %
Saint-Pierre	96,75 km ²	84 982	47%
Saint-Louis	99,12 km ²	53 693	29%
Etang-Salé	38,56 km ²	14 059	8%
Petite-Ile	34,09 km ²	12 395	7%
Les Avrons	26,35 km ²	11 440	6%
Cilaos	84,63 km ²	5 538	3%
TOTAL	379,5 km²	182 107	100%

Population concernée par le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2.1. COMPETENCES DE LA CIVIS EN MATIÈRE DE SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La CIVIS est chargée de l'ensemble des opérations liées à la Prévention et à la Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

① *Définition Déchets Ménagers et Assimilés : Il s'agit des déchets produits par les ménages. Le terme « assimilés » s'applique aux déchets non dangereux produit par les entreprises, artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires, ... qui peuvent être pris en charge par la collectivité à condition toutefois qu'ils n'entraînent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, ni sujétions techniques particulières ni risques pour les personnes et l'environnement.*

La compétence Traitement et Valorisation des DMA est assuré :

- en partie par la CIVIS pour les déchets suivants : Verre, Véhicule Hors d'Usage (VHU).
- en partie par le syndicat mixte ILEVA (« ILE VALorisation») pour le traitement et la valorisation des déchets d'ordures ménagères résiduelles, des déchets recyclables, des déchets végétaux et des encombrants.

La communauté d'agglomération **CIVIS** exerce donc les missions suivantes :

- Mise en place d'une politique de Prévention et de réduction des déchets à la source ;
- Mise en œuvre des opérations de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Collecte en porte à porte des Déchets Ménagers et Assimilés (Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Recyclables) ;
- Collecte en apport volontaire et traitement du Verre ;
- Collecte en porte à porte des Déchets Végétaux ;
- Collecte en porte à porte des déchets Encombrants ;
- Collecte, traitement et valorisation des Véhicule Hors d'Usage (VHU) et des ferrailles ;
- Collecte, traitement et valorisation en apport volontaire de déchets ménagers et assimilés et de déchets industriels et commerciaux au sein du réseau de déchèteries de la CIVIS.

Le syndicat mixte **ILEVA** exerce donc les missions suivantes pour le territoire de la CIVIS :

- Traitement et Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles par enfouissement ;
- Traitement et Valorisation des Déchets Végétaux par broyage et/ou compostage ;
- Tri, Traitement et Valorisation des déchets Encombrants ;
- Tri et valorisation des Déchets Recyclables et de Déchets Industriels Banals (au centre de tri).

2.2. SCHEMAS D'ORGANISATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CIVIS est schématisée ci-après :

	Flux (services)	Mode de gestion	Mode de collecte	Fréquence
	Ordures Ménagères	Prestation de service	Porte à Porte	C1= 1 fois/semaine (*)
	Déchets Recyclables	Prestation de service	Porte à Porte	C0,5= 1 fois toutes les 2 semaines
	Déchets Végétaux	Prestation de service	Porte à Porte	C0,5= 1 fois toutes les 2 semaines
	Encombrants	Prestation de service	Porte à Porte	C0,5= 1 fois toutes les 2 semaines
	Verre	Prestation de service	Apport Volontaire	Fonction du taux de remplissage
	Déchets issus de déchèteries	Régie (en haut de quai) Prestation (en bas de quai)	Apport Volontaire (en haut de quai) et à la demande (en bas de quai)	Fonction du taux de remplissage
	Véhicules Hors d'Usages (VHU)	Prestation de service	Au besoin sur le territoire	Au besoin sur le territoire

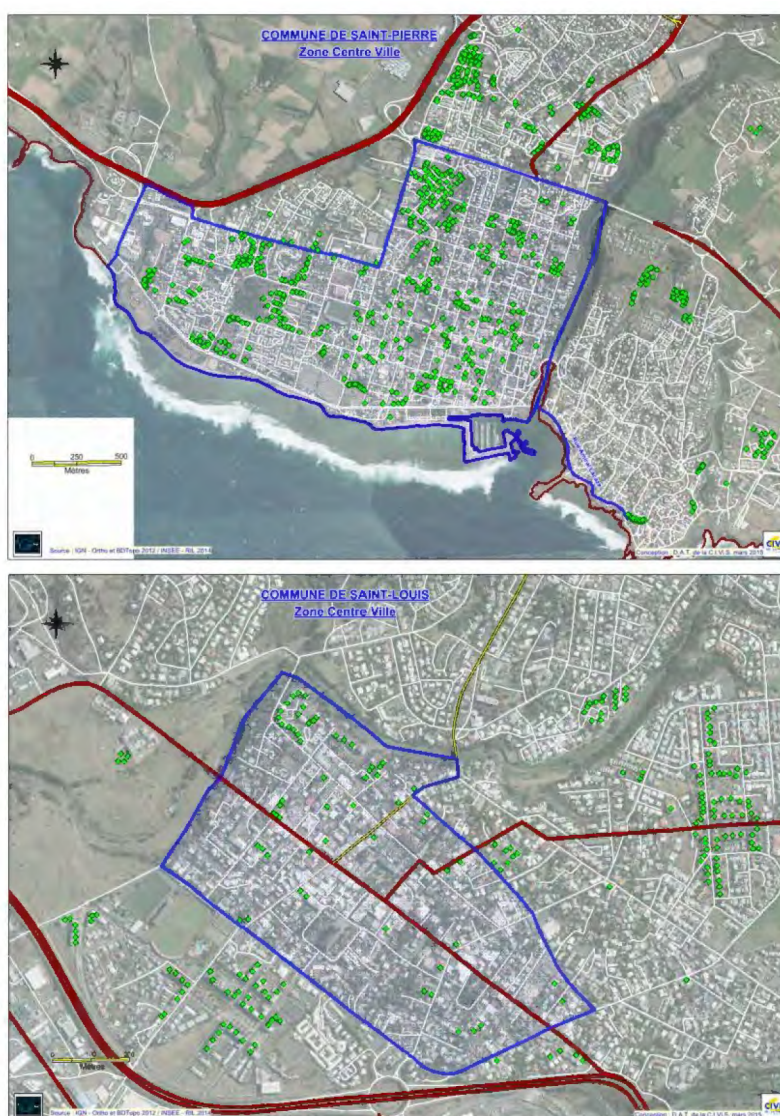
Schéma d'organisation du service public d'élimination des déchets

COLLECTE

- ① Définition collecte en porte à porte : La collecte en porte à porte consiste en un ramassage des déchets ménagers directement chez l'habitant, selon des circuits principalement élaborés en fonction des particularités géographiques (milieu urbain ou rural, rues étroites, rues à sens unique...) et du type d'habitat (collectif ou individuel), spécifiques à chaque commune. Les circuits de collecte sont optimisés afin de collecter le maximum de déchets tout en limitant le nombre de trajets des bennes.
- ② Définition collecte en apport volontaire : Mode de collecte des déchets où les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes du territoire. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population du territoire.

(*) Les producteurs suivants bénéficient d'une collecte en C2 (2 fois par semaine) pour le flux d'OMR.

- L'ensemble des établissements scolaires du territoire
- Les cuisines centrales, les crèches municipales ou privés du territoire
- Certaines zones touristiques (exemples : site grand anse à la Petite Ile, Domaine Vidot à Mont Vert les Hauts à St Pierre, etc.)
- Les Grands Logements Collectifs de plus de 19 appartements : immeubles comprenant plus de 19 appartements ou groupe d'immeuble dans un périmètre restreint comprenant au total plus de 19 appartements (exemple : groupe d'immeuble d'une même opération géré par le même bailleur social).
- Les hyper centre-ville de St Pierre et de St Louis (à l'intérieur du périmètre cartographié ci-dessous)



- Les producteurs professionnels et/ou établissements relevant des catégories suivantes :
 - Les hôtels
 - Les restaurants : type restauration traditionnelle et restauration rapide (snack, etc.)
 - Les professionnels dits de « métiers de bouche ». Il s'agit des professionnels relevant des catégories suivantes :
 - *Boucherie*
 - *Charcuterie*
 - *Chocolaterie - Confiserie*
 - *Pâtisserie - Boulangerie*
 - *Crêperie*
 - *Glacier*
 - *Poissonnerie*
 - *Détail spécialisé en fruits et légumes*

Le front de mer de St Pierre (à l'intérieur du périmètre cartographié ci-dessous) bénéficie également d'une collecte en C₃ (3 fois/ semaine avec une collecte le dimanche) pour les OMR



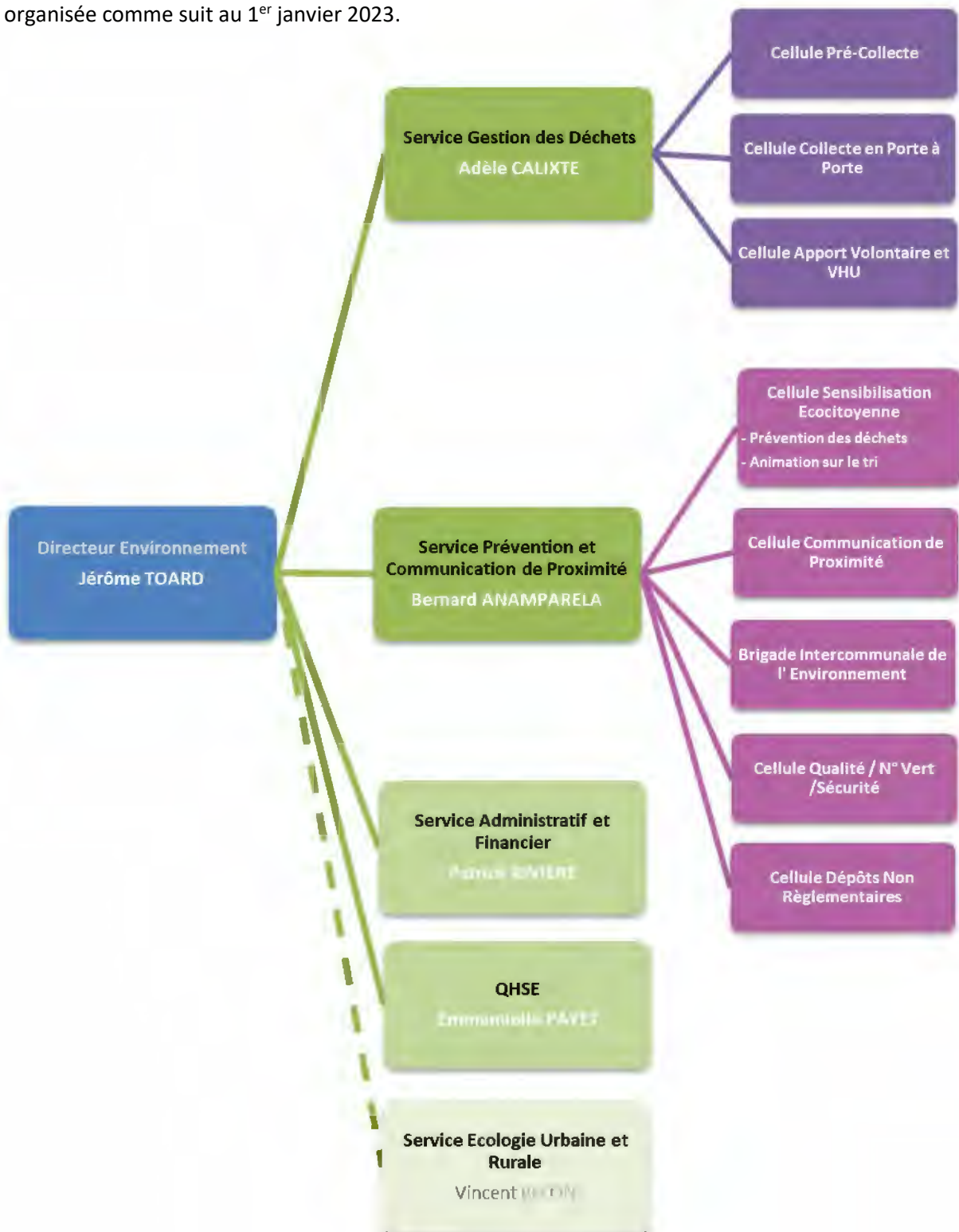
Le schéma synthétique d'organisation du traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CIVIS est le suivant :



**Schéma d'organisation du service public d'élimination des déchets
TRAITEMENT**

2.3. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT – DECHETS

La mise en œuvre des compétences de l'agglomération en matière de service public d'élimination des déchets est assurée par les services de la Direction Environnement de la CIVIS. Cette Direction est organisée comme suit au 1^{er} janvier 2023.



Le syndicat mixte ILEVA exerce pour le compte de la CIVIS la compétence traitement sur une partie des déchets ménagers et assimilés (cf. paragraphe 2.1).

3. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE DES DECHETS



En 2022, la CIVIS a lancé et attribué ses nouveaux marchés de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés. L'année 2023 a été consacrée à la préparation de la mise en œuvre de ce marché au 1^{er} janvier 2024.

DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE D'IMPLANTATION ET DE GESTION DE BORNES ENTERREES SUR LE TERRITOIRE DE LA CIVIS

En 2023, la CIVIS a délibéré sur la stratégie des bornes enterrées sur son territoire en adoptant un règlement intérieur.



4. LA PREVENTION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE

4.1. LA PREVENTION DES DECHETS

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! »

Un déchet non produit est économe à la fois sur le plan des ressources en matières premières, mais aussi financièrement car il n’y a alors plus besoin de l’éliminer.

La CIVIS, en collaboration avec ILEVA, a lancé, fin 2020, une étude sur la définition d’un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Le PLPDMA de la CIVIS a été adopté en mai 2022.

Cette année, les actions ci-dessous, en matière de prévention des déchets ont été mises en œuvre.

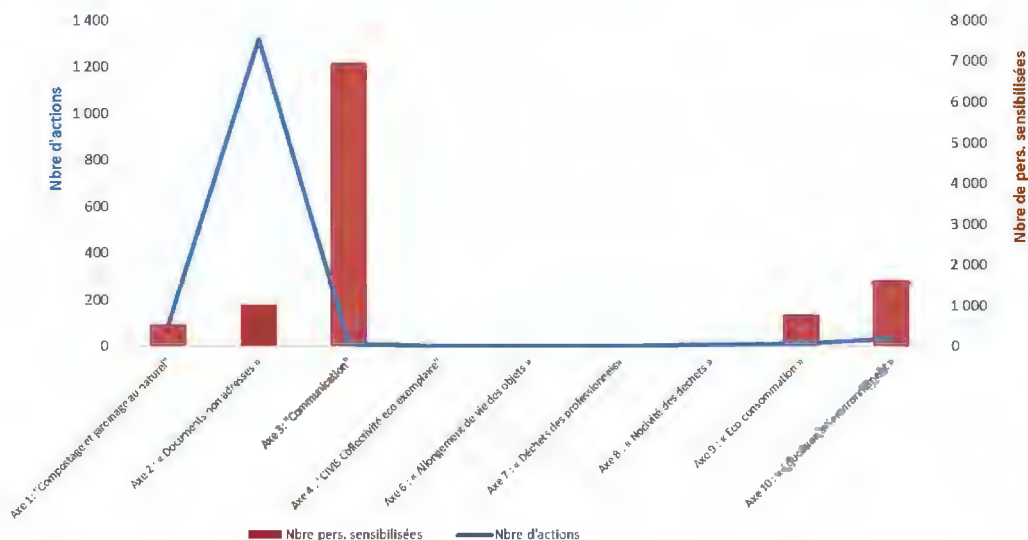
4.1.1. LES ACTIONS DE PREVENTION

Les actions mises en œuvre par la CIVIS en matière de prévention des déchets sont regroupées en 9 axes stratégiques (axe 1 à 10, l’axe 5 « tarification Incitative » a été enlevé de ce programme de prévention).

Le bilan 2023 de la prévention des déchets est le suivant :

Axes stratégiques de prévention	Nombre total d'actions	Nombre de personnes sensibilisées
Axe 1: "Compostage et jardinage au naturel"	90	536
Axe 2 : « Documents non adressés »	1 320	1 021
Axe 3: "Communication"	12	6 960
Axe 4 : "CIVIS Collectivité éco exemplaire"	3	27
Axe 6 : « Allongement de vie des objets »	0	0
Axe 7 : « Déchets des professionnels »	0	0
Axe 8 : « Nocivité des déchets »	10	1
Axe 9 : « Eco-consommation »	14	778
Axe 10 : « Education à l’environnement »	35	1 632
TOTAL	1 484	10 955
Nombre moyen d'actions par mois		124
Nombre moyen de personnes sensibilisées par action		7
Nombre d'autocollants "STOP PUB" distribués		2 162

Bilan des actions de prévention des déchets



Le bilan pour chaque axe est détaillé ci-dessous :



Type d'action	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Enquête de faisabilité compostage (pour dotation) : Saint-Pierre : 44 Saint Louis:55 Etang Salé: 16 Petite Ile: 61 Les Avirons: 50 Cilaos: 10	53	236
Suivi composteur collectif : Saint-Pierre : 151 Saint-Louis :4 L'Etang-Salé:1 Petite-Ile:135 Cilaos:0 Les Avirons:2	29	293
Remplacement composteur: St Pierre : 0 Etang Salé : 1	2	1
Demande de sensibilisation : Saint-Pierre : 5 Saint-Louis : 1	6	6
TOTAL	90	536

Axe 1: "Compostage et jardinage au naturel"

Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées	Nombre de stop pub distribués
Stops pubs distribués hors relais	1297	655	1757
Stops pubs distribués lors des animations	14	276	275
Stops pubs distribués dans les relais	0	0	0
Stop pub distribués à la CIVIS	9	90	130
TOTAL	1 320	1 021	2 162

Axe 2 : « Documents non adressés »





18/10/2023 : Signature de la charte Eco-sportive / Remise des dossards du Grand Raid 2023

Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Déchets des événementiels et sensibilisation à large spectre:		
Remise des dossards du Grand Raid 2023	1	6 240
Tenue de stand durant la quinzaine du compostage 2023		
St Pierre:1		
St Louis:2		
Petite-Ile: 0		
Etang-Salé:0		
Cilaos: 0		
Les Avirons: 1		
Tenue de stand durant la SEDD (Semaine Européenne du Développement Durable 2023):		
St Pierre:1		
St Louis:2		
Petite-Ile: 1		
Etang-Salé:1		
Cilaos:1		
Les Avirons: 1		
TOTAL	12	6 960

Axe 3: "Communication"

Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Sensibilisation prévention et tri des déchets/ remise Kit éco agent (CIVIS et CIAS): 3	3	27
TOTAL	3	27

Axe 4 : « CIVIS : Collectivité éco-responsable »

Cette année, aucune action n'a été menée sur l'axe 6 « allongement de la vie des objets » et sur l'axe 7 « Déchets des professionnels ».

Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Dépôt de bornes à piles (1)		
Saint-Louis (1)	1	1
Vidage de piles (10) :		
Saint-Pierre: 6		
Saint-Louis: 1		
Etang-Salé:1		
Les Avirons : 1		
TOTAL	10	1

Axe 8 : « Nocivité des déchets »

Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Sensibilisation Prévention (plusieurs thématiques: gaspillage alimentaire, compostage, piles, éco consommation, stop pub) : Saint-Pierre (8): Association Kréé (1) :22 Semader (1): 133 EMAP (2): 31 Foyer Albert Barbot (1): 8 AFEMAR(3):47 CCAS (1) : 164 Saint-Louis (2): Mairie de Saint-Louis(1): 253 Association sportive Rivière Sport (1):17 L'Etang-Salé(1) : Centre de vacances (1):19 Sensibilisation sur le compostage (2): Saint-Pierre (1): Association Génération Sud (1): 6 Saint-Louis (1): Association Ti Planteur (1) : 78	14	778
TOTAL	14	778

Axe 9 : « Eco-consommation »

Type d'actions	Nbre d'actions	personnes sensibilisées
Animations spécifique compostage (5) St Pierre(2) Ecole Jean Albany (1): 31 Collège Adams de Villier (1): 9 L'Etang-Salé (1): Ecole Francis Rivière (1):43 Les Avirons (2): Ecole Paul Hermann (2): 123	5	206
Sensibilisations sur différentes thématiques de la prévention (gaspillage alimentaire, compostage, piles, stop pub, éco consommation...) : Saint-Pierre(24): Ecole Jacques Prévert (3): 184 Ecole Jean Jaurès (11): 451 Campus pro de la deuxième chance (1): 29 Ecole Alfred Isautier (6):149 Ecole Edith Piaf (1): 47 Ecole Jean Moulin (2): 132 L'Etang-Salé(2): Ecole Francis Rivière (2) : 103 Petite-Ile (3): Ecole Les Bougainvilliers : 283 Les Avirons (1): Centre Marcel Le Guen (1): 48	30	1 426
TOTAL	35	1 632

Axe 10 : « Education à l'environnement »



Animation compostage Saint-Louis

4.1.2. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Le compostage individuel des déchets fermentescibles constitue un des axes de la réduction des déchets à la source.

Ainsi, la CIVIS a mis en place depuis plusieurs années, des opérations de distribution de composteurs individuels à destination des foyers de son territoire. L'objectif étant de recycler chez soi certains déchets organiques de la cuisine et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage.

4.1.2.1. Prestataire

La CIVIS achète puis distribue les composteurs individuels par le biais de marchés publics de fourniture et de services.

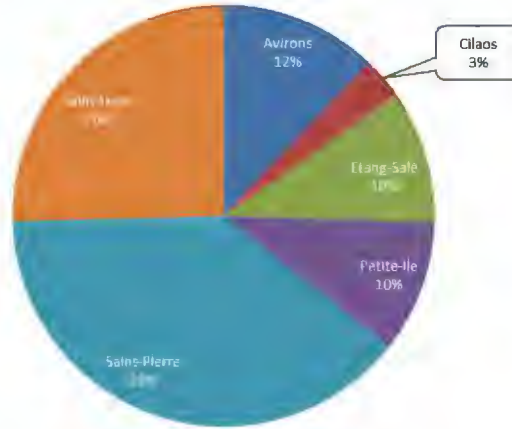
En 2023, les prestations de « Fourniture, stockage, livraison, maintenance et retrait de bio-composteurs » ont été réalisées par la société SULO. SULO propose des composteurs de 400, 600 et 900 litres.

4.1.2.2. Bilan annuel

Le tableau suivant récapitule les interventions réalisées cette année.

	400 litres	600 litres	900 litres	Bioseau	Outil	Total composteurs	Répartition en %
Avirons	71	25	22	123	118	118	12,1%
Cilaos	18	4	9	34	31	31	3,2%
Etang-Sale	69	11	20	100	100	100	10,2%
Petite-Ile	67	12	20	99	99	99	10,1%
Saint-Pierre	266	49	65	390	378	380	38,9%
Saint-Louis	181	32	35	270	248	248	25,4%
TOTAL	672	133	171	1016	974	976	100,0%

Nombre de composteurs distribués en 2023



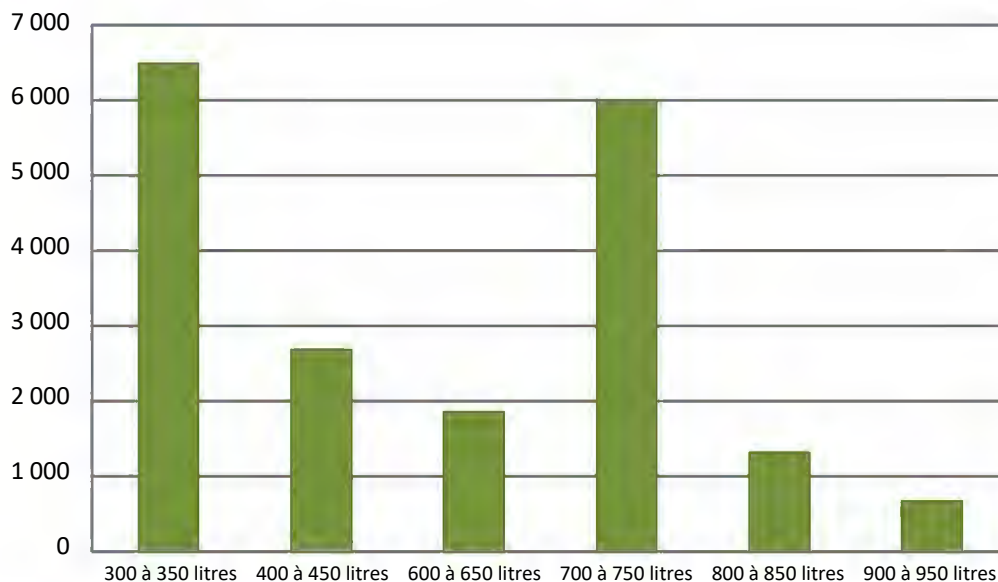
Répartition des dotations en composteurs

Au 31 décembre 2023, le parc de composteurs individuels mis à la disposition des administrés du territoire est constitué comme suit (évaluation) :

							Nombre d'outils distribués		
	300 à 350 litres	400 à 450 litres	600 à 650 litres	700 à 750 litres	800 à 850 litres	900 à 950 litres	TOTAL	Bioseau	Outil
TOTAL	6 490	2 698	1 872	5 975	1 325	678	19 038	15 883	12 282

Parc de composteurs individuels (selon volume) mis à disposition

Environ **28%** des foyers du territoire de la CIVIS ont été équipés d'un composteur individuel.



Répartition des composteurs du parc par volume

4.2. LA SENSIBILISATION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE

4.2.1. LA SENSIBILISATION DES USAGERS

La CIVIS dispose d'un service de communication de proximité, constitués d'une équipe d'éco-conseillers référents et d'éco-conseillers. Ces équipes ont pour mission d'assurer auprès de la population du territoire une communication en porte à porte principalement sur le tri des déchets mais aussi sur la bonne gestion des déchets en général. Dans le cadre de leurs missions, ils s'appuient sur différents supports de communication (calendrier de collecte, guide de l'Eco-Citoyen, etc.).

En compléments de l'équipe d'éco conseillers, la CIVIS dispose également d'une équipe spécialisée dans l'animation autour de la gestion des déchets et du tri. Ses principales missions sont de tenir des stands d'animation lors de manifestations (sportives, culturelles, marchés forains, etc.) ou de réaliser des animations en milieu scolaire, auprès d'associations, d'acteurs économiques (bailleurs sociaux, etc.), etc.

Exemples d'évènements mis en place cette année :

Animations autour de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) :



Tenue de stands de sensibilisation sur la prévention des déchets (compostage) dans les communes membres durant la SEDD 2023 -Etang Salé

CONCOURS CREA-ART

Afin de promouvoir le tri et le recyclage des déchets, la CIVIS a mis en place pour les écoles (classes de CM1) du territoire un grand concours baptisé « Créa Art ».

Chaque classe souhaitant participer a été invitée à réaliser une œuvre sur le thème « Animal Marin» à partir de déchets recyclables (bouteilles et flacons en plastiques, emballages en aluminium, en acier, en carton et en papiers).

7 classes ont été récompensées.

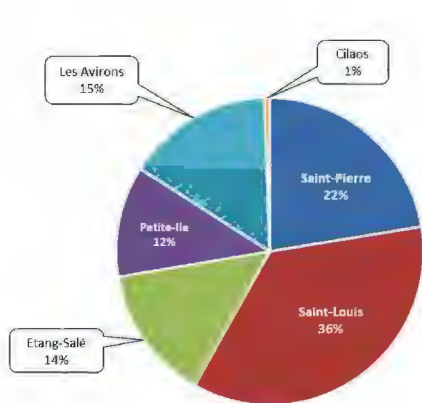


En plus de ces évènements, d'autres actions plus communes et régulières ont été poursuivies cette année (animation en milieu scolaire, animation en pied d'immeubles, marchés forains, éco-exemplarité à la CIVIS, partenariat grand raid, etc.).

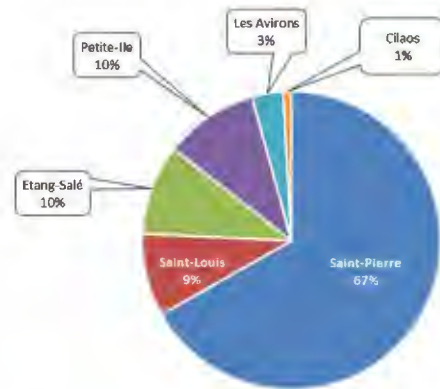
L'ensemble de ces interventions a permis de sensibiliser cette année environ **17 101** foyers en porte à porte et environ **21 813** personnes lors d'animations, comme indiqué dans le tableau récapitulatif suivant.

Communes	Nombre de foyers sensibilisés en porte à porte	Nombre de personnes sensibilisées lors d'animations	
		En milieu scolaire	Autres manifestations (associations sportives, bailleurs sociaux, etc.) (*)
Saint-Pierre	3 832	2 725	11 842
Saint-Louis	6 111	497	1 456
Etang-Salé	2 429	356	1 787
Petite-Ile	2 001	373	1 847
Les Avirons	2 633	286	450
Cilaos	95	177	17
TOTAL	17 101	4 414	17 399
		21 813	

(*) Les thématiques "Prévention" et "Sensibilisation des usagers" ont été abordées de manières communes sur certaines manifestations



Répartition du nombre de foyers sensibilisés en porte à porte



Répartition du nombre de personnes sensibilisées lors d'animation

4.2.2. LA BRIGADE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

La communauté d'agglomération est dotée d'une Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE).

Son rôle est le suivant :

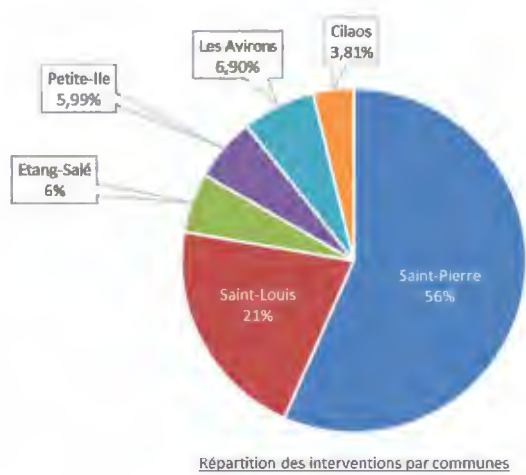
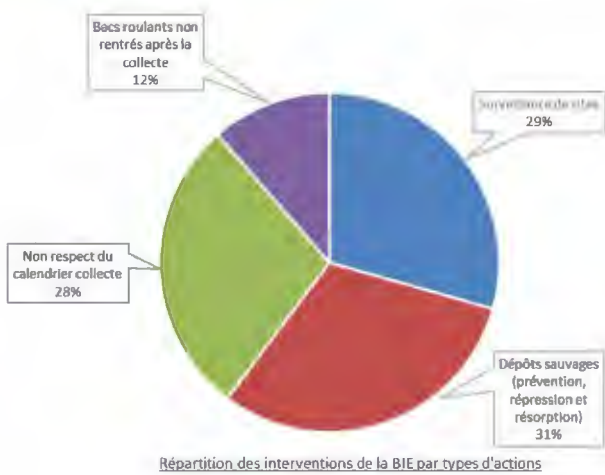
- le respect du règlement de collecte de la CIVIS.
- la répression en matière de dépôts d'ordures non autorisés,
- la mise en place de mesures de lutte face aux dépôts d'ordures non autorisés,
- la surveillance de sites sensibles,



Cette année, le bilan des interventions de la BIE en fonction du type d'action est le suivant :

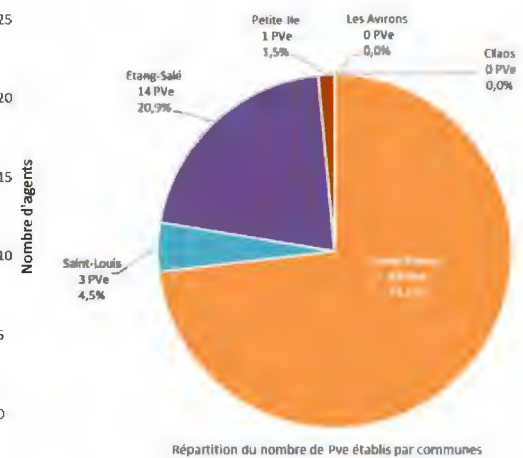
	Saint-Pierre	Saint-Louis	Etang-Salé	Petite-Ile	Les Aviron	Cilaos	TOTAL
Surveillance de sites	73	41	10	12	19	7	162
Dépôts sauvages (prévention, répression et résorption)	105	33	8	6	7	11	170
Non respect du calendrier collecte	92	26	11	14	10	3	156
Bacs roulants non rentrés après la collecte	42	16	2	1	2	0	63
TOTAL	312	116	31	33	38	21	551

Répartition des interventions de la BIE par types d'actions



Les chiffres en matière de répression

En matière de répression, **67** PVe ont été établis cette année.



Entre 2017 (mise en place du PVe) et 2023 le nombre de PVe établis a fortement chuté de - **87%**.

Ces PVe se répartissent comme suit :



- **41** contraventions de **Classe 2** : « dépôt d’ordures, de déchets, de matériaux ou d’objets en vue de leur enlèvement par le service de collecte sans respecter les conditions fixées par l’autorité administrative »

- **24** contraventions de **Classe 3** : « dépôt ou abandon d’ordures, de déchets, de matériaux ou d’objet hors des emplacements autorisés »

- **2** verbalisation de **classe 4** : « embarras d’une voie publique par dépôt ou abandon sans nécessité d’objets ou matériaux entravant la libre circulation »

Les classes de verbalisation :

Classe	Code Pénal Montant	Textes	Exemples d’infractions	Moyens mis en œuvre
II	R 632-1 150 € PVe : Forf 35€ Maj 75€	est puni [...] le fait de déposer, aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, <u>sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures</u>	Non respect des jours et horaires de collecte Non respect des consignes de présentation des déchets à la collecte Non respect des conditions de tri et de séparation des différents flux Présence permanente de bacs/conteneurs sur la voie publique	Contravention
III	R 633-6 450 € PVe : Forf 68€ Maj 180€	hors les cas prévus par les articles R. 635-8 et R. 644-2, est puni [...] le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation	Dépôt de déchets autour des bornes d'apport volontaire Présentation de déchets en dehors des emplacements désignés par la Collectivité	
IV	R 644-2 750 € PVe : Forf 135 € Maj 375€	Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.	Dépôt de déchets sur les trottoirs, gênant la libre circulation, générant problèmes de sécurité, ...	
V	R 635-8 1 500 €	est puni [...] le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation		Rapport infraction transmis à l'OPJTC pour suite à donner

Toute procédure de police est accompagnée de mesures de cessation de l'infraction par le contrevenant sous le contrôle des agents de la BIE. Selon les cas, ces mesures consistent en des procédures amiables (rentrée des déchets, mise en déchèterie, etc.) ou des mesures plus coercitives telles que la prise en charge de l'enlèvement et du transport des déchets jusqu'au site de traitement adapté.

4.2.3. LA MISSION DEPOTS SAUVAGES

Une cellule a été créée afin de coordonner les actions nécessaires à la lutte préventive à la constitution de dépôts non réglementaires (dits « dépôts sauvages ») et à la résorption de ces dépôts (collecte, nettoyage, embellissement, etc.).

Cette année, **335** dépôts non réglementaires (sur 553 sites de dépôts signalés) ont été recensés et résorbés par l'action de cette cellule en coordination avec les autres services de la collectivité et avec les services communaux.

5. LA LOGISTIQUE COLLECTE DES DECHETS

5.1. LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE

La CIVIS collecte les quatre (4) flux de déchets suivants en porte à porte :

- Les Déchets Recyclables (DR)



- ① Il s'agit des emballages ménagers et assimilés recyclables (en plastique, en papier/carton, en métal), de journaux-revues magazines et de papiers (autre qu'emballage). Ces déchets sont collectés en bac roulant.

- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)



- ① Il s'agit des déchets ménagers et assimilés qui restent après la collecte sélective des Déchets Recyclables. Ces déchets sont collectés en bac roulant.

- Les Déchets Encombrant Ménagers (DEM)



- ① Il s'agit des déchets ménagers et assimilés qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être mis dans le bac roulant et nécessitent un mode de collecte particulier. Ces déchets occasionnels sont collectés en vrac.

- Les Déchets Végétaux (DV)



- ① Il s'agit des déchets ménagers et assimilés d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. Ces déchets sont collectés en vrac.

5.1.1. LA PRECOLLECTE – LES BACS ROULANTS

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Déchets Recyclables (DR) sont collectés dans des bacs roulants (poubelles).

La CIVIS a fait le choix des codes couleurs suivants pour différencier les flux (OMR ou DR) et les producteurs (ménages, non ménages et ménages en habitat collectif).

Désignation	Cuve	Couvercle
Bac roulant pour les Ordures Ménagères Résiduelles des ménages	Verte	Vert
Bac roulant pour les Ordures Ménagères Résiduelles des non ménages	Orange	Orange
Bac roulant pour les Déchets Recyclables des ménages	Verte	Jaune
Bac roulant pour les Déchets Recyclables des ménages en habitat collectif et des non ménages	Jaune	Jaune

Codes couleurs de la CIVIS sur son parc de bac roulant

5.1.1.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, les entreprises OTTO ENVIRONNEMENT puis SULO ont assurées pour le compte de la CIVIS, via des marchés publics, les prestations de fourniture, de livraison et de maintenance des conteneurs à déchets du territoire de l'agglomération. Ces prestations se décomposaient comme suit :

- La fourniture et la livraison de conteneurs roulants à déchets, en polyéthylène haute densité (PEHD), pour les ménages et les non ménages (commerçants, artisans, administrations, établissements scolaires, entreprises, ...), d'une capacité comprise entre 120 litres et 660 litres ;
- La maintenance du parc de conteneurs roulants à déchets (nouveau et existant) ;
- Le recyclage des conteneurs roulants à déchets hors service ;
- La reprise, le nettoyage, un nouvel étiquetage et la livraison des conteneurs roulants à déchets usagés ;
- Le lavage de conteneurs roulants à déchets ;
- La mise à disposition de conteneurs roulants à déchets dans le cadre de prestations occasionnelles (foires commerciales, manifestation ponctuelle...) ;
- La gestion de la base de données du parc de bacs roulants.

5.1.1.2. Bilan de l'activité de l'année

L'activité est répartie selon les trois principales prestations suivantes :

- Nouvelles dotations de bacs roulants auprès de nouveaux producteurs de déchets (nouvelles constructions, déménagements, etc.).
- Changement complet du bac dans le cas de certaines opérations de maintenance (changement de volume du bac en lien avec la baisse de fréquences des collectes en porte à porte notamment, bac brûlé, cuve cassée, bac parti avec l'ancien locataire, bac tombé dans le camion benne, bac volé).
- Changement d'une pièce détachée pour les autres opérations de maintenance (changement couvercle ou axe du couvercle, changement roue ou axe de la roue, remplacement de l'étiquette adresse, du logo ou de l'autocollant de consignes de tri, changement de la puce d'identification électronique).

Bilan de l'activité nouvelles dotations de bacs roulants

Communes	120L		140L		180L		240L		360L		500L		660L		TOTAL		TOTAL (Mén. + Prof.)
	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	
AVIRONS	13		5	1	3		39	2	7	5				1	67	9	76
CILAOS	12		1		1		29	5	2	3				0	45	8	53
L'ETANG-SALE	26		6		7		61	14	9	8	5	7	1	12	115	41	156
PETITE-ILE	29		6		4		68	5	11	2		2	2		120	9	129
SAINT-LOUIS	63		14	11	7		179	27	26	12	8		10	6	307	56	363
SAINT-PIERRE	114		26	8	15	1	279	62	87	60	17	13	27	13	565	157	722
TOTAL	257	0	58	20	37	1	655	115	142	90	30	22	40	32	1219	280	1 499
TOTAL (Mén. + Prof.)	257		78		38		770		232		52		72		1 499		

Mén. = Ménages - Prof.= Professionnels/Administration

Nouvelles Dotations de bacs roulants OMR en 2023

Communes	120L		140L		180L		240L		360L		500L		660L		TOTAL		TOTAL (Mén. + Prof./GP)
	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	
AVIRONS	14		3		4		41	3	0	3		2		1	62	9	71
CILAO	20		1		3		30	4	2	5					56	9	65
L'ETANG-SALE	27		6		6		60	16	4	11		3		26	103	56	159
PETITE-ILE	29	1	6		3		72	6	1	5		2		1	111	15	126
SAINT-LOUIS	54		16	1	4		177	31	10	21	1	1		14	262	68	330
SAINT-PIERRE	114		29	1	13		275	40	15	108		15		43	446	207	653
TOTAL	258	1	61	2	33	0	655	100	32	153	1	23	0	85	1040	364	1 404
TOTAL (Mén. + Prof./GP)	259		63		33		755		185		24		85		1 404		

Mén. = Ménages - Prof./GP= Professionnels/Administration et Gros Producteurs en habitat collectif

Nouvelles Dotations de bacs roulants DR en 2023

TOTAL	120L		140L		180L		240L		360L		500L		660L		TOTAL		TOTAL (Mén. + Prof./GP)
	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	
	515	1	119	22	70	1	1310	215	174	243	31	45	40	117	2259	644	2 903
TOTAL (Mén. + Prof./GP)	516		141		71		1 525		417		76		157		2 903		

Mén. = Ménages - Prof./GP= Professionnels/Administration et Gros Producteurs en habitat collectif

Nouvelles Dotations de bacs roulants OMR + DR en 2023

Bilan de l'activité maintenance du parc de bacs roulants

Communes		Avirons	Cilaos	Etang-Salé	Petite Ile	St-Louis	St-Pierre	Total	Total changement complet du bac dans le cadre de la maintenance du parc OMR
Changement complet du bac	Changement de capacité	50	14	78	88	270	402	902	
	Brûlé	1	0	1	1	42	23	68	
	Cuve Cassée	199	78	285	279	1 088	1 507	3 436	
	Bac parti avec l'ancien locataire	19	10	14	15	90	101	249	
	Tombé dans le camion benne	32	5	50	43	211	407	748	
	Volé	25	8	35	27	133	225	453	
Changement d'une pièce	Changement Couvercle	7	3	23	23	79	102	237	Total changement de pièces de rechange dans le cadre de la maintenance du parc OMR
	Changement axe couvercle			4		1	1	6	
	Remplacement étiquette adresse			1			3	4	
	Remplacement logo CIVIS						59	59	
	Remplacement étiquette consigne							0	
	changement de la puce							0	
	Changement axe roue						8	8	
Changement roue	14		4	16	31	63	128	442	
Total		347	118	495	492	1 945	2 901	6 298	

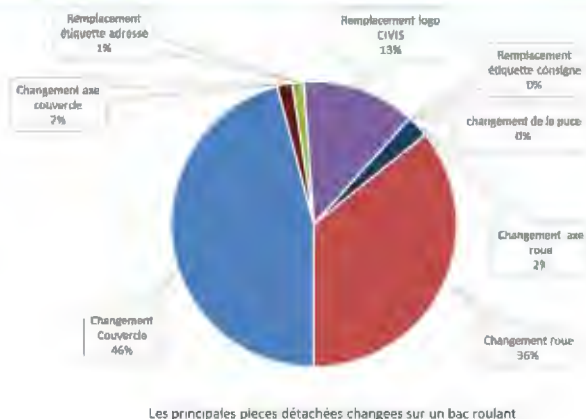
Opérations de maintenance des bacs OMR en 2023

	Communes	Avirons	Cilaos	Etang-Salé	Petite Ile	St-Louis	St-Pierre	Total	
Changement complet du bac	Changement de capacité	48	12	77	87	242	386	852	Total changement complet du bac dans le cadre de la maintenance du parc DR
	Brûlé	1	1	2		28	20	52	
	Cuve Cassée	70	24	123	161	369	650	1 397	
	Bac parti avec l'ancien locataire	19	10	14	14	79	94	230	
	Tombé dans le camion benne	12	2	11	5	45	71	146	
	Volé	17	7	13	10	46	60	153	
Changement d'une pièce	Changement Couvercle	4		13	15	30	83	145	Total changement de pièces de rechange dans le cadre de la maintenance du parc DR
	Changement axe couvercle			6		1	1	8	
	Remplacement étiquette adresse			1			6	7	
	Remplacement logo CIVIS						48	48	
	Remplacement étiquette consigne							0	
	changement de la puce							0	
	Changement axe roue	1		1	1	2	8	13	
Changement roue	3	2	3	23	38	101	170	391	
Total		175	58	264	316	880	1 528	3 221	

Opérations de maintenance des bacs DR en 2023

	Communes	Avirons	Cilaos	Etang-Salé	Petite Ile	St-Louis	St-Pierre	Total	
Changement complet du bac	Changement de capacité	98	26	155	175	512	788	1 754	Total changement complet du bac dans le cadre de la maintenance du parc
	Brûlé	2	1	3	1	70	43	120	
	Cuve Cassée	269	102	408	440	1 457	2 157	4 833	
	Bac parti avec l'ancien locataire	38	20	28	29	169	195	479	
	Tombé dans le camion benne	44	7	61	48	256	478	894	
	Volé	42	15	48	37	179	285	606	
Changement d'une pièce	Changement Couvercle	11	3	36	38	109	185	382	Total changement de pièces de rechange dans le cadre de la maintenance du parc
	Changement axe couvercle	0	0	10	0	2	2	14	
	Remplacement étiquette adresse	0	0	2	0	0	9	11	
	Remplacement logo CIVIS	0	0	0	0	0	107	107	
	Remplacement étiquette consigne	0	0	0	0	0	0	0	
	changement de la puce	0	0	0	0	0	0	0	
	Changement axe roue	1	0	1	1	2	16	21	
Changement roue	17	2	7	39	69	164	298	833	
Total		424	150	604	633	2 313	3 641	9 519	

Opérations de maintenance des bacs OMR + DR en 2023



Synthèse du bilan des opérations de dotation et de maintenance

	Nouvelle dotation	Dans le cadre de la maintenance	TOTAL
Total de bacs OMR livrés en 2023	1 499	5 856	7 355
Total de bacs DR livrés en 2023	1 404	2 830	4 234
Total de bacs roulants livrés en 2023	2 903	8 686	11 589
Total de bacs roulants livrés en moyenne par mois en 2023	242	724	966
Total de bacs roulants livrés en moyenne par semaine en 2023	56	167	223
Total de bacs roulants livrés en moyenne par jour (de fonctionnement du service du lundi au vendredi) en 2023	11	33	45
Nombre total d'intervention de maintenance			833
Total d'opérations de maintenance en moyenne par mois en 2023			69
Total d'opérations de maintenance en moyenne par semaine en 2023			16
Total d'opérations de maintenance en moyenne par jour en 2023			2

Le nombre de bacs livrés en 2023 (11 589) est **2 %** moins élevé que le nombre de bacs livrés en 2022 (11 829).

Etat du parc au 31/12/2023

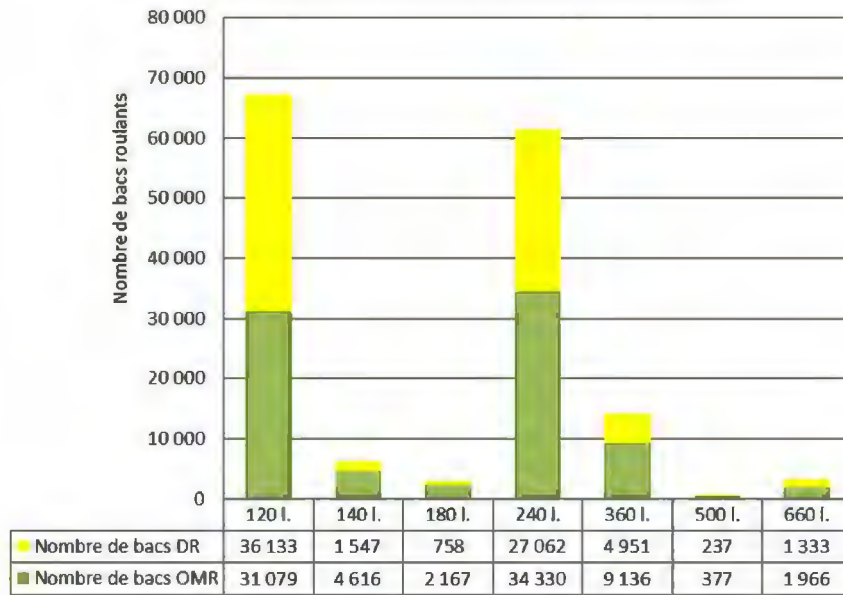
NB : Les données, relatives à l'état du parc au 31 décembre, ci-dessous sont fournies à titre indicatif et comportent une marge d'erreur. En effet, la base de données des bacs roulants n'est pas à jour.

Au 31 décembre 2023, le parc de bacs roulants de la CIVIS atteindrait environ **31,75 millions de litres** et il est constitué comme suit :

	Parc total bacs roulants au 31/12/2023							
	120 l.	140 l.	180 l.	240 l.	360 l.	500 l.	660 l.	TOTAL
Saint-Pierre	30 248	2 916	1 430	27 744	8 050	379	2 207	72 974
Saint-Louis	18 999	1 722	1 010	18 525	3 176	116	640	44 188
Etang-Salé	5 521	581	162	5 107	1 045	59	270	12 745
Petite-Ile	5 727	395	169	4 765	612	22	91	11 781
Les Avirons	4 341	436	51	3 298	907	33	67	9 133
Cilaos	2 376	113	103	1 953	297	5	24	4 871
TOTAL	67 212	6 163	2 925	61 392	14 087	614	3 299	155 692

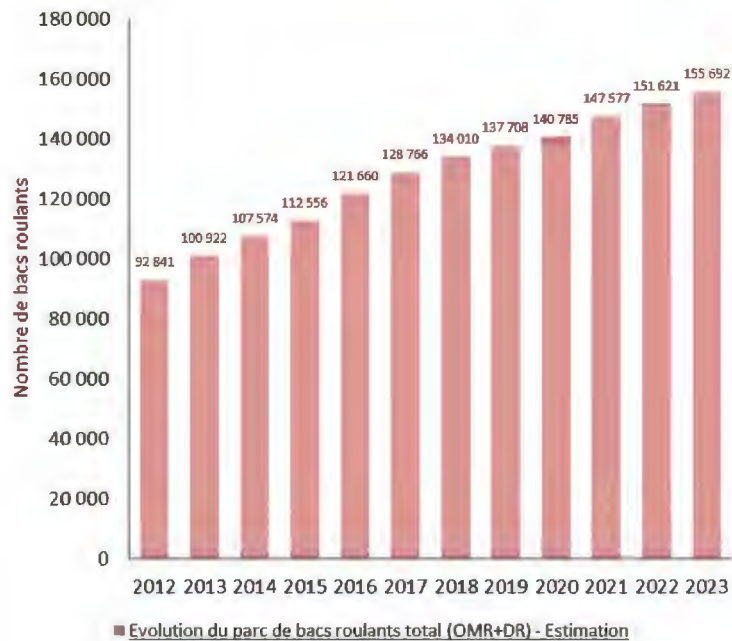
Total estimé parc de bacs roulants CIVIS (OMR +DR)

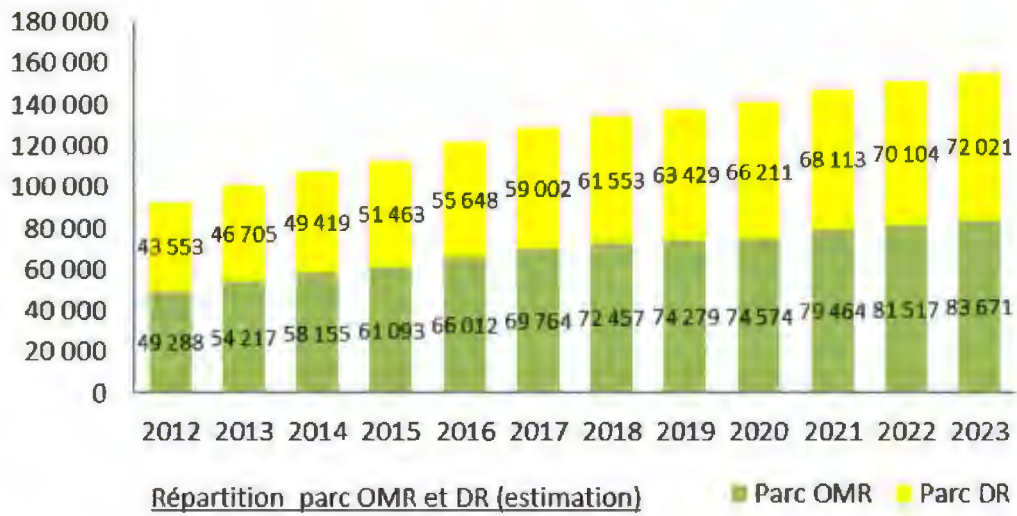
Répartition du nombre de bacs par volume et par flux (OMR ou DR) - Estimation



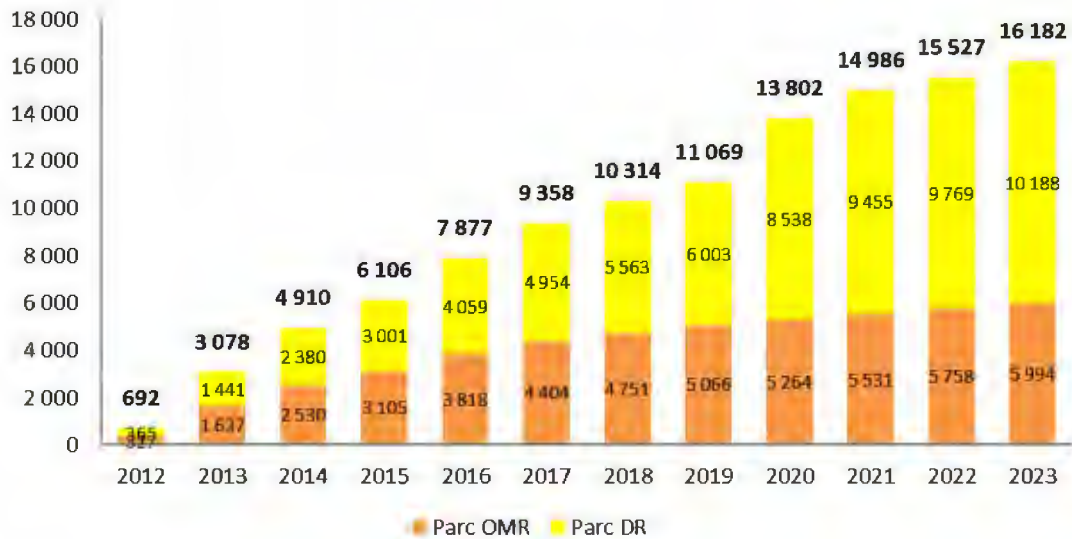
Répartition par flux du parc (Estimation)

L'évolution du parc total de bacs roulants sur ces dernières années est la suivante :





L'évolution du parc de bacs roulants destinés aux professionnels, aux administrations et aux gros producteurs en habitat collectif est la suivante :



Evolution et répartition du parc de bacs roulants professionnels/administrations/gros producteurs habitat collectif (Estimation)

Mise à disposition de bacs roulants

Chaque année, la CIVIS met à disposition des bacs roulants dans le cadre de manifestations sportives, culturelles, etc. Le tableau suivant indique les mises à disposition par communes pour cette année.

Mise à disposition de bacs pour l'année 2023

VILLE	NOM DE LA MANIFESTATION	Nbre de bacs vert				Nbre de bacs jaunes				Coût
		120	240	340	660	120	240	340	660	
AVIRONS	SERVICE TECHNIQUE	2				2				75,04 €
AVIRONS	SERVICE TECHNIQUE	2				2				75,04 €
AVIRONS	STADE DE CENTRE VILLE		10							136,69 €
AVIRONS	WORLD CLEAN UP (AVIRONS)	2				2				74,61 €
AVIRONS	ASSOCIATION CARMEL		5							83,94 €
AVIRONS	ASSOCIATION JSCT	1				1				55,96 €
AVIRONS	FETE DU TEVELAVE	8								79,73 €
AVIRONS	ABOLITION ESCLAVAGE		5							74,95 €
	Sous-Total		14			4				655,97 €
	Sous-Total		0			0				0,00 €
Etg-SALE	ASSOCIATION PECHE LOISIR	4				4				117,93 €
Etg-SALE	MANIFESTATION ETANG-SALE	6				6				182,25 €
Etg-SALE	EVENEMENT BLUE BAYOU	3				3				98,16 €
Etg-SALE	USCES PETANQUE	4				4				117,93 €
Etg-SALE	MARCHE DE LA MUTUALITE	25				10				398,00 €
Etg-SALE	JEUX DE LA PLAGE	5				5				135,91 €
Etg-SALE	TRAIL DES SABLES		3							65,29 €
Etg-SALE	CHALLENGE SPORTIF DEPARTEMENTAL DES COLLEGES					5				83,94 €
Etg-SALE	CIMETIERE ETIANG-SALE		7							107,92 €
Etg-SALE	RUN ODYSSEA (salle blue bayou)		12				6			237,17 €
	Sous-Total		47			32				1 545,49 €
PETITE -ILE	SERVICE TECHNIQUE	2	4	1			2			127,31 €
PETITE -ILE	CEREMONIE MAYEN		5							83,94 €
	Sous-Total		7			2				211,25 €
ST-LOUIS	OULAMA GIVANE	2								55,96 €
ST-LOUIS	CEREMONIE LATCHOUMY	2								56,28 €
ST-LOUIS	CEREMONIE RELIGIEUSE	3				6				127,31 €
ST-LOUIS	MANIFESTATION CULTURELLE		3							65,66 €
ST-LOUIS	FETE DE LA MUSIQUE		3							65,66 €
ST-LOUIS	BRADERIE COMMERCIALE		6							99,16 €
ST-LOUIS	CEREMONIE LATCHOUMY	1					1			56,28 €
ST-LOUIS	CEREMONIE ABRADOR		5				2			108,55 €
ST-LOUIS	CEREMONIE ALAMELOU		7							108,55 €
ST-LOUIS	CEREMONIE RELIGIEUSE BADAMIA	2								56,28 €
ST-LOUIS	CEREMONIE MLATCHOUMY	2				2				74,61 €
ST-LOUIS	CEREMONIE NAYAGOM		5							83,94 €
ST-LOUIS	CEREMONIE VELLEZEN	5				2				107,92 €
ST-LOUIS	CIMETIERE DE L'ETANG		8							117,25 €
ST-LOUIS	SERVICE ENVIRONNEMENT(CIMETIERE PERE LAFOSSE)		3							65,29 €
ST-LOUIS	FESTIVITES DE NOEL		6				4			79,73 €
RIVIERE ST-LOUIS	ASSOCIATION		2							56,28 €
RIVIERE ST-LOUIS	CIMETIERE RIVIERE SAINT-LOUIS		8							117,25 €
RIVIERE ST-LOUIS	CEREMONIE SONGOLO		10							79,73 €
	Sous-Total		63			17				1 581,71 €
ST-PIERRE	AJAGAMEL	4				4				117,25 €
ST-PIERRE	LALLEMAND JEANINE	4				4				117,25 €
ST-PIERRE	LYCEE SAINT-CHARLES	3				2				83,94 €
ST-PIERRE	FESTI PARK	25				10				83,94 €
ST-PIERRE	SAKIFO	30				25				585,61 €
ST-PIERRE	SAKIDOR	10				5				210,39 €
ST-PIERRE	CEREMONIE CAVADEE	5				4				127,31 €
ST-PIERRE	CEREMONIE NASSIBOU	4				4				117,93 €
ST-PIERRE	RPIMA	20								257,29 €
ST-PIERRE	STADE CASABONA	4				4				117,93 €
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE		3				3			99,16 €
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE		8				4			182,25 €
ST-PIERRE	SEMITTEL	2								56,28 €
ST-PIERRE	SEMITTEL	2								56,28 €
ST-PIERRE	CEREMONIE CALIAPIN		5							84,42 €
ST-PIERRE	VITAL SPORT (DECATHLON)	4				4				117,93 €
ST-PIERRE	CEREMONIE ATICANON	5								84,42 €
ST-PIERRE	FESTI PARK	25				10				395,72 €
ST-PIERRE	CEREMONIE KARLY		3							65,29 €
ST-PIERRE	CEREMONIE MOUNIAPIN		4							74,61 €
ST-PIERRE	TEMPLE GUAN DI		10				4			199,86 €
ST-PIERRE	SALON DES SENIORS		20				15			395,72 €
ST-PIERRE	CEREMONIE CALIAPIN	6								98,60 €
ST-PIERRE	CEREMONIE PERIESSAMY			2						55,96 €
ST-PIERRE	CEREMONIE ATICANON	5								83,94 €
ST-PIERRE	WORLD CLEAN UP DAY PAUL HERMANN	6				4				135,91 €
ST-PIERRE	CEREMONIE TEVANE		4							74,61 €
ST-PIERRE	AGROFERTIL JUNIOR	10				2				84,52 €
ST-PIERRE	MANIFESTATION						4			74,95 €
ST-PIERRE	CEREMONIE MOUTOUSSAMY	4				1				74,95 €
ST-PIERRE	FETE DU CERF VOLANT		8							79,73 €
ST-PIERRE	CONCERT KASSAV'		18				8			84,52 €
ST-PIERRE	NOU MET ANSMAB	3				3				74,95 €
ST-PIERRE	MANIFESTATION TERRAIN Paddock		3				3			79,73 €
RAV-CABRIS	CEREMONIE KARLY	3								65,66 €
RAV-CABRIS	CEREMONIE RELIGIEUSE		2				2			75,04 €
RAV-CABRIS	CEREMONIE INCAYA		3							65,29 €
RAV-CABRIS	FESTIVITE KARLY		3							65,29 €
RAV-CABRIS	CEREMONIE CAVERY						1			74,95 €
RAV-CABRIS	EVENEMENT EGLISE	3				3				79,73 €
	Sous-Total		223			106				5 059,13 €
		0	270	209	3	0	143	59	0	9 053,55 €
			482 bacs verts				202 bacs jaunes			
							684 bacs			

5.1.2. FILIERE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées sur l'ensemble du territoire en bacs roulants par des camions Bennes à Ordures Ménagères (BOM).

Les OMR ont été collectées selon une fréquence d'1 collecte par semaine (C1) sauf pour certains producteurs (voir paragraphe 2.2).

5.1.2.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, les prestations de collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles ont été réalisées sur le territoire par les prestataires suivants :

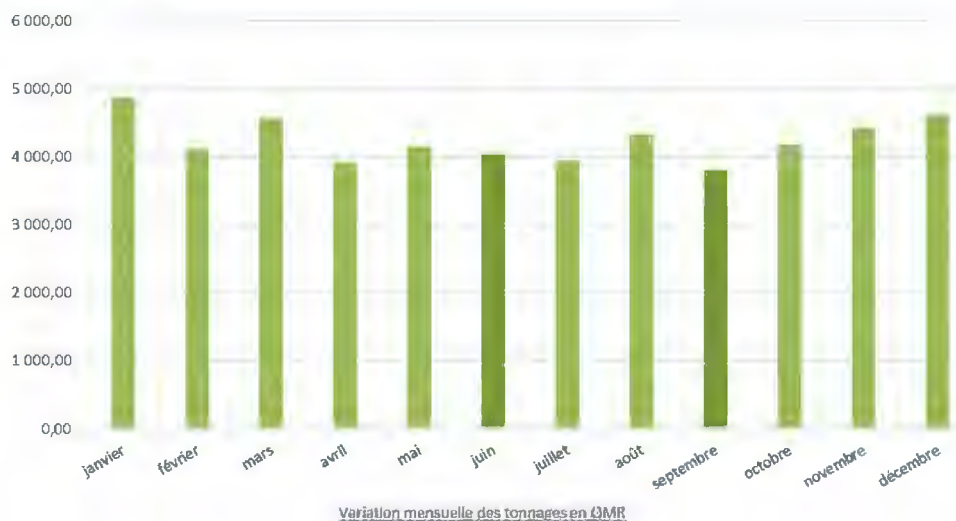
	Prestataire	Secteur
Marché lot n°1	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Pierre/Petite-Ile
Marché lot n°2	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Louis/Les Avirons/Cilaos/Etang-Salé

5.1.2.2. Bilan de l'activité de l'année

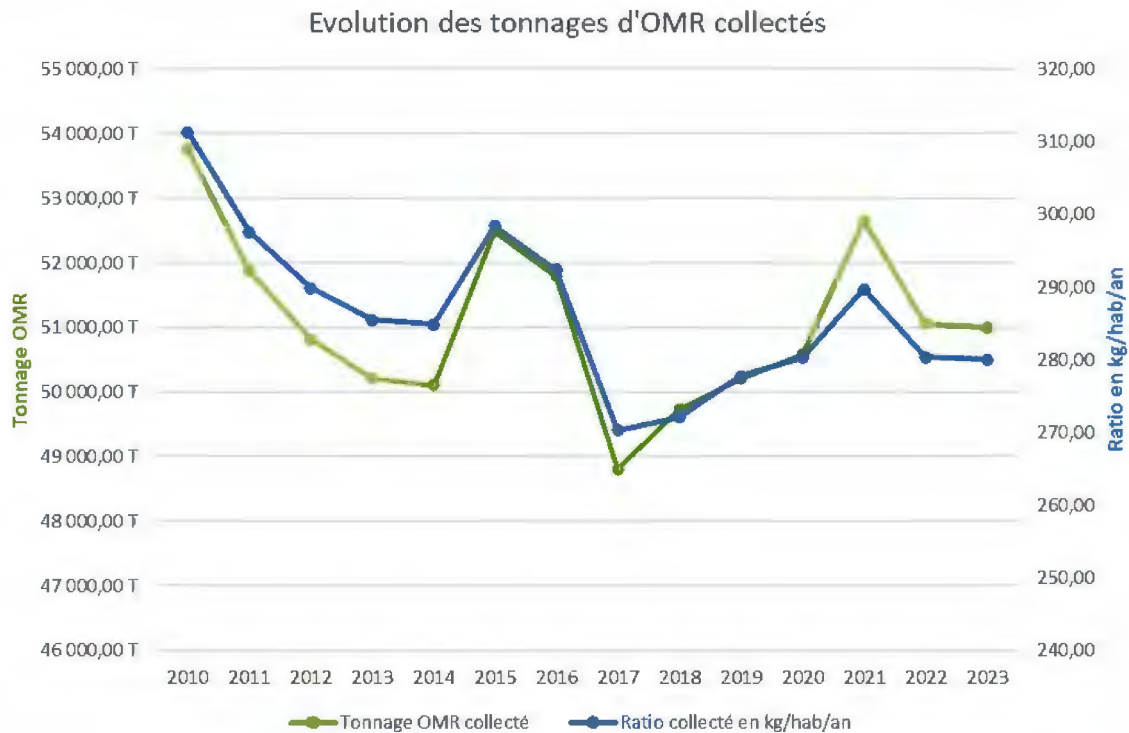
Cette année, les tonnages collectés se répartissent comme suit :

Communes	Population municipale au 1er janvier 2023	Tonnages OMR collecté en 2022	Tonnages OMR collecté en 2023	Variation 2023/2022	Ratio collecté en 2023 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 982	24 351,39 T	24 500,20 T	0,61%	288,30
Saint-Louis	53 693	15 533,15 T	15 399,18 T	-0,86%	286,80
Etang-Salé	14 059	3 575,47 T	3 482,14 T	-2,61%	247,68
Petite-Ile	12 395	3 405,62 T	3 415,52 T	0,29%	275,56
Les Avirons	11 440	2 840,69 T	2 821,24 T	-0,68%	246,61
Cilaos	5 538	1 349,30 T	1 382,30 T	2,45%	249,60
Total CIVIS	182 107	51 055,62 T	51 000,58 T	-0,11%	280,06

Tonnage OMR collecté



Le tonnage d'OMR collecté atteint son maximum en fin d'année et en début d'année (fêtes de fin d'année de décembre et janvier).



Cette année la production d'OMR est sensiblement la même (-0,11%) que l'année précédente.

La logistique nécessaire à la collecte des OMR cette année a été la suivante :

	Secteur	Moyens humains (*)		Nombre de véhicules (**)			Kilométrage total effectué sur la période	Ratio efficacité /transport (kg/km)
		Chauffeurs	Ripeurs	BOM	Mini BOM	Micro BOM		
Marché lot n°1	Saint-Pierre	21	18	17	14		226 077 km	123
	La Petite Ile							
Marché lot n°2	Saint-Louis	17	15	30	17		212 974 km	108
	L'Etang Salé							
	Cilaos							
	Les Avirons							
TOTAL	CIVIS	38	33	47	31	0	439 051 km	116
Nombre de km moyen effectué par semaine - OMR							8 443 km	
Nombre de km moyen effectué par jour de la semaine (lundi au vendredi) - OMR							1 689 km	

(*) Hors animateur et personnel administratif (**) Hors véhicules de service

Logistique de collecte des OMR (Moyen humains, matériels et kilométrage parcouru)

5.1.3. FILIERE DES DECHETS RECYCLABLES

Les Déchets Recyclables (hors verre) sont collectés sur l'ensemble du territoire en bacs roulants par des camions Bennes à Ordures Ménagères.

Les DR ont été collectés sur l'ensemble du territoire selon une fréquence d'une collecte toutes les deux semaines (C_{0,5}).

La CIVIS réalise également une collecte spécifique des cartons (en vrac ou en bac roulant) auprès des commerçants des hyper-centres villes de Saint-Pierre et de Saint-Louis (à l'intérieur des périmètres cartographiés ci-dessous). Les quantités de cartons collectés chez les commerçants sont comptabilisées avec les Déchets Recyclables ci-après.



Périmètre de collecte spécifique des cartons sur la commune de Saint-Pierre

Périmètre de collecte spécifique des cartons sur la commune de Saint-Louis



5.1.3.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, les prestations de collecte en porte à porte des Déchets Recyclables ont été réalisées sur le territoire par les prestataires suivants :

	Prestataire	Secteur
Marché lot n°1	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Pierre/Petite-Ile
Marché lot n°2	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Louis/Les Avirons/Cilaos/Etang-Salé

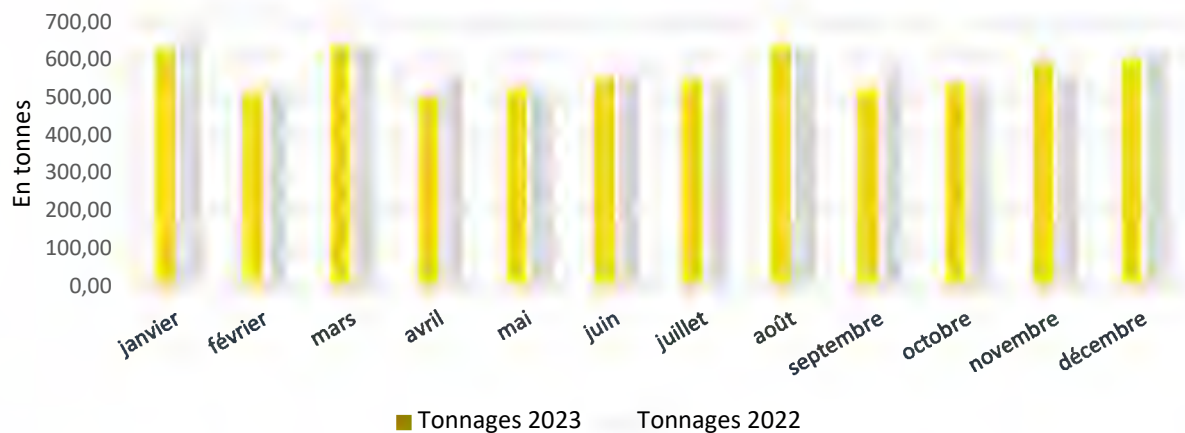
5.1.3.2. Bilan de l'activité de l'année

Cette année, les tonnages collectés se répartissent comme suit :

Communes	Population municipale au 1er janvier 2023	Tonnages DR collecté en 2022	Tonnages DR collecté en 2023	Variation 2023/2022	Ratio collecté en 2023 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 982	3 544,69 T	3 453,17 T	-2,58%	40,63
Saint-Louis	53 693	1 662,38 T	1 619,05 T	-2,61%	30,15
Etang-Salé	14 059	542,12 T	549,53 T	1,37%	39,09
Petite-Ile	12 395	520,99 T	499,84 T	-4,06%	40,33
Les Avirons	11 440	484,92 T	505,22 T	4,19%	44,16
Cilaos	5 538	174,74 T	171,18 T	-2,04%	30,91
Total CIVIS	182 107	6 929,84 T	6 797,99 T	-1,90%	37,33

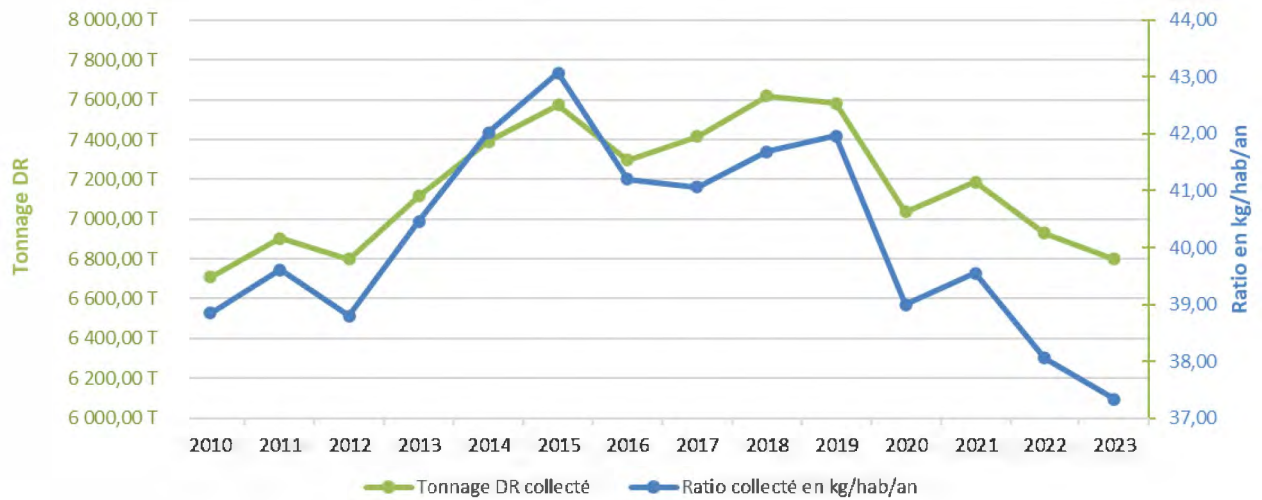
Tonnage Déchets Recyclables collecté

Variation mensuelle des tonnages en DR



Les tonnages de Déchets Recyclables collectés sont plus importants en période de fin d'année/début d'année pendant les périodes de fêtes, mais également en août pendant les vacances scolaires.

Evolution des tonnages de DR collectés



Le tonnage de DR collecté diminue légèrement, cette année, d'environ **1,9 %** par rapport à l'année dernière.

Le ratio collecté en kg/hab./an diminue également par rapport à l'année dernière. Il atteint la valeur de **37,33 kg/hab/an** contre environ 38,05 kg/hab/an l'an dernier.

La logistique nécessaire à la collecte des DR cette année a été la suivante :

	Secteur	Moyens humains (*)		Nombre de véhicules (**)			Kilométrage total effectué sur la période	Ratio efficacité /transport (kg/km)
		Chauffeurs	Ripeurs	BOM	Mini BOM	Micro BOM		
Marché lot n°1	Saint-Pierre	21	18	17	15		76 442 km	52
	La Petite Ile							
Marché lot n°2	Saint-Louis	17	15	21	13		77 444 km	37
	L'Etang Salé							
	Cilaos							
	Les Avirons							
TOTAL	CIVIS	38	33	38	28	0	153 886 km	44
Nombre de km moyen effectué par semaine - DR							2 959 km	
Nombre de km moyen effectué par jour de la semaine (lundi au vendredi) - DR							592 km	

(*) Hors animateur et personnel administratif (**) Hors véhicules de service

Logistique de collecte des DR (Moyen humains, matériels et kilométrage parcouru)

5.1.4. FILIERE DES DECHETS VEGETAUX

Les Déchets Végétaux (DV) sont collectés sur l'ensemble du territoire en vrac par des camions grues de type ampliroll.

Les DV ont été collectés sur l'ensemble du territoire selon une fréquence d'une collecte toutes les deux semaines (C_{0,5}).

5.1.4.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, les prestations de collecte en porte à porte des Déchets Végétaux ont été réalisées sur le territoire par les prestataires suivants :

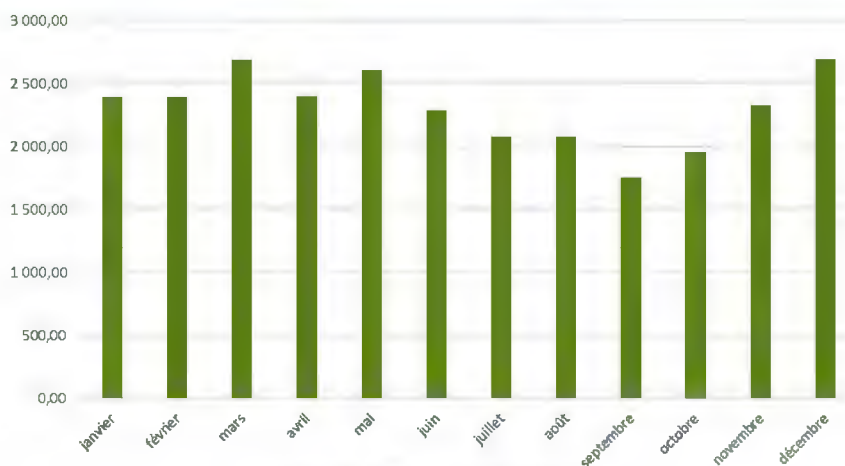
	Prestataire	Secteur
Marché lot n°1	SEMRE	Saint-Pierre/Petite-Ile
Marché lot n°2	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Louis/Les Avirons/Cilaos/Etang-Salé

5.1.4.2. Bilan de l'activité de l'année

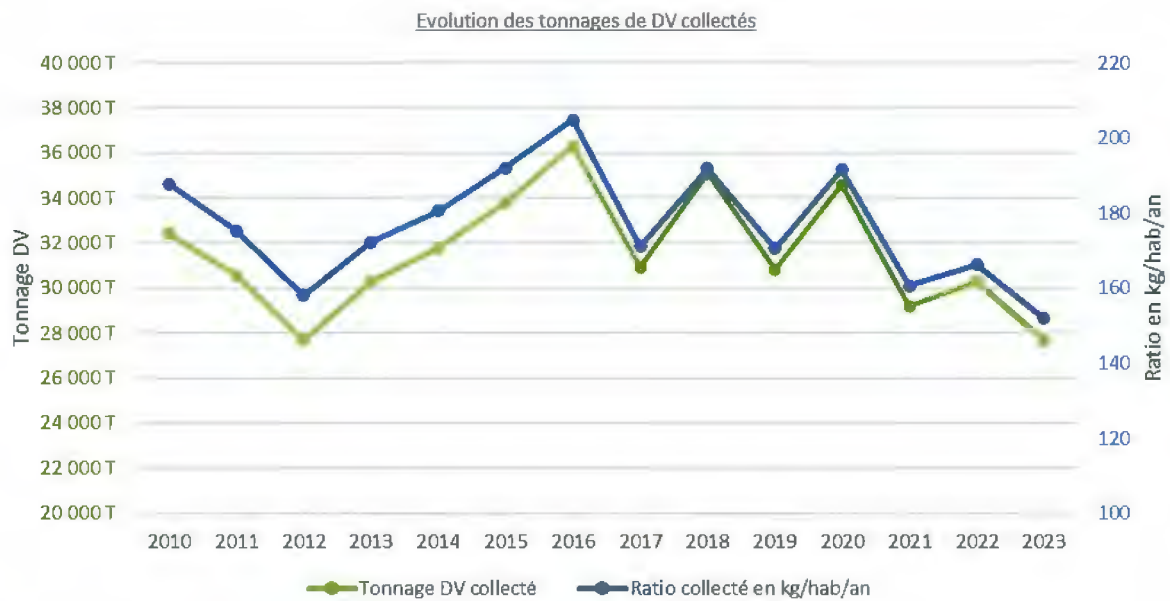
Cette année, les tonnages collectés se répartissent comme suit :

Communes	Population municipale au 1er janvier 2023	Tonnages DV collecté en 2022	Tonnages DV collecté en 2023	Variation 2023/2022	Ratio collecté en 2023 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 982	15 228,59 T	13 572,04 T	-10,88%	159,70
Saint-Louis	53 693	5 908,16 T	5 523,56 T	-6,51%	102,87
Etang-Salé	14 059	3 670,56 T	3 150,93 T	-14,16%	224,12
Petite-Ile	12 395	2 769,41 T	2 605,80 T	-5,91%	210,23
Les Avirons	11 440	2 325,92 T	2 485,91 T	6,88%	217,30
Cilaos	5 538	383,26 T	331,08 T	-13,61%	59,78
Total CIVIS	182 107	30 285,90 T	27 669,32 T	-8,64%	151,94

Tonnage DV collecté



On observe une saisonnalité (été/hiver austral) dans les tonnages collectés tout au long de l'année.



Le tonnage annuel des déchets végétaux a diminué d'environ **8,6 %**, cette année.

La logistique nécessaire à la collecte des Déchets Végétaux cette année a été la suivante :

	Secteur	Moyens humains (*)		Nombre de véhicules (**)			Kilométrage total effectué sur la période	Ratio efficacité /transport (kg/km)
		Chauffeurs	Ripeurs	Grue (ampliroll)	Mini Grue	Semi remorque		
Marché lot n°1	Saint-Pierre	9,31	8,29	8	5,5	0,8	128 203 km	126
	La Petite Ile	2,2	1,89	2	1,5	0,2	37 633 km	
Marché lot n°2	Saint-Louis	18		8	8		111 889 km	103
	L'Etang Salé							
	Cilaos							
	Les Avirons							
TOTAL	CIVIS	29,51	10,18	18	15	1	277 725 km	100
Nombre de km moyen effectué par semaine - Déchets Végétaux							5 341 km	
Nombre de km moyen effectué par jour de la semaine (lundi au vendredi) - Déchets Végétaux							1 068 km	

(*) Hors animateur et personnel administratif (**) Hors véhicules de service
Logistique de collecte des Déchets Végétaux (Moyen humains, matériels et kilométrage parcouru)

5.1.5. FILIERE DES DECHETS ENCOMBRANTS

Les Déchets Encombrants (ENC) sont collectés sur l'ensemble du territoire en vrac par des camions grues de type ampliroll.

Les ENC ont été collectés sur l'ensemble du territoire selon une fréquence d'une collecte toutes les deux semaines (C_{0,5}).

5.1.5.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, les prestations de collecte en porte à porte des Encombrants ont été réalisées sur le territoire par les prestataires suivants :

	Prestataire	Secteur
Marché lot n°1	SEMRRRE	Saint-Pierre/Petite-Ile
Marché lot n°2	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Louis/Les Avirons/Cilaos/Etang-Salé

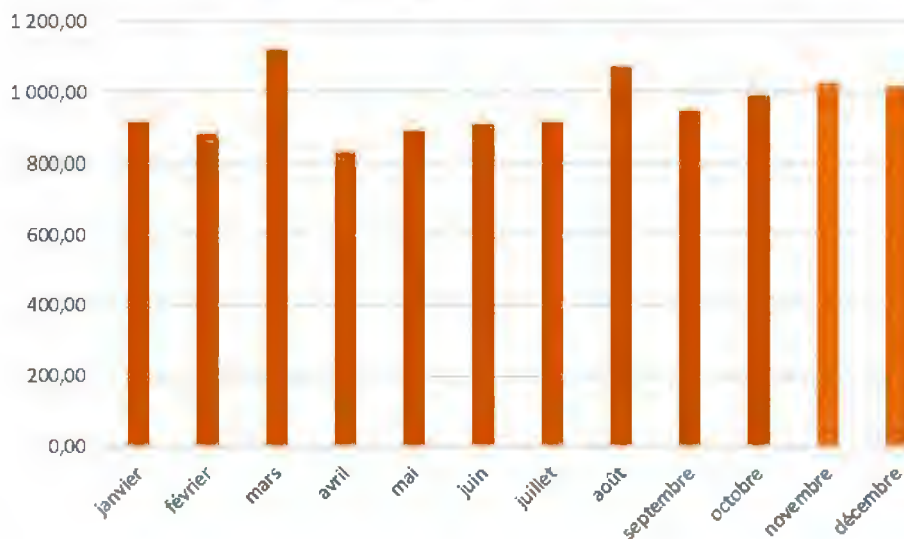
5.1.5.2. Bilan de l'activité de l'année

Cette année, les tonnages collectés se répartissent comme suit :

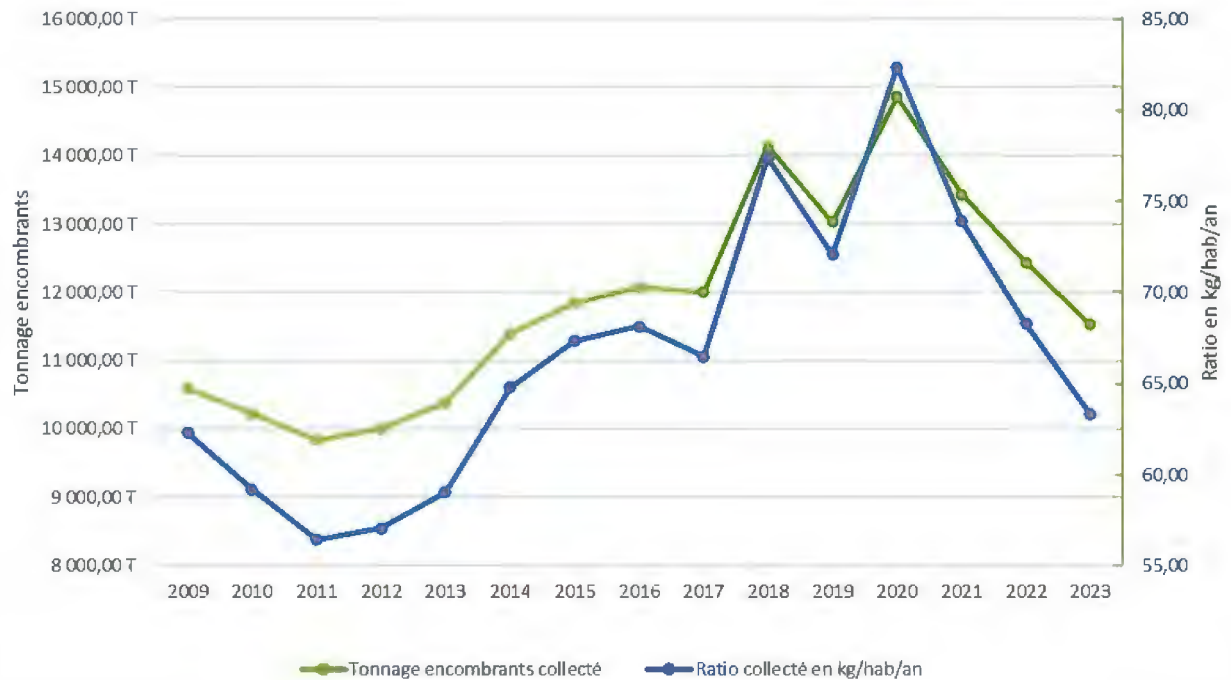
Communes	Population municipale au 1er janvier 2023	Tonnages ENC collecté en 2022	Tonnages ENC collecté en 2023	Variation 2023/2022	Ratio collecté en 2023 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 982	5 305,90 T	4 982,78 T	-6,09%	58,63
Saint-Louis	53 693	3 673,40 T	3 407,80 T	-7,23%	63,47
Etang-Salé	14 059	1 089,57 T	1 005,27 T	-7,74%	71,50
Petite-Ile	12 395	1 296,50 T	1 119,60 T	-13,64%	90,33
Les Avirons	11 440	819,59 T	763,85 T	-6,80%	66,77
Cilaos	5 538	251,48 T	248,16 T	-1,32%	44,81
Total CIVIS	182 107	12 436,44 T	11 527,46 T	-7,31%	63,30

Tonnage ENC collecté

Evolution des tonnages d'Encombrants collectés



Evolution des tonnages d'encombrants collectés



Le tonnage annuel des déchets encombrants a diminué d'environ **-7,3%**, cette année.

La logistique nécessaire à la collecte des Encombrants cette année a été la suivante :

	Secteur	Moyens humains (*)		Nombre de véhicules (**)			Kilométrage total effectué sur la période	Ratio efficacité /transport (kg/km)
		Chauffeurs	Ripeurs	Grue (ampliroll)	Mini Grue	Semi remorque		
Marché lot n°1	Saint-Pierre	5,07	4,51	4	3		68 970 km	88
	La Petite Ile	1,53	1,38	1	1		25 318 km	
Marché lot n°2	Saint-Louis	18		8	8		81 137 km	67
	L'Etang Salé							
	Cilaos							
	Les Avirons							
TOTAL	CIVIS	24,6	5,89	13	12	0	175 425 km	66
Nombre de km moyen effectué par semaine - Encombrants						3 374 km		
Nombre de km moyen effectué par jour de la semaine (lundi au vendredi) - Encombrants						675 km		

(*) Hors animateur et personnel administratif (**) Hors véhicules de service
Logistique de collecte des Encombrants (Moyen humains, matériels et kilométrage parcouru)

5.2. LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE

5.2.1. LA COLLECTE DU VERRE

5.2.1.1. La précollecte – Les Bornes d'Apport Volontaire pour le verre



La collecte du verre est réalisée en apport volontaire dans des Bornes d'Apport Volontaire (BAV) aériennes (d'environ 3 m³ de volume).

NB : Dans certains quartiers de Cilaos (Ilet à Cordes et Mare Sèche) et pour des raisons d'accessibilité, la collecte du verre se fait par le biais de bacs roulants, à opercules, fixés.

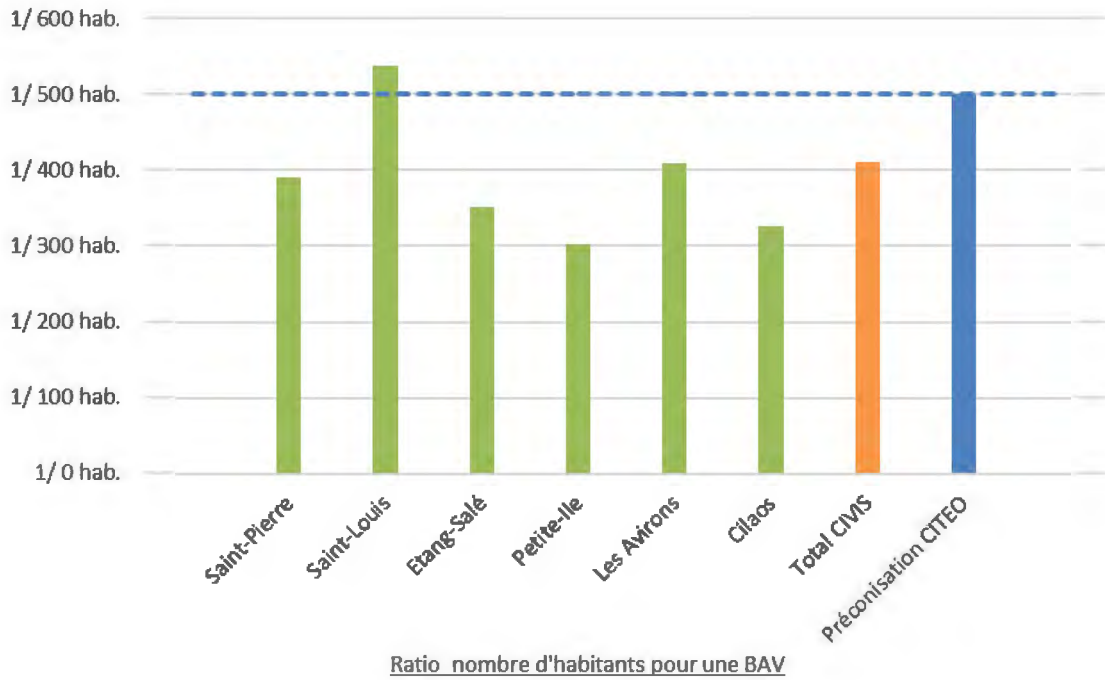
Bilan de l'activité de l'année/ Parc de BAV au 31 décembre

Le bilan de l'activité est présenté ci-dessous. Le parc de BAV (aérien de 3m³) pour le verre au 31 décembre est présenté ci-dessous.

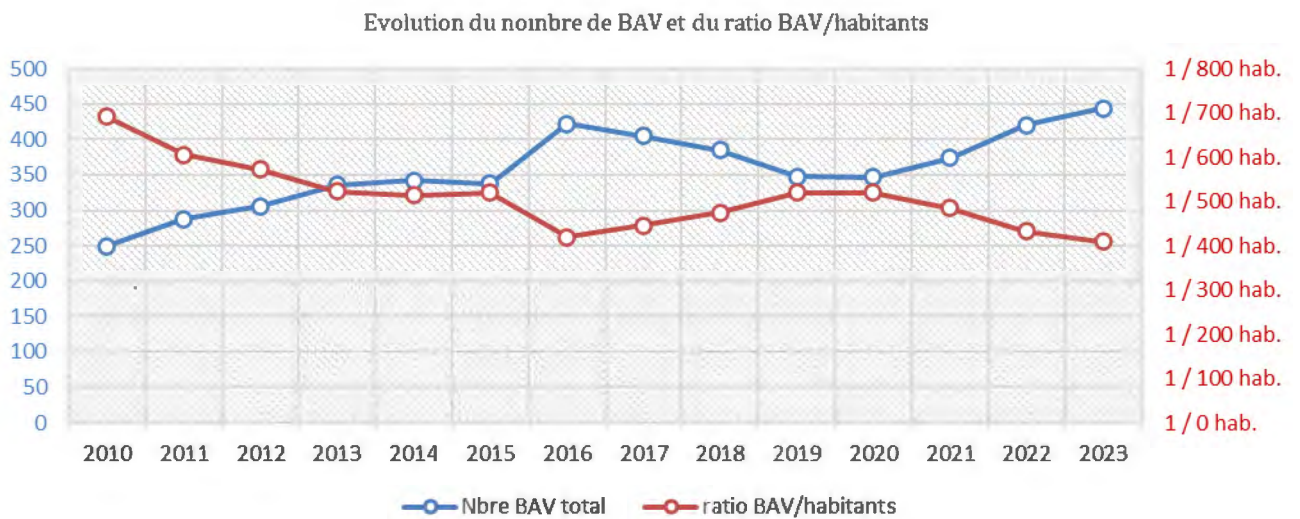
Communes	Population municipale au 1er janvier 2023	BAV installées en 2023 y/c remplacement	BAV Brûlées ou dégradées en 2023	BAV en fonctionnement au 31/12/2023	BAV en fonctionnement au 31/12/2022	Evolution 2023/2022 (y compris les BAV brûlées et dégradées)	ratio BAV/habitant
Saint-Pierre	84 982	21	0	218	197	9,6%	1/ 390 hab.
Saint-Louis	53 693	1	1	100	100	0,0%	1/ 537 hab.
Etang-Salé	14 059	0	0	40	40	0,0%	1/ 351 hab.
Petite-Ile	12 395	2	0	41	39	4,9%	1/ 302 hab.
Les Avirons	11 440	0	0	28	28	0,0%	1/ 409 hab.
Cilaos	5 538	1	0	17	16	5,9%	1/ 326 hab.
Total CIVIS	182 107	25	1	444	420	5,4%	1/ 410 hab.

Fourniture/Remplacement de bornes à verre en 2023

Le ratio nombre d'habitants pour une borne est indiqué dans le tableau ci-dessus. Les préconisations de CITEO (éco-organisme en charge de la filière des emballages ménagers sur cette période) sont en moyenne d'une (1) borne pour 500 habitants. Le ratio moyen du territoire de la CIVIS est conforme aux préconisations de CITEO avec 1 borne pour **410** habitants.



L'évolution dans le temps du parc de BAV et du ratio « nombre d'habitants par BAV » est donné ci-dessous



5.2.1.2. La collecte des Bornes d'Apport Volontaire

La collecte des bornes à verre est réalisée par camion grue (équipé de pince Kinshofer) en fonction du taux de remplissage.

Le prestataire

La prestation de vidage des bornes est confiée, dans le cadre de deux marchés publics de service, aux entreprises suivantes :

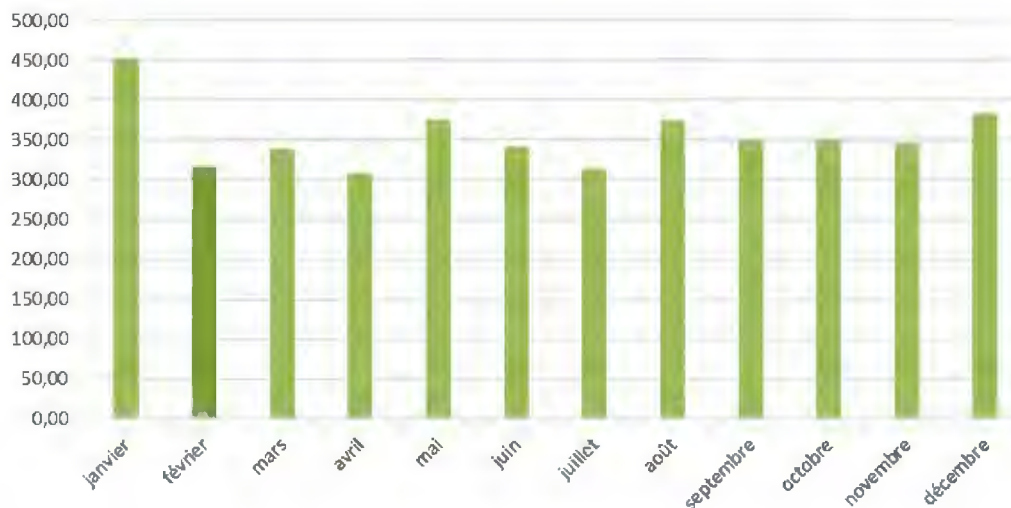
Prestataire	Secteur
SEMRRE (Lot n°1)	Saint-Pierre - La Petite Ile
HOW CHOONG Environnement (Hce) (Lot n°2)	Saint-Louis- Cilaos-L'Etang Salé - Les Aviron

Bilan de l'activité de l'année

Communes	Population municipale au 1er janvier 2023	Tonnages verre collecté en 2022	Tonnages verre collecté en 2023	Variation 2023/2022	Ratio collecté en 2023 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 982	1 793,10 T	1 779,58 T	-0,75%	20,94
Saint-Louis	53 693	903,99 T	938,94 T	3,87%	17,49
Etang-Salé	14 059	448,79 T	455,52 T	1,50%	32,40
Petite-Ile	12 395	532,76 T	676,26 T	26,94%	54,56
Les Aviron	11 440	283,15 T	285,87 T	0,96%	24,99
Cilaos	5 538	101,61 T	109,65 T	7,91%	19,80
Total CIVIS	182 107	4 063,40 T	4 245,82 T	4,49%	23,31

Tonnage Verre collecté

La variation du tonnage collecté sur l'année est la suivante :



Evolution annuelle des tonnages de verre collectés

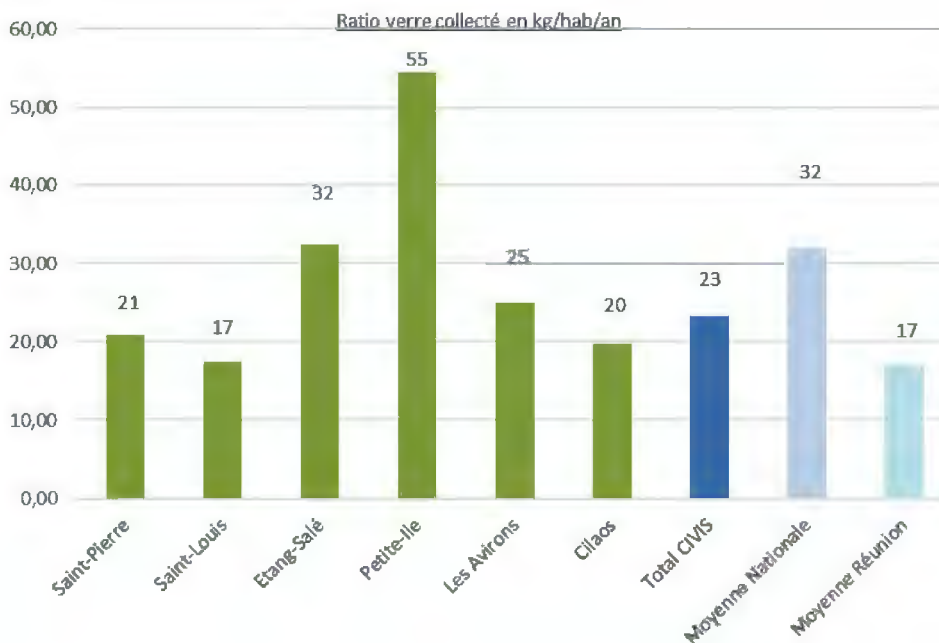
Janvier et Décembre (période des fêtes de fin d'année) sont globalement les mois où les tonnages de verre collectés sont parmi les plus importants.

Les tonnages collectés par commune et l'évolution (en %) du tonnage collecté par rapport à l'année dernière sont indiqués dans le graphique ci-dessous.

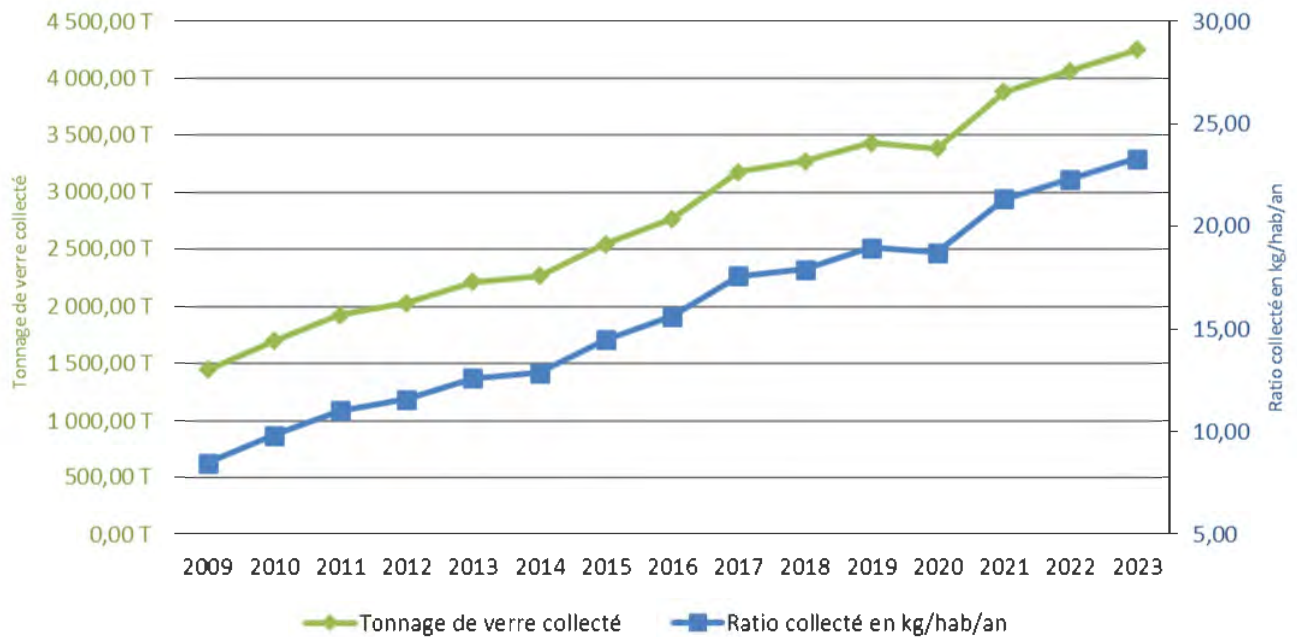


Cette année, la communauté d’agglomération a collecté **+ 4,49 %** de verre en plus.

Le ratio de verre collecté est d’environ **23,31 kg/hab./an**. Ce ratio est à comparer d’une part au ratio 2022 qui était d’environ 22,3 kg/hab./an et au ratio moyen du département de la Réunion (17 kg/hab./an en moyenne en 2021) et au ratio moyen national qui est d’environ 32 kg/hab./an (*Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2018)*).



L'évolution des tonnages de verre collectés sur le territoire de la CIVIS depuis 2009, ainsi que l'évolution des ratios de collecte en kg/habitant et par an sont indiquées dans le graphique ci-dessous.



Evolution des tonnages de verre collectés

5.2.2. LES DECHETERIES

Une déchèterie est un espace clos et gardienné dans lequel on peut déposer certains types de déchets.



5.2.2.1. Modalités de fonctionnement des déchèteries de la CIVIS :

Les déchèteries de la CIVIS sont accessibles aux administrés de la CIVIS et sous certaines conditions à certains professionnels.

Les déchèteries de la CIVIS sont ouvertes au public du lundi au samedi de 08h00 à 18h00 (en journée continue).

Les déchets acceptés et interdits dans les déchèteries de la communauté d'agglomération sont les suivants :



LES DÉCHETS ACCEPTÉS



LES DÉCHETS INTERDITS



Depuis le 1^{er} juillet 2021, les collectes des piles, des batteries, des huiles minérales usagées, des lampes et des néons ont été fortement perturbées sur l'ensemble de du réseau de déchèteries de la CIVIS.

Cette situation découle des difficultés conjoncturelles (crise COVID19, etc.) rencontrées par le prestataire, en charge du traitement de ces déchets dangereux à l'échelle de la Réunion, afin d'acheminer par voie maritime vers la métropole ces déchets.

5.2.2.2. Le réseau de déchèteries du territoire

Cette année, la CIVIS a disposé de 8 déchèteries en fonctionnement.

Nom	Déchèterie de Petite-Ile	Déchèterie de Cilaos	Déchèterie de l'Etang-Salé	Déchèterie de Bois Noirs	Déchèterie Palama	Déchèterie Bordier	Déchèterie ZAC Roland HOAREAU	Déchèterie Rivière Saint-
Commune	La Petite-Ile	Cilaos	L'Etang - Salé	Saint-Pierre	Saint-Pierre	Saint-Pierre	Saint-Pierre	Saint-Louis
Adresse	Allée des pâquerettes	Route du Brulé Marron	123 Allée Montagnac	Allé Bois Noirs <i>Bois d'Olives</i>	Chemin Palama <i>Ravine des Cabris</i>	Chemin Bordier <i>Ligne Paradis</i>	66 Rue Saint Louis <i>Pierrefonds</i>	Chemin La Ouette <i>Rivière St Louis</i>
Nombre de bennes total	7	6	8	7	8	7	10	10
Benne Encombrants	2	2	2	2	2	2	3	3
Benne végétaux	2	1	2	2	2	2	2	2
Benne Métaux	1	1	1	1	2	1	2	2
Benne Cartons	1	1	2	1	1	1	2	2
Benne Gravats	1	1	1	1	1	1	1	1

Réseau de déchèteries du territoire de la CIVIS

5.2.2.3. Bilan de l'activité

Mode de gestion

Les déchèteries de la CIVIS sont gérées selon deux modes :

- « Le haut de quai » (mission d'accueil, de gardiennage et d'entretien du site) est géré en régie avec du personnel de la communauté d'agglomération
- « Le bas de quai » (mission d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets) est géré via des marchés publics de prestation de service.

Tonnages collectés

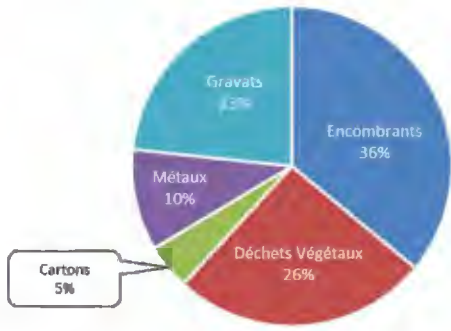
Les déchèteries reçoivent deux types de déchets :

- Les déchets dits ménagers et assimilés qui relèvent de la compétence collecte de la CIVIS. Il s'agit des déchets Encombrants, Déchets Végétaux, Cartons, Métaux et Gravats
- Les déchets dits de filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur). Ces déchets relèvent de la compétence collecte, transport et traitement des producteurs, importateurs et distributeurs des dits déchets. Il s'agit des déchets D3E (Déchets d'Equipements Electrique et Electroniques), des piles, des batteries, des lampes et néons, des textiles, et des huiles de vidanges.

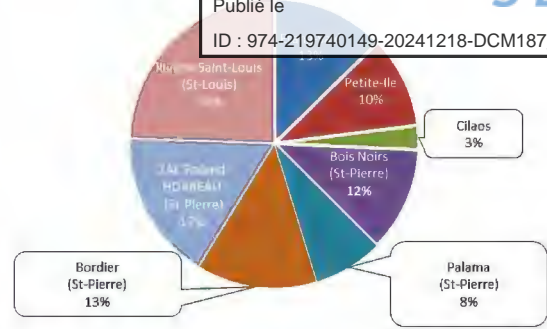
Déchets ménagers et assimilés collectés en déchèteries :

Flux Equipements	Encombrants en Tonnes	Déchets Végétaux en Tonnes	Cartons en Tonnes	Métaux en Tonnes	Gravats en Tonnes	Total en Tonnes	Répartition en %
Etang-Salé	786,70	684,32	168,72	253,22	560,08	2 453,04	12,7%
Petite-Ile	766,56	535,37	70,66	242,33	376,02	1 990,94	10,3%
Cilaos	197,52	66,34	46,84	45,62	168,38	524,70	2,7%
Bois Noirs (St-Pierre)	785,44	569,20	78,52	224,76	618,40	2 276,32	11,8%
Palama (St-Pierre)	516,50	407,52	57,22	143,98	382,36	1 507,58	7,8%
Bordier (St-Pierre)	853,46	840,72	59,94	231,06	629,60	2 614,78	13,5%
ZAC Roland HOAREAU (St-Pierre)	1 147,04	631,34	249,80	377,50	828,14	3 233,82	16,7%
Rivière Saint-Louis (St-Louis)	1 905,89	1 261,79	157,01	464,68	944,96	4 734,33	24,5%
Total CIVIS	6 959,11	4 996,60	888,71	1 983,15	4 507,94	19 335,51	100%
Répartition en %	36,0%	25,8%	4,6%	10,3%	23,3%	100%	-

Tonnages des déchets ménagers et assimilés collectés en déchèteries



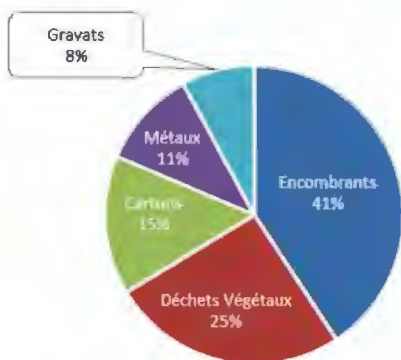
Répartition par flux du tonnage de déchets ménagers et assimilés collectés en déchèteries



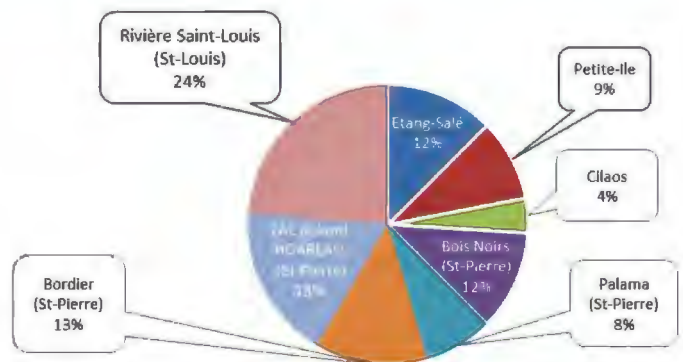
Répartition par déchèteries des tonnages collectés tous flux de déchets ménagers et assimilés confondus

Flux	Encombrants	Déchets Végétaux	Cartons	Métaux	Gravats	Total de rotations de bennes	Répartition en %
Equipements							
Etang-Salé	317	238	187	92	69	903	12%
Petite-Île	278	193	78	91	46	686	9%
Cilaos	131	32	75	27	26	291	4%
Bois Noirs (St-Pierre)	336	217	110	91	80	834	12%
Palama (St-Pierre)	221	159	85	61	50	576	8%
Bordier (St-Pierre)	348	333	73	96	87	937	13%
ZAC Roland HOAREAU (St-Pierre)	502	271	268	141	104	1 286	18%
Rivière Saint-Louis (St-Louis)	812	410	212	175	109	1 718	24%
Total CIVIS	2 945	1 853	1 088	774	571	7 231	100%
Répartition en %	40,7%	25,6%	15,0%	10,7%	7,9%	100%	-

Nombre de rotations de bennes collectées en déchèteries

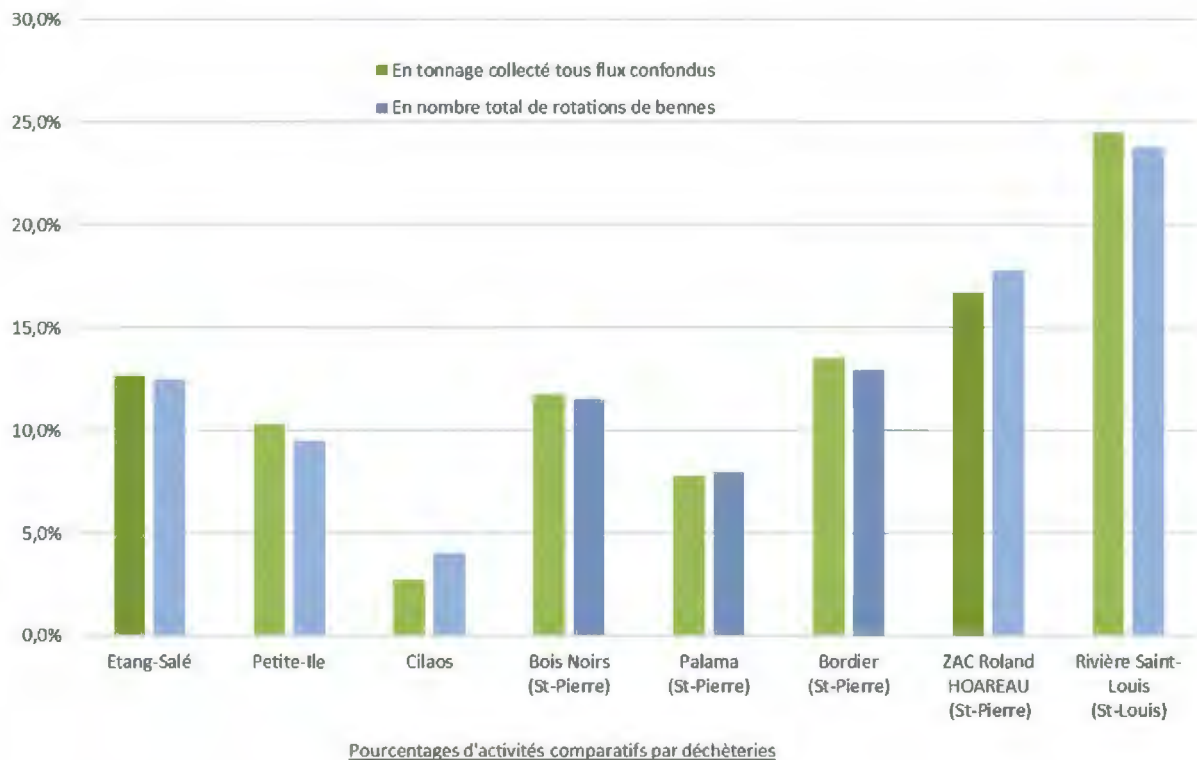


Répartition du nombre total de rotations de bennes par flux de déchets ménagers et assimilés en déchèteries

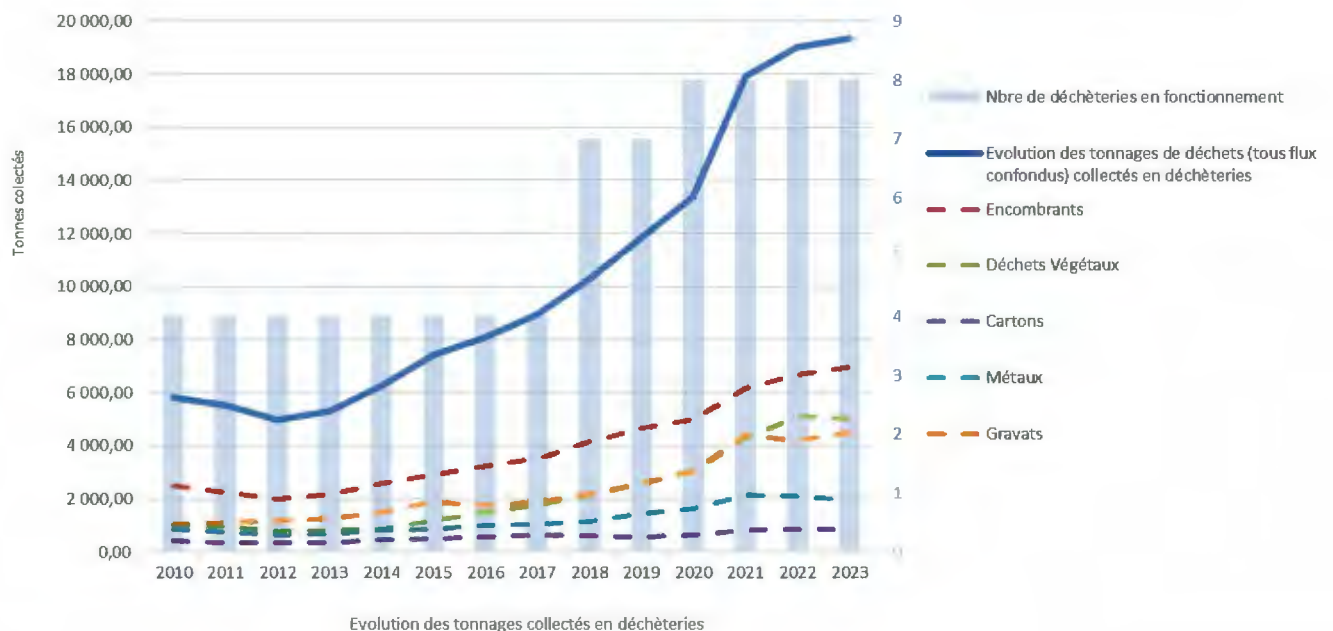


Répartition du nombre total de rotations de bennes par déchèteries tous flux de déchets ménagers et assimilés confondus

Les pourcentages d'activité (en tonnes collectées et nombre de rotations de bennes) par déchèterie sont indiqués dans le graphique ci-dessous.



Le graphique ci-dessous indique l'évolution des tonnages collectés sur notre réseau de déchèteries ces dernières années.



Le tonnage total (tous flux de déchets confondus) collecté sur le réseau de déchèteries cette année a augmenté de **+ 1,8 %** par rapport à l'année dernière.

En dehors d'une baisse en 2011 et 2012, depuis 2013 le tonnage de déchets collectés en déchèteries ne cesse d'augmenter.

Déchets de la filière REP :

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)



	GEM Hors Froid (en Tonnes)	GEM Froid (en Tonnes)	Ecrans (en Tonnes)	PAM (en Tonnes)	Total D3E (en Tonnes)
Etang-Salé	30,475	24,986	7,648	43,482	106,59
Petite-Ile	25,208	21,038	2,264	24,060	72,57
Cilaos	6,349	3,538	0,743	3,588	14,22
Bois Noirs (St-Pierre)	25,550	26,754	5,028	38,227	95,56
Palama (St-Pierre)	16,473	13,840	2,900	26,718	59,93
Bordier (St-Pierre)	29,340	32,369	3,034	40,385	105,13
ZAC Roland HOAREAU (St-Pierre)	30,108	30,354	1,882	48,672	111,02
Rivière Saint-Louis (St-Louis)	45,649	34,191	6,555	47,783	134,18
Total CIVIS (en tonnes)	209,2 T	187,1 T	30,1 T	272,9 T	699,2 T
Total CIVIS (nbre d'appareils)	3 960	3 530	2 543	181 580	191 613
Progressions des flux en nombre d'appareils - 2022/2023	3,9%	-0,5%	13,7%	24,0%	22,8%
<i>Nombre moyen d'appareils collecté sur les déchèteries /semaine</i>					3 685
<i>Nombre moyen d'appareils collecté sur les déchèteries /jour</i>					614
<i>Performance en kg/hab./an</i>					3,8

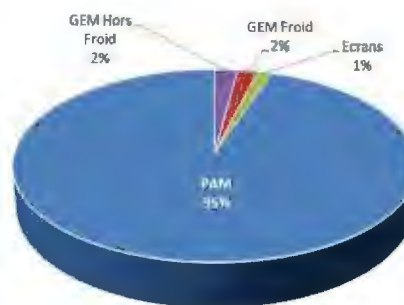
D3E collectés en déchèteries

GEM: Gros Electroménager

PAM: Petits Appareils en Mélange



Répartition des catégories de D3E collectés en déchèteries en tonnes



Répartition des catégories de D3E collectés en déchèteries en nombre d'appareil

Le bilan écologique est le suivant :

PROTEGER LES RESSOURCES NATURELLES



Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). **Grâce à votre collecte, vous permettez l'économie de :**



5 669 tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire **14 127** équipements informatiques.

Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minerais...) en grandes quantités et ainsi de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques.



2 032 575 kWh, soit l'équivalent des consommations d'énergie de **441** Français pour se chauffer pendant un an.

Le recyclage permet de régénérer des matériaux. Toutes les étapes, parfois très énergivores, nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Lutte contre le réchauffement climatique

La dépollution et le recyclage des appareils électriques et électroniques et des lampes jouent un rôle majeur sur la protection de l'environnement. **Voire collecte a permis :**



d'éviter l'émission de **581** tonnes de CO₂, soit l'équivalent de **5 234 603** km en voiture
 (**5 229** trajets Lille-Marseille en voiture)



d'éliminer l'équivalent de **2 006** tonnes de CO₂, soit la quantité de CO₂ absorbée par **167 126** arbres pendant un an.

La fabrication de matériaux vierges nécessite différentes étapes (extraction, transport, transformation...) qui émettent des gaz à effet de serre. En comparaison, les étapes de recyclage (collecte, traitement, régénération...) sont bien moins émettrices.

Le recyclage des matériaux permet donc d'éviter des émissions de CO₂.

La dépollution des équipements de froid (réfrigérateurs, climatiseurs...) permet de capter et de neutraliser les gaz qu'ils contiennent. Certains de ces gaz ont un pouvoir de réchauffement climatique jusqu'à 10 000 fois supérieur à celui du CO₂ : c'est donc un fort impact sur l'environnement qui est évité grâce à la dépollution.

Autres déchets de la filière REP collectés en déchèteries

	Piles en Kg	Batteries en Kg	Lampes / Néons en Kg	Huiles de vidange en litres	TLC en Tonnes
Etang-Salé	552	0	346	4 706	12,546
Petite-Ile	323	12 254	511	4 824	5,865
Cilaos	258	3 491	106	1 176	1,292
Bois Noirs (St-Pierre)	921	14 717	667	5 412	5,323
Palama (St-Pierre)	0	856	326	0	5,758
Bordier (St-Pierre)	205	7 092	478	3 529	3,926
ZAC Roland HOAREAU (St-Pierre)	600	23 652	797	3 765	3,748
Rivière Saint-Louis (St-Louis)	492	45 516	319	8 941	12,237
Total CIVIS	3 351 Kg	107578 Kg, soit environ 7172 batteries (estimation)	3 550 Kg	32 353 L	50,70 T
Filière	Corepile	ATBR	Ecosystem	STARDIS	Ti Tang Recup

5.3. LES AUTRES SOURCES DE DECHETS

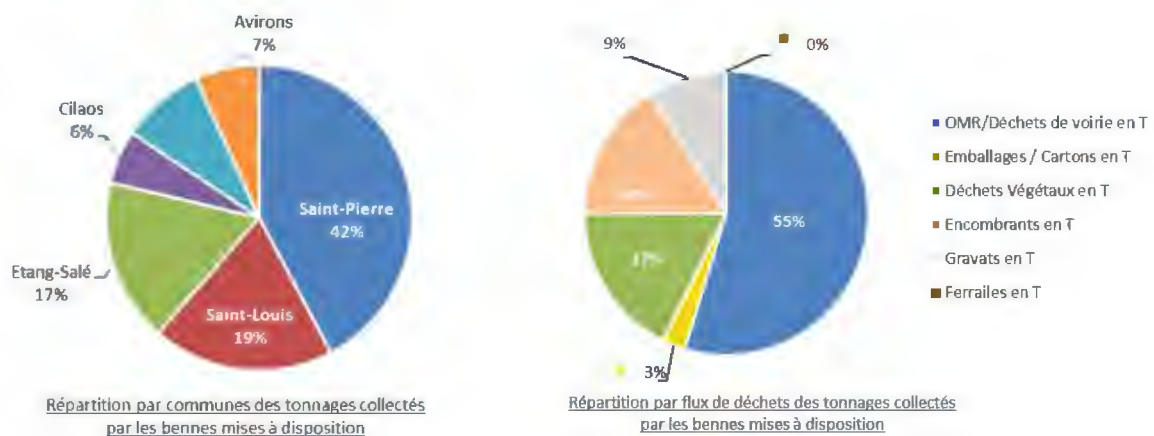
5.3.1. LA MISE A DISPOSITION DE BENNES

La CIVIS met à disposition de ses communes membres un quota annuel de bennes pour la collecte des déchets issus de leur activité et principalement de l'activité des services techniques communaux.

Cette année le bilan de tonnes collectées via ces bennes mises à disposition est le suivant :

CAISSONS (mise à la disposition des communes)							
	OMR/Déchets de voirie en T	Emballages / Cartons en T	Déchets Végétaux en T	Encombrants en T	Gravats en T	Ferrailles en T	TOTAL en T
Saint-Pierre	541,54	32,52	76,06	60,50	0,00	0,00	710,62
Saint-Louis	220,06	11,70	39,64	51,62	0,00	0,00	323,02
Etang-Salé	93,60	0,46	0,00	44,43	152,04	0,00	290,53
Cilaos	41,40	0,00	45,10	8,74	0,00	0,00	95,24
Petite-Ile	20,96	0,00	98,12	29,98	0,00	0,00	149,06
Avirons	3,12	0,00	37,28	73,50	0,00	0,00	113,90
Total 2023	920,68	44,68	296,20	268,77	152,04	0,00	1 682,37
Total 2022	630,48	56,50	238,92	256,83	0,00	3,06	1 185,79
Evolution 2022 /2023	46%	-21%	24%	5%	-	-100%	42%

Tonnages de déchets collectés dans le cadre de la mise à disposition de bennes aux communes



5.3.2. LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERÇANTS

La CIVIS a mis en place une collecte hebdomadaire spécifique des cartons issus de l'activité des centres villes de Saint-Pierre et de Saint-Louis.

Les tonnages de cartons collectés par ce biais sont intégrés dans les tonnages de Déchets Recyclables (DR) collectés.

5.3.3. LES VEHICULES HORS D'USAGE

5.3.3.1. Prestataires

Les prestations d'enlèvement et de traitement des Véhicules Hors d'Usages (VHU) et des ferrailles sont assurés :

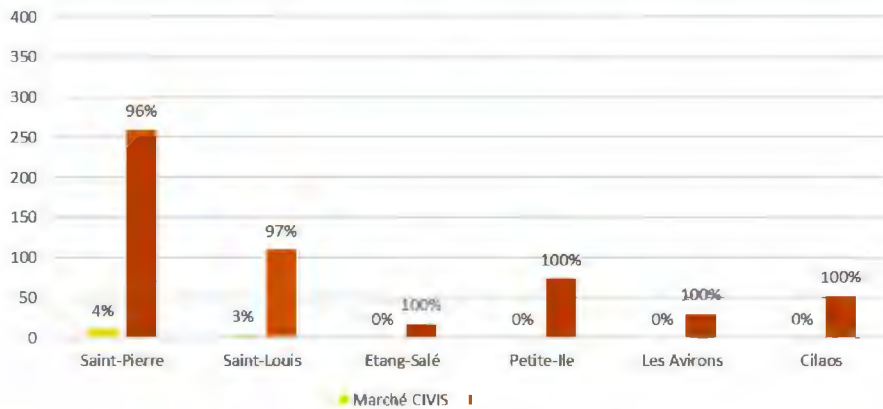
- Soit par le biais d'un marché public de service avec un prestataire privé. Dans ce cas les frais d'enlèvement et de traitement des VHU sont pris en charge par la CIVIS.
- Soit par le biais de l'association VHU REUNION. Dans ce cas les frais d'enlèvement et de traitement des VHU sont pris en charge par VHU REUNION.

5.3.3.2. Bilan de l'activité de l'année

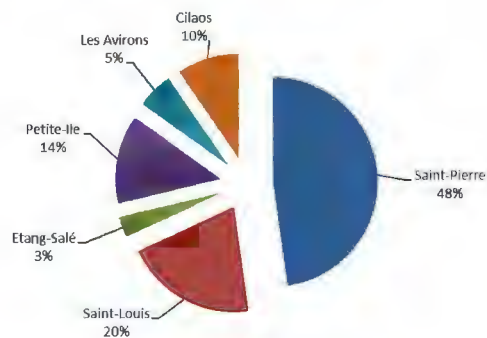
Communes	Nombre de VHU enlevés et traités en 2023			Prise en charge VHU REUNION	Quantité de ferrailles enlevés et traités en 2023 (en Kg)
	Prise en charge Marché CIVIS				
	Type				
	Voitures	Motocyclette	Poids Lourds		
Saint-Pierre	9	1	1	259	17 880
Saint-Louis	2	0	1	110	23 800
Etang-Salé	0	0	0	17	0
Petite-Ile	0	0	0	74	34 860
Les Avirons	0	0	0	30	13 720
Cilaos	0	0	0	52	2 320
sous-total	11	1	2	-	-
Total CIVIS/VHU REUNION	14			542	-
Total	556				92 580
Tonnage estimé	478,16 Tonnes				92,58 Tonnes
					TOTAL 570,74 Tonnes

Bilan d'activité VHU

Nbre de VHU enlevés et traités / Communes



Répartition CIVIS/VHU REUNION



Répartition du nombre de VHU enlevés et traités par communes

6. LE TRAITEMENT DES DECHETS PAR LE SYNDICAT MIXTE ILEVA

L'article 1er du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets stipule :

« Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte. »

Ainsi, il est présenté en annexe les principaux indicateurs techniques et financiers, au titre de l'année **2023**, relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CIVIS, transmis par le syndicat mixte de traitement des déchets ILEVA à la CIVIS.

7. QUALITE DU SERVICE ET SATISFACTION DE L'USAGER

La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires s'efforce au quotidien de rester à l'écoute constante des préoccupations de ses usagers en matière de gestions de leurs déchets.

Ainsi, la communauté d'agglomération dispose d'un standard téléphonique dédié principalement à la gestion des déchets via un numéro vert.



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Cette année le bilan de l'activité du numéro vert est le suivant :

	St-Pierre	St-Louis	Etang-Salé	Petite-Ile	Les Aviron	Cilaos	Autres communes	Total
Nombre de demandes /an	11 030	5 637	1 615	1 727	1 123	376	1 582	23 090
Nombre de demandes/jour en moyenne	42	22	6	7	4	1	6	89
Variation (2023 / 2022)	-5%	-15,2%	-7%	-6%	8%	-21%	3%	-7,0%

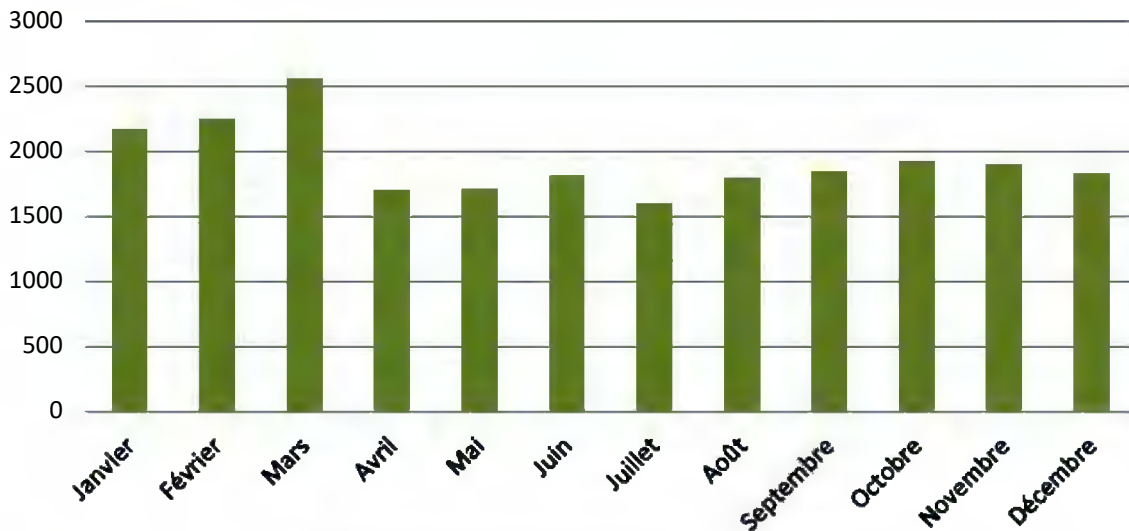
Nombre de demandes(*) au numéro vert / par communes

(*) Le nombre de demandes est différent du nombre d'appels. En effet, un même appel peut concerner plusieurs demandes.

On observe une baisse (- 7 %) du nombre de demandes au Numéro Vert entre 2023 et 2022.

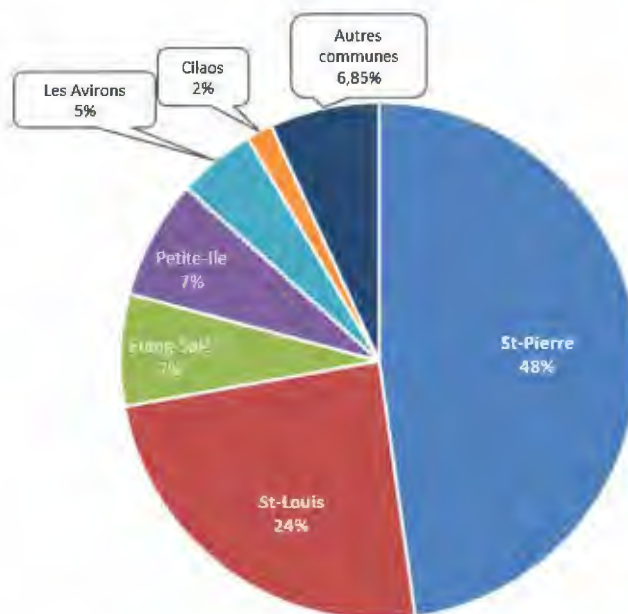
Le nombre de demandes est en moyenne d'environ **89** demandes par jour.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur cette année du nombre de demandes au Numéro Vert.



Evolution sur l'année du nombre de demande au N° Vert

La répartition par communes membres du nombre de demandes au Numéro Vert est la suivante.



Répartition des demandes au N° vert par communes

L'évolution annuelle (depuis 2010) du nombre de demandes au Numéro Vert est la suivante.



Evolution annuelle du nombre de demandes au N° Vert

Les demandes sont réparties selon le tableau suivant :

	Nombre de demandes	Répartition en %
Demandes traitées directement par le N° Vert	5 085	22%
Demandes transmis aux autres services pour traitement	18 005	78%
Précollecte (bacs roulants particuliers et professionnels, redevance spéciale, composteurs)	10 394	45%
Collecte en porte à porte (bac vert / jaune / encombrants / déchets végétaux)	4 533	20%
Brigade Environnement	18	0%
Véhicules Hors d'Usage (VHU)	845	4%
Autres demandes relatives aux déchets (BAV, déchèteries, prévention, dépôts sauvages, etc.)	1 590	7%
Demandes ne concernant pas les déchets (Errance animale, etc.)	625	3%
TOTAL demandes relatives aux déchets	22 465	97%
TOTAL	23 090	100%

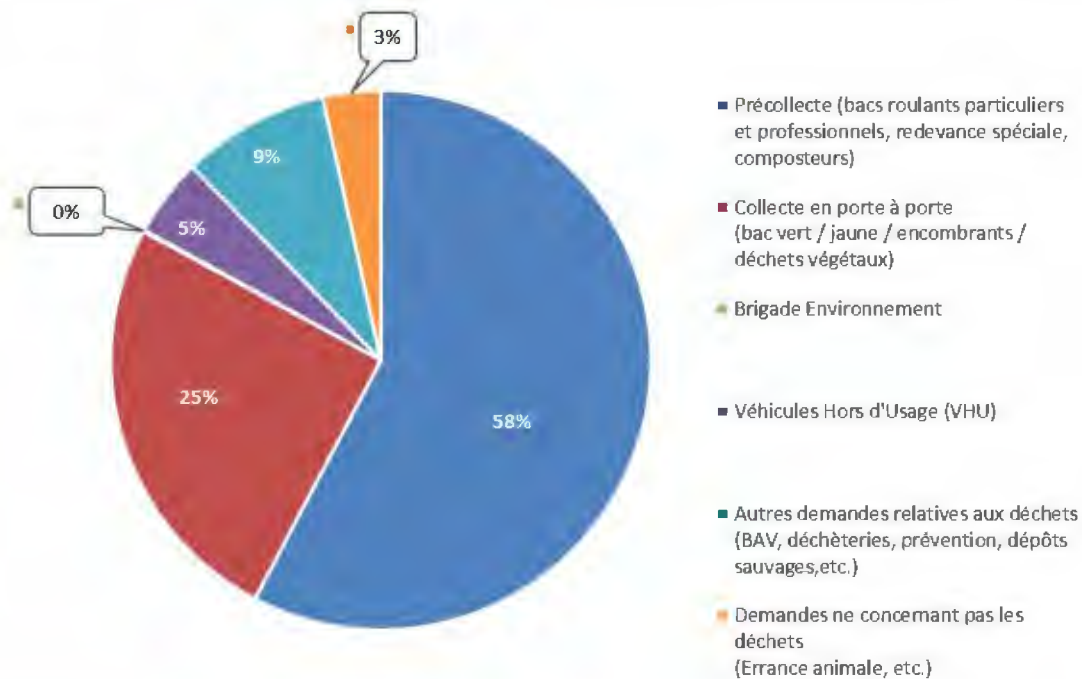
(1) Réponses apportés directement à l'usager par les opérateurs du N° Vert

(2) Demandes transférées par l'opérateur du N° Vert aux services concernés pour traitement

97% des demandes réceptionnées au N° Vert concerne la gestion des déchets.

Pour **22%** des demandes réceptionnées au N° Vert, la réponse est apportée directement par les opérateurs du N° Vert (exemple : renseignements sur des horaires d'ouverture ou des jours de passage de la collecte, etc.).

Les autres demandes (**78 %**) sont transmises aux différents services de la Direction Environnement pour traitement, selon la répartition suivante pour cette année.



Répartition par services des demandes à traiter au Numéro Vert

8. LES INDICATEURS FINANCIERS

La CIVIS s'appuie sur la méthodologie « ComptaCoût® » de l'ADEME pour présenter les coûts du service public de gestion des déchets.

ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique qui permet :

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion
- De disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour
 - o Identifier des pistes de maîtrise des coûts ;
 - o Eclairer la prise de décision ;
 - o Etablir une tarification (redevance spéciale, etc.)
 - o Communiquer sur les coûts auprès des usagers.

La Matrice Compta Coût de cette année est présentée en annexe n°1.

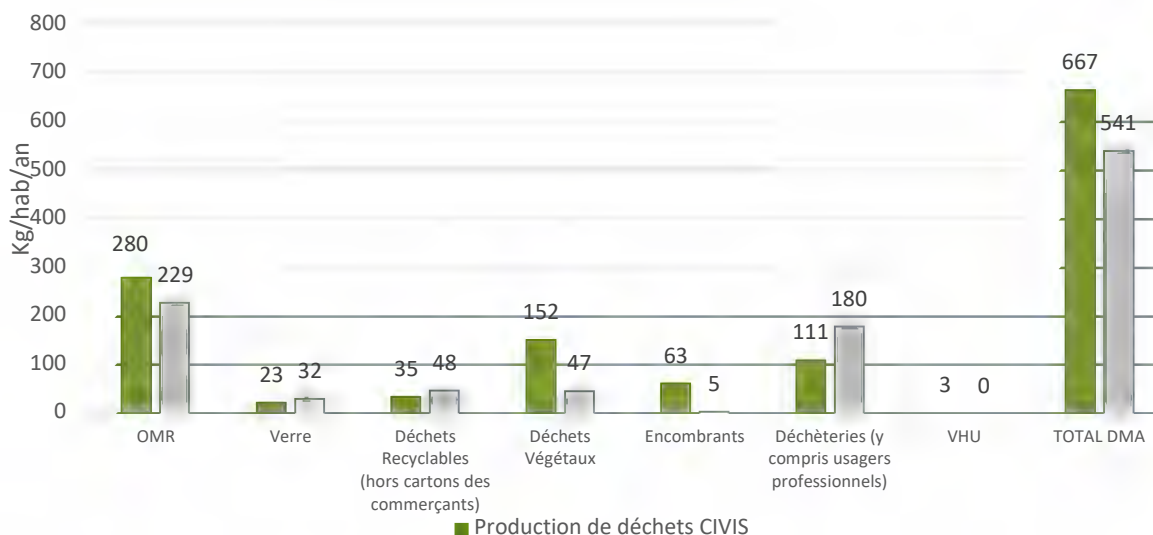
8.1. POPULATION DESSERVIE ET QUANTITE DE DECHETS COLLECTES PAR LA CIVIS

Le tableau suivant indique la population desservie par le service de prévention et de gestion des déchets ainsi que la quantité de déchets collectés par la communauté d'agglomération par flux. Ce tableau indique également les ratios de déchets collectés par habitant et par an pour chaque flux. Ces ratios de collecte (en kg/hab./an) sont comparés aux ratios nationaux.

		Population desservie	Tonnages	Part de chaque flux en %	Kg/hab. CIVIS	Kg/hab. Données nationales (*)	Ecart /ratio national
Déchets Ménagers et Assimilés	OMR	182 107	51 001	41,2%	280	229	22%
	Verre	182 107	4 246	3,4%	23	32	-28%
	Déchets Recyclables (hors cartons des commerçants)	182 107	6 378	5,2%	35	48	-27%
	Déchets Végétaux	182 107	27 669	22,4%	152	47	223%
	Encombrants	182 107	11 527	9,3%	63	5	1160%
	Déchèteries (y compris usagers professionnels)	182 107	20 232	16,4%	111	180	-38%
	VHU	182 107	571	0,5%	3	-	-
	TOTAL DMA	182 107	121 624	98,3%	667	541	23%
Déchets Professionnels	Déchets des professionnels (Cartons des commerçants)	182 107	420	0,3%	2	-	-
	Déchets des communes Caissons	182 107	1 682	1,4%	9	-	-
	TOTAL Professionnels	182 107	2 103	1,7%	11	-	-
TOTAL tous flux DMA+ Professionnels		182 107	123 727	100%	678	-	-

(*) Source : données issues du référentiel national des coûts de 2019 (matrice 2017)

Population desservie et quantité de déchets collectés par la CIVIS



Ratios de déchets collectés en kg/hab/an - comparaison avec les données nationales

8.2. COUT DU SERVICE PUBLIC ET FINANCEMENT

Le tableau suivant indique le coût du service public de prévention et de gestion des déchets (collecte et traitement) et son niveau de financement.

Il détaille :

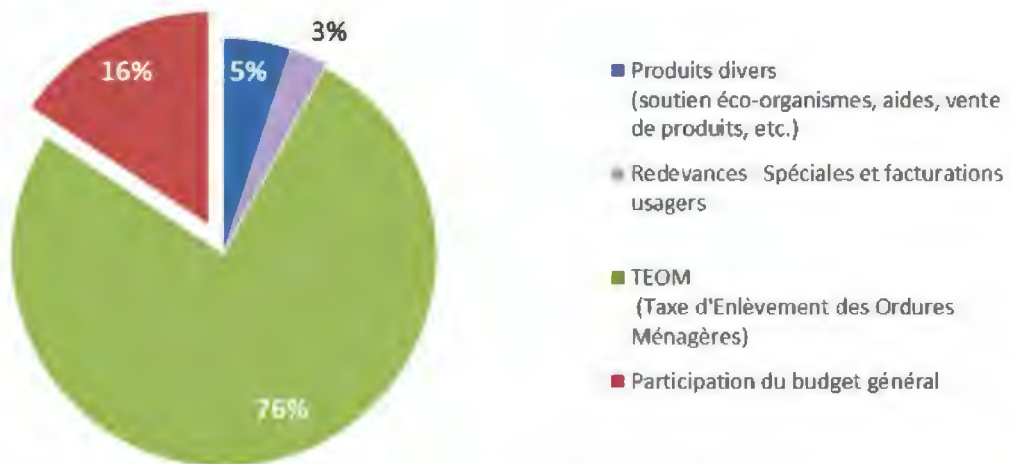
- Le total des charges. Les charges comprennent :
 - o Les charges dites fonctionnelles : charges de structures (charges de personnel administratif, téléphonie, fournitures administratives, etc.) et charges de communication (coût des médiateurs, etc.)
 - o Les charges dites techniques : charges de personnel technique, marchés de fournitures, services et travaux, etc.
- Le total des produits :
 - o Produits industriels liés à la gestion du service (prestations à des tiers).
 - o Soutiens résultant des versements des éco-organismes (CITEO (ex Eco Emballages), Eco Système, etc.) dans le cadre des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur).
 - o Aides et subventions diverses (ADEME, Europe, etc.)
- Le coût à la charge de la collectivité = total des charges + total des produits (en négatif)
- Les contributions : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), Redevance Spéciale (RS), etc.

	€ arrondis	€/habitant
Total des charges 2023 TTC	45 109 700 €	247,7 €
Total des produits 2023	-2 276 500 €	-12,5 €
Coût à la charge de la CIVIS	= 42 833 200	235,2 €
Contributions	35 756 100 €	196,3 €
Ecart en €	-7 077 100 €	-38,9 €
Ecart en %	- 16,5%	

Coût du service public (en € TTC) et niveau de financement

Le coût du service public de prévention et de gestion des déchets (hors produits) n'est couvert, cette année, qu'à hauteur d'environ **83,5 %** par les contributions des usagers (TEOM/RS). Le taux de couverture du service (couverture des charges totales hors produits) l'an dernier était estimé à 82 %. Le service public de prévention et de gestion des déchets n'est donc pas **à l'équilibre**, cette année, et est financé à hauteur de **16,5 %** par le budget général de la collectivité.

Le service public de prévention et de gestion des déchets est financé comme suit :

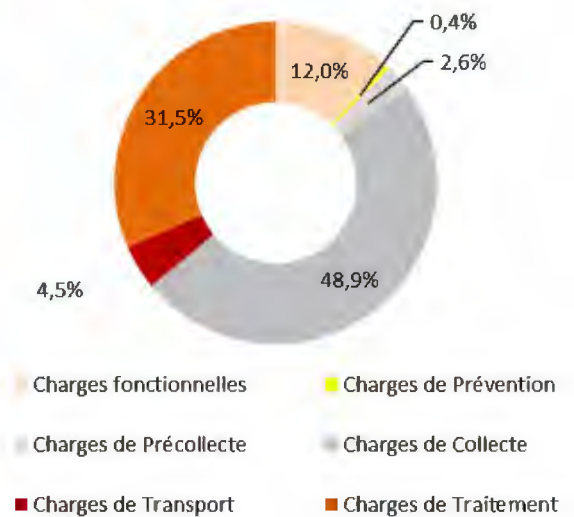


Financement du service public de prévention et de gestion des déchets

8.3. STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC

Le poids relatif des différentes catégories de charges et produits du service public de prévention et de gestion des déchets est indiqué dans les tableaux et les graphiques suivants.

Charges HT 2023	€ arrondis	€/habitant	%
Charges fonctionnelles	5 372 800 €	29,50 €	12,02%
Charges techniques	39 338 500 €	216,02 €	87,98%
<i>Charges de Prévention</i>	175 400 €	0,96 €	0,39%
<i>Charges de Précollecte</i>	1 178 300 €	6,47 €	2,64%
<i>Charges de Collecte</i>	21 873 200 €	120,11 €	48,92%
<i>Charges de Transport</i>	2 012 900 €	11,05 €	4,50%
<i>Charges de Traitement</i>	14 098 700 €	77,42 €	31,53%
Total des charges	44 711 300 €	245,52 €	100%



Répartition des charges

Le 1^{er} poste de charge de dépenses est la collecte des déchets (un peu moins de la moitié) suivi du traitement des déchets.

Le tableau suivant indique les principaux postes de charges représentant plus de 80% total des charges.

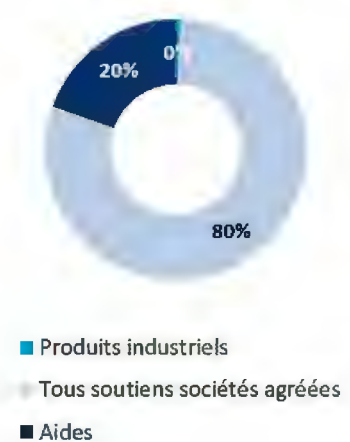
Principaux postes de charges	Montant en €	% total des charges
Total charges précollecte et collecte OMR	8 463 128,72	19%
Total charges traitement OMR	6 276 534,13	14%
Total charges fonctionnelles	5 372 849,16	12%
Total charges collecte Déchets Végétaux	4 984 539,08	11%
Total charges précollecte et collecte recyclables secs hors verre	3 768 473,16	8%
Total des charges de transfert et transport et traitement déchèteries	2 956 826,03	7%
Total charges collecte Encombrants	2 686 900,17	6%
Total charges traitement recyclables secs hors verre	2 438 244,88	5%

Identification des principaux postes de charges représentant plus de 80% des charges

Le poste précollecte et collecte des OMR est le plus important. Il représente à lui seul **19%** des charges totales.

Produits 2023	€ arrondis	€/habitant	%
Produits industriels	12 200 €	0,07 €	0,54%
Tous soutiens sociétés agréées	1 818 000 €	9,98 €	79,86%
Aides	446 300 €	2,45 €	19,60%
Total des produits	2 276 500 €	12,50 €	100%

Répartition des produits

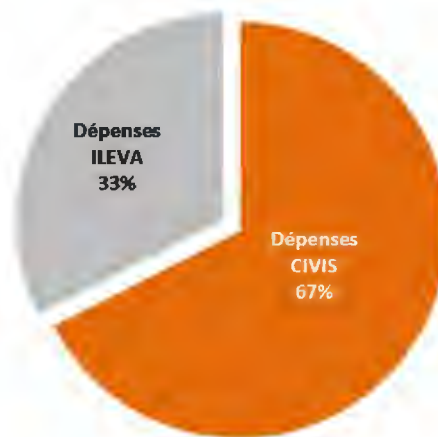


8.4. PART DES DEPENSES LIEES AUX SERVICES RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DIRECTE DE LA COLLECTIVITE

Le tableau suivant indique la part des dépenses du service public de gestion des déchets relevant de la responsabilité directe de la CIVIS par rapport à celle relevant du syndicat mixte de traitement ILEVA.

Charges relevant de la CIVIS		Facturation du syndicat de traitement ILEVA		Total des charges
Nature des charges	Montant en €	Nature des charges	Montant en €	
Charges fonctionnelles	5 372 800 €	-	-	5 372 800 €
Charges techniques	24 613 983 €	Charges techniques	14 724 517 €	39 338 500 €
Total	29 986 783 €	Total	14 724 517 €	44 711 300 €
En % du total des charges	67%	En % du total des charges	33%	100%

Répartition des dépenses entre la CIVIS et ILEVA



67% des dépenses liées au service public d'élimination des déchets (collecte et traitement) sont à la charge de la CIVIS (en charge de la prévention, de la pré-collecte et de la collecte des déchets) et 33% sont à la charge d'ILEVA (le syndicat en charge du traitement de certains déchets).

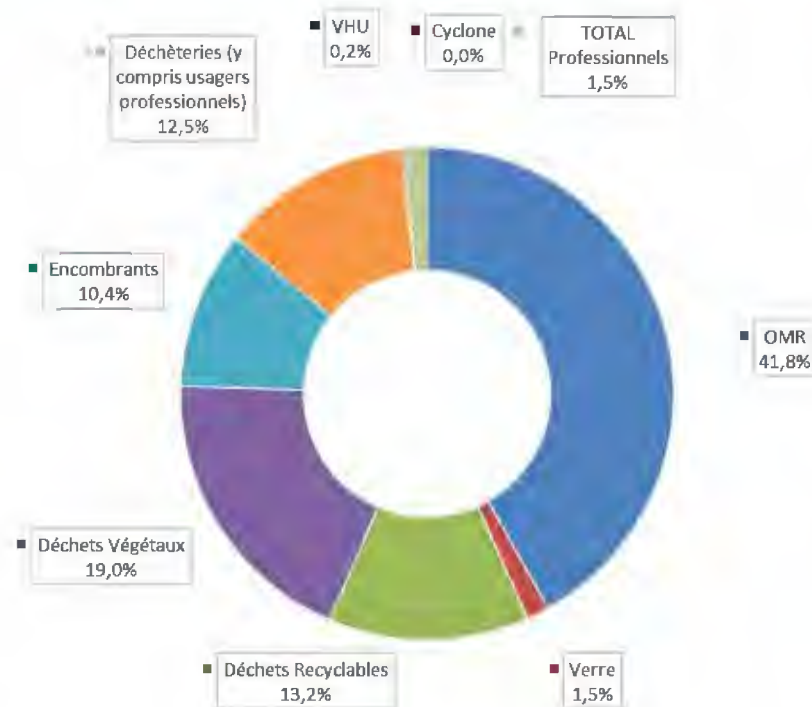
8.5. COÛTS DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS ET POIDS RELATIF DANS LE COUT DU SERVICE PUBLIC

Le tableau suivant indique pour chaque flux de déchets :

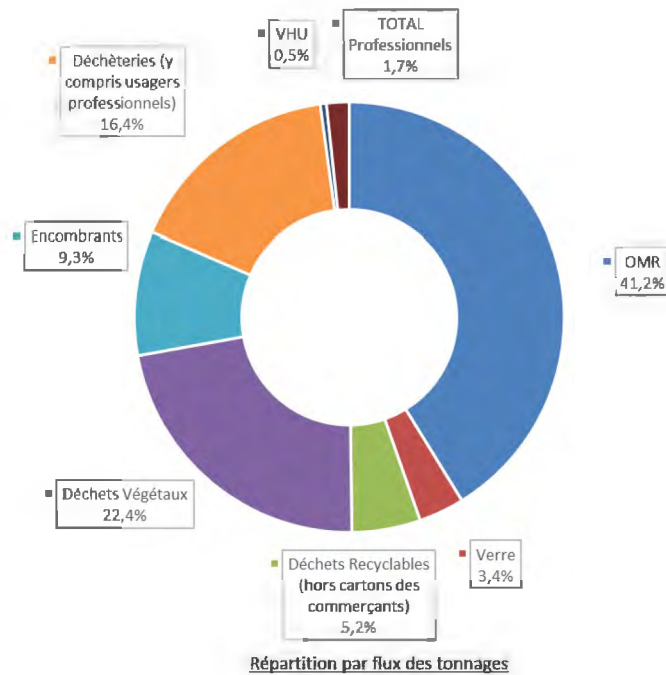
- Le coût aidé global annuel en € HT (arrondi).
- ① *Coût aidé* : Ensemble des charges (structure, collecte, transport...), moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des sociétés agréées, et les aides. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.
- Son poids relatif (en % arrondi) dans le coût du service public d'élimination des déchets
- Le coût aidé HT en €/hab./an
- Le coût aidé HT en €/tonne

		Coût aidé HT en € arrondi	En %	Coût aidé HT en € /habitant/an	Coût aidé HT en € /tonne
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	OMR	17 747 676	41,8%	97,46	348,0
	Verre	624 509	1,5%	3,43	147,1
	Déchets Recyclables	5 595 607	13,2%	30,73	877,4
	Déchets Végétaux	8 068 007	19,0%	44,30	291,6
	Encombrants	4 411 052	10,4%	24,22	382,7
	Déchèteries (y compris usagers professionnels)	5 287 723	12,5%	29,04	261,4
	VHU	71 061	0,2%	0,39	124,5
	Cyclone	0	0,0%	0,00	-
	TOTAL DMA	41 805 636	98,5%	229,60	343,7
	Déchets Professionnels	Déchets des professionnels Cartons (estimation)	205 402	0,5%	1,13
Déchets des communes Caissons		423 780	1,0%	2,33	251,9
TOTAL Professionnels		629 182	1,5%	3,46	299,2
TOTAL tous flux DMA+ Professionnels		42 434 818	100%	233,06	343,0

Coûts des différents flux de déchets et poids relatif dans le coût du service public



Répartition par flux des coûts aidés

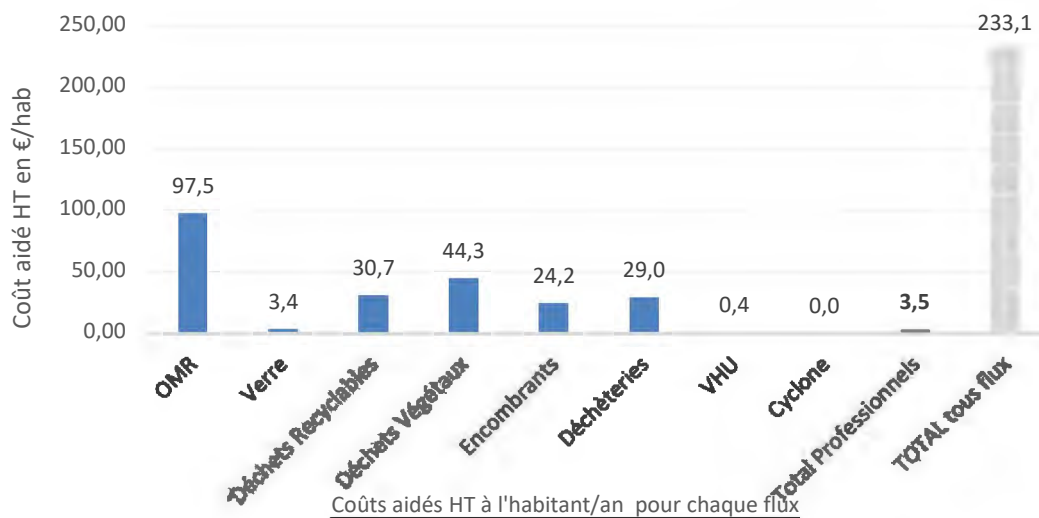


Le flux OMR est le plus important et représente environ **42%** des coûts aidés et environ **41%** des tonnages.

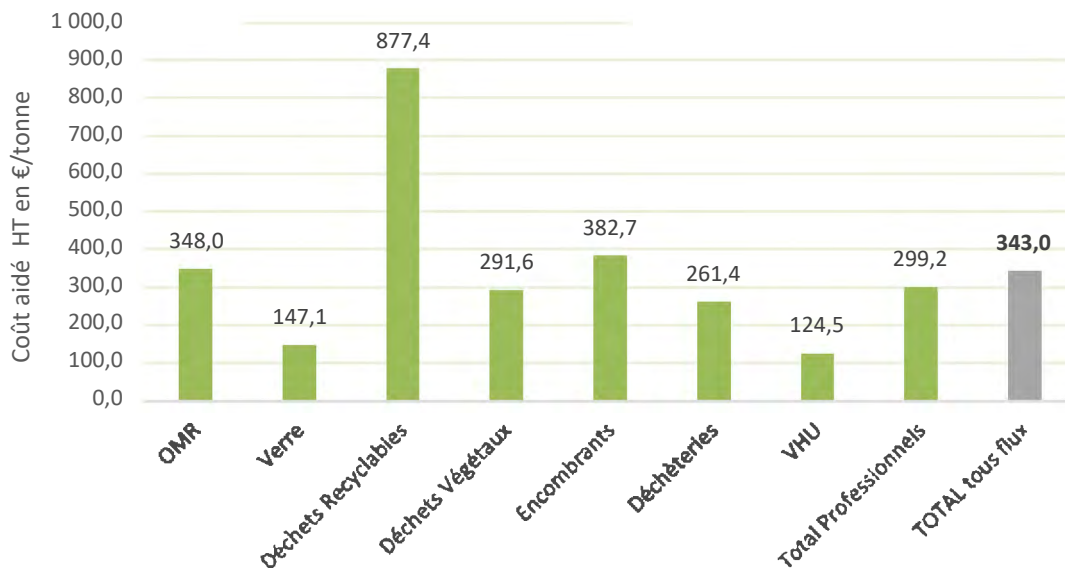
Les flux OMR et Déchets Végétaux réunis représentent environ **61%** des coûts aidés et environ **64%** des tonnages.

1,5 % du coût aidé pris en charge par la CIVIS pour l'élimination des déchets est consacré à la gestion de déchets de professionnels (cartons des commerçants, déchets des communes, hors déchets assimilés).

Les graphiques ci-dessous indiquent pour chaque flux le coût aidé HT en €/habitant et le coût aidé HT en €/tonne.



Le cout aidé en €/hab./an est de **233,1 € HT**.



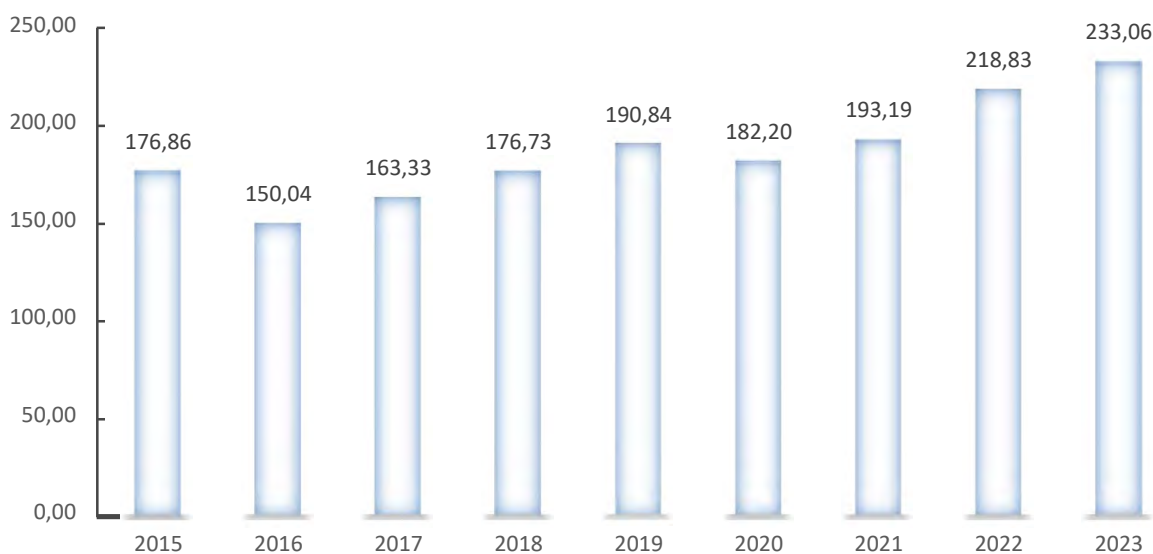
Coûts aidés HT à la tonne pour chaque flux

Le flux Déchets Recyclables est le plus coûteux des DMA à la tonne de déchets collectés (**877 €/tonne**). Ce flux Déchets Recyclables ne représente qu'environ **13,2%** du coût aidé à la charge de la CIVIS.

Hormis le flux VHU, le flux « Verre » est le moins onéreux des DMA à la tonne de déchets collectés (**environ 147 €/tonne**). Ceci s'explique en partie par le mode de collecte en apport volontaire de ce flux qui est moins onéreux que la collecte en porte à porte.

L'évolution annuelle du coût aidé total en €/habitant et par an est indiquée dans le graphique suivant :

Evolution du coût aidé total HT en €/hab./an



8.6. POSITIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE PAR RAPPORT AUX COÛTS DE GESTION DES DECHETS OBSERVES AU NIVEAU NATIONAL

Le tableau suivant propose une comparaison entre les coûts aidés HT (en €/habitant), par flux, pour la CIVIS et au niveau national.

	Coût aidé HT en € /habitant			
	CIVIS	Niveau national (1)		Ecart CIVIS/National
		Moyenne	Percentiles (2)	
OMR	97,5 €	53,1 €	33,1 € / 73,2 €	+ 83,5%
Verre	3,4 €	1,8 €	0,3 € / 3,5 €	+ 90,5%
Déchets Recyclables (hors verre)	30,7 €	9,8 €	0,1 € / 17,9 €	+ 213,5%
Déchèteries	29,0 €	20,7 €	13,7 € / 35,3 €	+ 40,3%
Autres	72,4 €	7,1 €	-	-
TOTAL	233,0 €	92,5 €	62,3 € / 122,3 €	+ 151,9%

(1) Référentiel national des coûts du SPPGD - Edition 2019 - Données 2016

(2) Percentiles: 80% des collectivités dans cette fourchette de coûts

Le coût aidé total HT en €/habitant/an de la communauté d'agglomération est plus de **2 fois** (151,9%) plus élevé que la moyenne nationale.

Cette différence est due notamment :

- Aux spécificités de notre territoire situé dans un département d'outre-mer : contrainte de l'insularité/ coûts des marchandises et des services plus élevés, etc. ;
- Aux spécificités de notre territoire en tant que territoire tropical : plus grosse production de déchets végétaux ;
- Aux niveaux de services différents que ceux proposés en moyenne en métropole : collecte en porte à porte des déchets végétaux et des encombrants, alors qu'en métropole ces flux sont préférentiellement collectés en déchèteries en apport volontaire (collecte moins onéreuse que le porte à porte), etc.

9. PERSPECTIVES 2024

POURSUITE DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PARTIE DE LA STRATEGIE DE LA CIVIS EN MATIERE DE POLITIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

En 2024, la CIVIS finalisera une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage auprès d'un bureau d'études (ou groupement de bureaux d'études) afin d'être accompagné sur :



- La définition et la mise en œuvre de dispositifs de contrôle d'accès et d'outils informatiques de gestions des déchèteries du territoire de la CIVIS

- L'acquisition d'un logiciel métier de « gestion des déchets »



POURSUITE DE LA DENSIFICATION DU PARC DE BORNES A VERRE (BAV)

En 2024 la CIVIS poursuivra l'acquisition, via un partenariat avec CITEO (éco-organisme de la filière emballages ménagers) de 150 BAV supplémentaires dont 120 en métal.



ANNEXE 1 - Matrice Compta Coût

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le



ID : 974-219740149-20241218-DCM187_2024-DE

Matrice de présentation des coûts du service déchets
Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) - Département de la REUN

Année - 2023

Montants en € HT	FLUX DE DECHETS											
	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) <small>Collecté en Porte A Porte (PAP)</small>	Verre <small>Collecté en Apport Volontaire (AV)</small>	Emballages en mélanges et Journaux Revus Magazines (JRM) <small>Collecté en PAP</small>	Déchets végétaux <small>Collecté en Porte A Porte (PAP)</small>	Encombrants <small>Collecté en Porte A Porte (PAP)</small>	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels		Déchets des collectivités		Autre service VHU Cyclone	TOTAL
							Cartons commerçants	Mise à disposition de caissons aux communes membres				
Fonct.	Charges de structure	1 558 942,71 €	65 168,59 €	622 242,31 €	707 825,16 €	387 870,91 €	514 674,87 €	24 732,66 €	38 080,44 €	6 281,31 €		3 925 818,97 €
	Communication	577 117,56 €	20 847,82 €	232 729,64 €	276 497,86 €	151 065,93 €	164 647,53 €	8 808,86 €	13 305,59 €	2 009,43 €		1 447 030,19 €
	Total fonctionnelles	2 136 060,27 €	86 016,41 €	854 971,95 €	984 323,02 €	538 936,84 €	679 322,39 €	33 541,52 €	51 386,03 €	8 290,74 €	0,00 €	5 372 849,16 €
	Prévention	101 375,73 €	1 171,48 €	11 185,48 €	39 351,95 €	6 972,40 €	14 060,40 €	444,60 €	684,54 €	112,91 €		175 359,47 €
	Pré-collecte	642 082,65 €	52 949,51 €	415 929,63 €					67 361,63 €			1 178 323,42 €
	Collecte	7 821 046,07 €	598 067,57 €	3 352 543,52 €	4 984 539,08 €	2 686 900,17 €	2 177 259,29 €	87 621,44 €	109 772,50 €	55 420,32 €		21 873 169,96 €
	Transfert/transport	811 238,55 €					1 189 902,51 €		11 746,36 €			2 012 887,41 €
	Traitement déchets non dangereux											
	Tri/Conditionnement			2 438 244,88 €		1 181 864,92 €	146 933,36 €	160 659,80 €	41 766,22 €	7 295,89 €		3 976 765,06 €
	Compostage				2 075 879,06 €		398 726,30 €		67 196,71 €			2 541 802,06 €
	Méthanisation											
	Incineration											
	Autre valorisation matière-énergie											
	Stabilisation de déchets organiques											
	Stockage de déchets non dangereux	6 276 534,13 €					1 031 357,27 €		82 369,35 €			7 390 260,74 €
	Gestion des inertes						189 906,60 €					189 906,60 €
	Enlèvement et traitement déchets dangereux											
	Autres charges											
	Total Techniques	15 652 277,13 €	652 188,55 €	6 217 903,51 €	7 099 770,09 €	3 875 737,49 €	5 148 145,71 €	248 725,83 €	380 897,30 €	62 829,13 €	0,00 €	39 338 474,73 €
	Total charges	17 788 337,39 €	738 204,96 €	7 072 875,45 €	8 084 093,10 €	4 414 674,33 €	5 827 468,11 €	282 267,35 €	432 283,33 €	71 119,87 €	0,00 €	44 711 323,89 €
	Ventes de produits et d'énergie											
	Matériaux						12 215,82 €					12 215,82 €
	Compost											0,00 €
	Energie											0,00 €
	Prestations à des tiers											0,00 €
	Autres produits											0,00 €
	Total Industriels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 215,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 215,82 €
	Tous soutiens des sociétés agréées	0,00 €	67 015,59 €	1 452 282,04 €	0,00 €	0,00 €	213 872,65 €	76 634,02 €	8 147,74 €	0,00 €	0,00 €	1 817 952,05 €
	Reprises des subventions d'investissements ("amortissements")	26 698,32 €	46 096,79 €	19 412,86 €	9 746,16 €	148,20 €	222 928,45 €	9,45 €	14,55 €	2,40 €		325 057,18 €
	Subventions de fonctionnement											0,00 €
	Aides à l'emploi	13 963,06 €	583,70 €	5 573,27 €	6 339,81 €	3 474,06 €	90 728,10 €	221,52 €	341,08 €	56,26 €		121 280,87 €
	Total aides	40 661,39 €	46 680,49 €	24 986,13 €	16 085,97 €	3 622,26 €	313 656,55 €	230,97 €	355,63 €	58,66 €	0,00 €	446 338,05 €
	Total produits	40 661,39 €	113 696,08 €	1 477 268,16 €	16 085,97 €	3 622,26 €	539 745,02 €	76 865,00 €	8 503,37 €	58,66 €	0,00 €	2 276 505,92 €
	Montant de la TVA acquittée	148 590,57 €	9 320,78 €	55 460,02 €	119 037,56 €	65 511,49 €	-7 131,80 €	2 469,47 €	4 683,52 €	410,43 €		398 352,01 €
	Contribution des usagers											
	TEOM	14 397 586,04 €	509 917,36 €	4 546 296,15 €	6 586 495,56 €	3 601 405,28 €	4 248 247,36 €	167 233,34 €	344 699,81 €	57 499,09 €		34 459 380,00 €
	REOM											
	Redevance spéciale & facturation usagers	700 230,48 €		596 492,63 €								1 296 723,11 €
	Contributions des collectivités adhérentes											
	Total Contributions	15 097 816,52 €	509 917,36 €	5 142 788,78 €	6 586 495,56 €	3 601 405,28 €	4 248 247,36 €	167 233,34 €	344 699,81 €	57 499,09 €	0,00 €	35 756 103,11 €
	Coûts de synthèse issus de la matrice											
	Coût complet	17 788 337,39 €	738 204,96 €	7 072 875,45 €	8 084 093,10 €	4 414 674,33 €	5 827 468,11 €	282 267,35 €	432 283,33 €	71 119,87 €	0,00 €	44 711 323,89 €
	Coût technique	17 788 337,39 €	738 204,96 €	7 072 875,45 €	8 084 093,10 €	4 414 674,33 €	5 815 252,29 €	282 267,35 €	432 283,33 €	71 119,87 €	0,00 €	44 699 108,07 €
	Coût partagé	17 788 337,39 €	671 189,37 €	5 620 593,42 €	8 084 093,10 €	4 414 674,33 €	5 601 379,63 €	205 633,33 €	424 136,58 €	71 119,87 €	0,00 €	42 881 156,02 €
	Coût aidé HT	17 747 676,01 €	624 508,88 €	5 595 607,29 €	8 068 007,13 €	4 411 052,07 €	5 287 723,08 €	205 402,35 €	423 779,96 €	71 061,21 €	0,00 €	42 434 817,98 €
	Montant de la TVA acquittée	148 590,57 €	9 320,78 €	55 460,02 €	119 037,56 €	65 511,49 €	-7 131,80 €	2 469,47 €	4 683,52 €	410,43 €	0,00 €	398 352,01 €
	Coût aidé TTC	17 896 266,58 €	633 829,66 €	5 651 067,31 €	8 187 044,69 €	4 476 563,56 €	5 280 591,28 €	207 871,82 €	428 463,47 €	71 471,63 €	0,00 €	42 833 169,99 €
	Montant des contributions	15 097 816,52 €	509 917,36 €	5 142 788,78 €	6 586 495,56 €	3 601 405,28 €	4 248 247,36 €	167 233,34 €	344 699,81 €	57 499,09 €	0,00 €	35 756 103,11 €

ANNEXE 2

Chiffres clés du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

CIVIS - Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

CHIFFRES CLÉS 2023

LE TERRITOIRE

6 communes **182 107** habitants



Saint-Pierre : 84 982
Saint-Louis : 53 693
L'Étang-Salé : 14 059
Petite-Île : 12 395
Les Avirons : 11 440
Cilaos : 5 538

LA PRÉVENTION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE



1 484 ACTIONS DE PRÉVENTION
soit environ **124** actions par mois

10 955 personnes sensibilisées

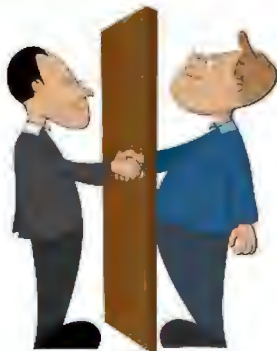


976 COMPOSTEURS
DISTRIBUÉS

28% des foyers du territoire ont été équipés d'un composteur individuel

SENSIBILISATION DES HABITANTS

17 101 FOYERS
SENSIBILISÉS EN
PORTE À PORTE



21 813 PERSONNES
SENSIBILISÉES LORS
D'ANIMATIONS
(grand public ou scolaires)





NON RESPECT DU RÈGLEMENT DE COLLECTE

67 PROCÈS VERBAUX ÉLECTRONIQUES (PVE)

établis pour non respect du règlement de collecte (dépôts sauvages, non respect du calendrier, etc.)

COMPÉTENCE PRÉCOLLECTE



11 589 BACS ROULANTS
LIVRÉS

45 bacs roulants livrés /jour
en moyenne

Un parc constitué de **155 692** bacs roulants

UN RÉSEAU DE **8** DÉCHÈTERIES



- ZAC Roland HOAREAU- Pierrefonds -St Pierre
- Bois Noirs - Bois d'Olives - St Pierre
- Palama- Ravine des Cabris - St Pierre
- Bordier - Ligne Paradis - St Pierre
- Rivière Saint-Louis
- Etang - Salé
- Petite - Ile
- Cilaos



69%

des matériaux collectés dans les
déchèteries sont orientés vers
des filières de valorisation

444 BORNES À VERRE

installées sur le territoire

soit **1 BAV pour 410**
habitants



QUALITÉ DU SERVICE

23 090 DEMANDES AU N° VERT

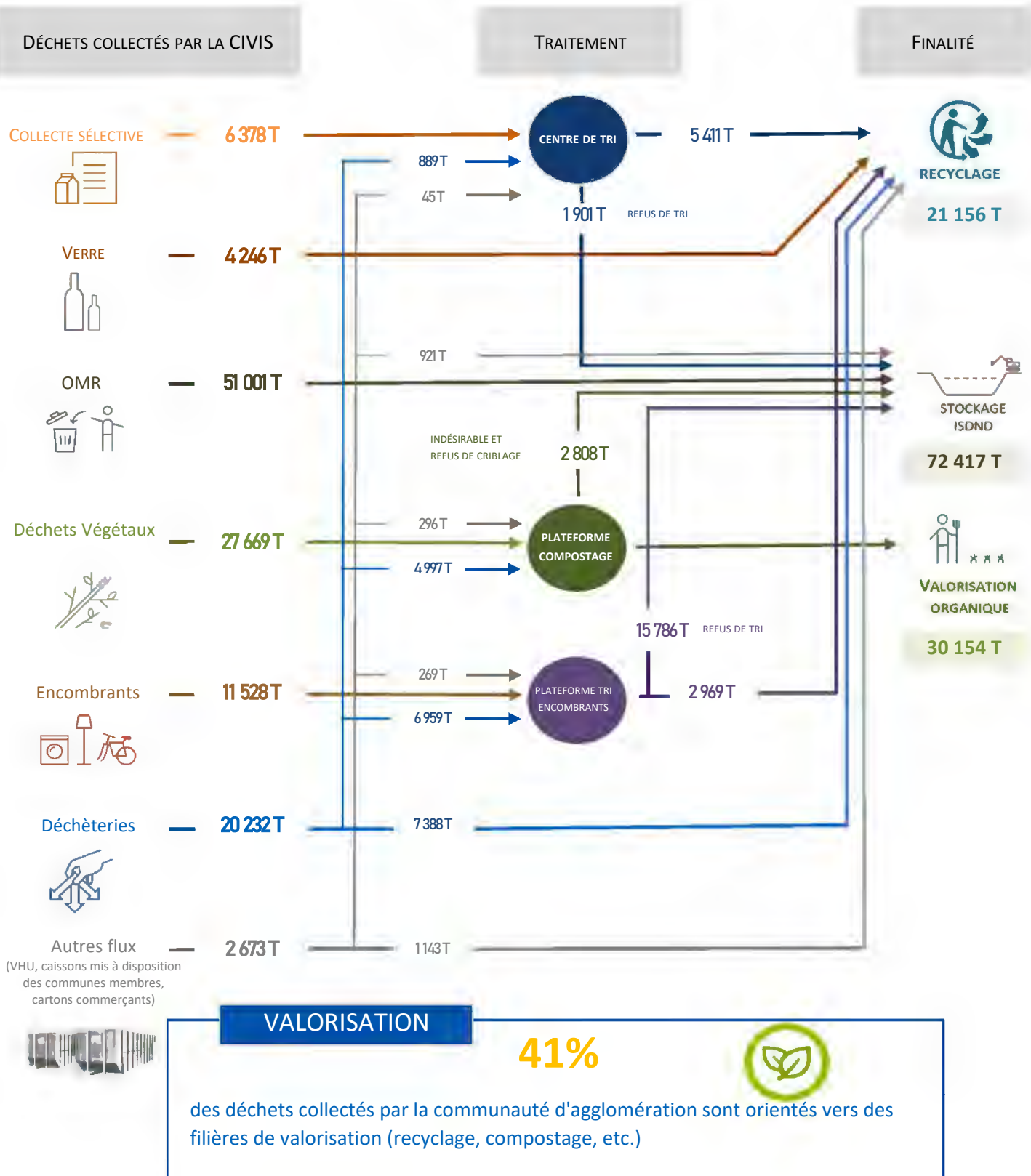
soit **89** demandes /jour

N°Vert 0 800 501 501

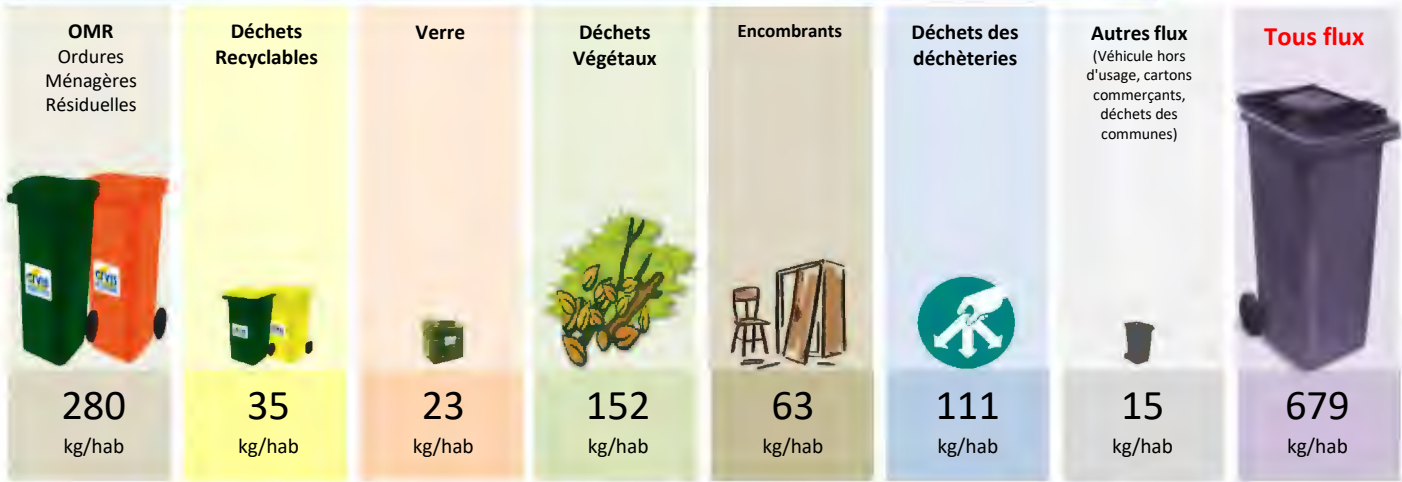
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

LES DÉCHETS DU TERRITOIRE

123 727 tonnes de déchets collectés par la CIVIS en 2023



QUANTITÉ COLLECTÉE PAR HABITANT ET PAR AN (en kg/hab./



LES ENJEUX FINANCIERS

COÛT DU SERVICE PUBLIC

42 434 818

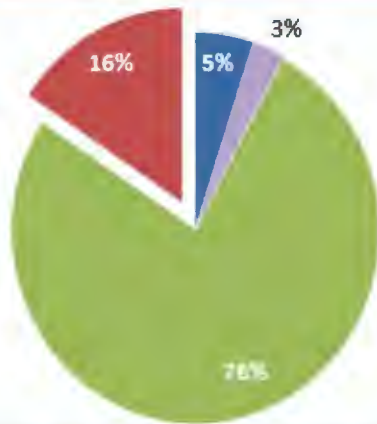


LE COÛT MOYEN DU SERVICE RENDU PAR
HABITANT ET PAR AN EST DE

233 €

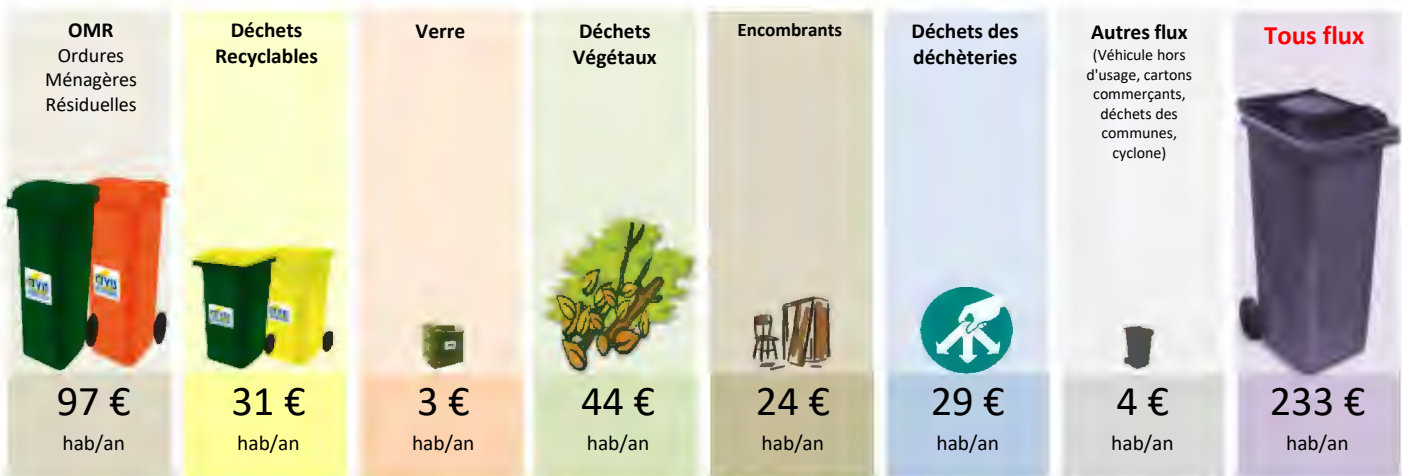
coût aidé HT

COMMENT LE SERVICE EST FINANÇÉ ?



- Produits divers (soutien éco-organismes, aides, vente de produits, etc.)
- Redevances Spéciales et facturations usagers
- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
- Participation du budget général

COÛTS PAR HABITANT ET PAR FLUX (coût aidé HT en €/hab/an)



ANNEXE 3

Les principaux indicateurs techniques et financiers, au titre de l'année **2023**, relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CIVIS, transmis par le syndicat mixte de traitement des déchets ILEVA à la CIVIS.

ANNEE
2023

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets



**Indicateurs Techniques
et Financiers**

Syndicat Mixte de Traitement des
Déchets des micro-régions Sud et
Ouest de La Réunion

1. PRESENTATION GENERALE D'ILEVA	4
1.1. TERRITOIRE DESSERVI EN 2023 (DONNEES INSEE 2023)	4
1.2. EXERCICE DE LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS NON DANGEREUX	5
1.3. LES SITES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	8
2. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT	9
2.1. PRESENTATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	9
2.1.1. <i>Les installations de traitement de déchets ménagers et assimilés ultimes (ISDND et Transit)</i>	9
2.1.2. <i>Les installations de traitement des encombrants ménagers</i>	13
2.1.3. <i>Les installations de traitement des emballages ménagers</i>	14
2.1.4. <i>Les installations de traitement des déchets végétaux ménagers et assimilés</i>	15
2.2. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AUX TONNAGES TRAITES EN 2023 SUR LE TERRITOIRE D'ILEVA	17
2.2.1. <i>Les déchets ultimes</i>	17
2.2.2. <i>Les déchets encombrants</i>	25
2.2.3. <i>Les emballages ménagers recyclables</i>	28
2.2.4. <i>Les déchets végétaux</i>	32
3. MESURES PRISES DANS L'ANNEE POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS	35
3.1. LES DECHETS VERTS	35
3.2. LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	35
4. INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS.....	38
4.1. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION – TRAITEMENT	38
4.2. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE, ET MODALITES DE FINANCEMENT Y COMPRIS LA REPARTITION ENTRE LES DIFFERENTES SOURCES DE FINANCEMENT.....	39
4.3 MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES RELATIF AUX PRESTATIONS REALISEES EN 2023.....	42
4.4. PRODUITS DES DROITS D'ACCES AUX CENTRES DE TRAITEMENT DONT LA COLLECTIVITE EST MAITRE D'OUVRAGE POUR LES DECHETS ASSIMILES APPORTES DIRECTEMENT PAR LES ENTREPRISES ELLES-MEMES OU PAR DES COLLECTIVITES CLIENTES RELATIFS A L'EXERCICE 2023	42
4.5. MONTANT GLOBAL ET DETAILLE DES DIFFERENTES AIDES PUBLIQUES ET DES SOUTIENS REÇUS D'ORGANISMES AGREES POUR LA GESTION DES DECHETS ISSUS DE PRODUITS RELEVANT DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 541-10 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	43
4.6 MONTANT GLOBAL ET DETAILLE DES RECETTES AU TITRE DE LA VALORISATION RELATIFS A L'EXERCICE 2023 ...	43
4.7 MATRICE DES TONNAGES PAR FLUX DE DECHETS, ET TYPES DE TRAITEMENT :	43
4.8 COUT AIDE TOUS FLUX CONFONDUS ET POUR CHAQUE FLUX DE DECHETS ET ANALYSE DE LEURS EVOLUTIONS SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES.....	43
4.9 COUT COMPLET PAR ETAPES TECHNIQUES TOUS FLUX CONFONDUS ET POUR CHAQUE FLUX DE DECHETS .	45

PREAMBULE

Créé par arrêté préfectoral N°2777 SG/DRCTCV-1, **le 29 janvier 2014**, ILEVA traite 60 % des déchets de l'île, avec près de 240 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles ou assimilées enfouies.

A ce titre, ILEVA répond au besoin de salubrité du territoire en assurant **cette mission dans l'intérêt général** au service de tous les habitants.

Les EPCI membres d'ILEVA (CASud, CIVIS, TO) ont transféré **la compétence Traitement des déchets** conservant à leur charge la compétence Collecte des déchets.

Ainsi, les **trois intercommunalités membres** d'ILEVA assurent :

- ❖ la collecte et le transport des ordures ménagères résiduelles (particuliers) et assimilés (artisans, commerçants, bureaux et établissements collectifs) ;
- ❖ la collecte et le tri des emballages (papiers, cartons, boîtes métalliques, plastiques...) ;
- ❖ la collecte des déchets verts et des encombrants.

Aussi, il revient au Président d'ILEVA de présenter **les indicateurs techniques et financiers relatifs à la compétence Traitement des déchets mentionnés à l'annexe XIII du décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.**

Ce décret apporte diverses modifications aux dispositions réglementaires relatives à la prévention et la gestion des déchets.

Les indicateurs techniques et financiers figureront dans le rapport de la commune ou du groupement ayant la compétence collecte, prévu par l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015 apporte plusieurs simplifications aux mesures de prévention et de gestion des déchets, de manière à accélérer la transition vers l'économie circulaire et est pris pour l'application de l'article 98 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le présent document présente ainsi les indicateurs techniques et financiers qui décrivent de manière synthétique le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés tel qu'il est géré par le syndicat mixte ILEVA et ce au titre l'année 2023.

1. PRESENTATION GENERALE D'ILEVA

1.1. Territoire desservi en 2023 (données INSEE)

Le territoire d'ILEVA regroupe trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :



Carte 1 : Périmètre territoriale du syndicat mixte ILEVA

1.2. Exercice de la compétence Traitement des déchets ménagers non dangereux

Pour rappel, par transfert de la compétence de traitement des déchets, le **syndicat mixte de traitement des déchets non dangereux** exerce pleinement cette compétence sur le territoire des trois intercommunalités membres. Le syndicat définit, construit et exploite les outils et futurs outils de traitement des déchets non dangereux, dans le respect :

- ❖ des lois dites Grenelle,
- ❖ de la planification relative à la gestion des déchets.

Ainsi, selon ses statuts, le Syndicat mixte a pour **objet** la **gestion des déchets ménagers et assimilés** tels que définis dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et encadrés par les Articles L.2224-13 et 14 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales en assurant, dans le cadre du transfert de compétence, le traitement des déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres.

Il est entendu par l'expression « **traitement des déchets ménagers et assimilés** » : *toute opération ou tout procédé de valorisation ou d'élimination des déchets et, le cas échéant, toute opération ou tout procédé de préparation en vue de leur réutilisation et de leur recyclage. Sont inclus le développement des méthodes de valorisation énergétique des déchets (y compris, la production et la vente de cette énergie).*

Le syndicat développe l'ensemble des actions liées à l'application de la Directive n°2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 et abrogeant certaines directives, transposée par la **Loi Grenelle II** (LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement – NOR : DEVX0822225L) qui définit la hiérarchisation des modes de traitement des déchets.

La participation aux actions menées en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des espaces naturels sensibles, des espaces agricoles, forestiers ou ruraux.

Cette **compétence** comprend notamment :

- ❖ Les études générales liées à la faisabilité des équipements et des services,
- ❖ La création et l'exploitation des équipements et des services pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- ❖ Le traitement des déchets ménagers et assimilés et des déchets générés par ses propres activités et installations pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- ❖ Le tri des déchets des ménages et assimilés pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- ❖ La gestion, l'administration et l'exploitation d'Installations de Stockage des Déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- ❖ Le transport des déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- ❖ Les opérations de communication sur le traitement des déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres, sur la protection de l'environnement et sur l'amélioration du cadre de vie,
- ❖ Les actions menées en partenariat avec ses membres ainsi que les collectivités et leurs groupements et l'ADEME pour la protection du patrimoine naturel dans le cadre de la prévention, de la gestion des espaces naturels sensibles, agricoles, forestiers, ruraux, de la gestion du littoral et des espaces dédiés aux activités de loisirs et au sport de pleine nature,

- ❖ La réalisation d'études visant à l'amélioration du cadre de vie et à la prise en compte de la problématique gestion des déchets dans les projets d'aménagement des espaces naturels,
- ❖ La coordination des actions visant à stimuler une meilleure prise en compte de la problématique gestion des déchets dans les espaces à préserver,
- ❖ Les actions menées en partenariat avec ses membres dans le cadre de l'économie circulaire et le développement de filières innovantes liées au traitement des déchets, la préservation du patrimoine naturel et la valorisation des ressources naturelles locales.

Il est précisé que la compétence « traitement des déchets » exercée par ILEVA inclut la prise en compte de toutes les activités connexes utiles à la réalisation et à l'exercice de sa compétence de traitement des déchets dans le respect des documents de planification. Le syndicat exerce les missions qui constituent le complément normal et nécessaire de ses activités parmi lesquelles la conclusion de conventions en tout genre, et notamment celles relatives à la gestion de son patrimoine et/ou des biens mis à sa disposition, ainsi qu'à la perception des fruits et produits susceptibles d'être retirés dudit patrimoine.

Le syndicat définit l'ensemble des moyens et actions nécessaires à l'exercice de sa compétence (création d'emplois, réalisation d'équipements, choix du mode gestion, ...). Le syndicat peut décider pour assurer la continuité ou le secours entrant dans ses compétences, d'établir des partenariats avec le syndicat mixte du Nord-Est (SYDNE), avec les collectivités et les EPCI membres et avec les autres exploitants.

La finalité de la création d'ILEVA est :

- ❖ d'optimiser le traitement et les exploitations des plateformes existantes par la mutualisation des moyens et des outils ;
- ❖ de réfléchir à la mise en place et à la création des futurs outils de traitement des déchets dans les 20 à 30 années à venir.

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, complétée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte définissent ainsi, le nouveau cadre des actions à mener.

La Région se substitue au Département pour la planification de la gestion des déchets non dangereux et a donc élaboré un Plan Régional de Prévention et la Gestion des Déchets (PRPGD) en intégrant notamment un plan d'action en faveur de l'économie circulaire en cours d'approbation.

ILEVA souhaite inscrire pleinement l'exercice de sa compétence « **traitement des déchets** » **dans les orientations du futur plan** régional de prévention et de gestion des déchets.

Sur la base de la loi n°92-646 du 13/07/1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux ICPE, La Réunion s'est dotée d'un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) à la date du 4/02/1996.

Le PDEDMA a été révisé :

- ❖ En 2002 et adopté en octobre 2002,
- ❖ En 2011 et adopté le 29 juin 2011,
- ❖ Puis a été remplacé par le PPGDND, adopté le 23 juin 2016 par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional.

Les trois voies de valorisation préconisées par le PPGDND sont :

- ❖ la valorisation matière, en vue d'une réutilisation,
- ❖ la valorisation organique, par retour au sol,
- ❖ la valorisation énergétique.

En conséquence, le Plan propose la mise en œuvre d'outils de gestion des déchets non dangereux dit « multifilière » afin de miser sur une complémentarité des types et origines des déchets, des différentes filières de traitement et des trois voies de valorisation.

1.3. Les sites de traitement des déchets ménagers

Les installations de traitement de déchets non dangereux suivantes sont exploitées par le syndicat mixte (ILEVA) depuis sa création. Ces sites de traitement étaient antérieurement à 2014, gérés par les intercommunalités membres d'ILEVA.



Carte 2 : Répartition des installations classées pour la protection de l'environnement gérées par ILEVA sur son territoire en 2023

2. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

2.1. Présentation des installations de traitement des déchets ménagers et assimilés

2.1.1. Les installations de traitement de déchets ménagers et assimilés ultimes (ISDND et Transit)

▪ Le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de la Rivière Saint-Etienne - ISDND

Le CTVD situé à la Rivière Saint-Etienne sur la commune de Saint-Pierre a une emprise foncière d'environ 42 ha sur le Domaine Public Fluvial. Le site comprend aujourd'hui les activités de :

- ❖ Stockage de déchets non dangereux (ISDND) ;
- ❖ Traitement et valorisation des lixiviats et du biogaz ;
- ❖ Tri et valorisation des DAE et des encombrants ;
- ❖ Traitement et valorisation des déchets végétaux.

L'activité de stockage de déchets non dangereux (ISDND) existe au lieu-dit de la Rivière Saint-Etienne depuis **1987**. Le site s'est étendu, par tranche successive (de T1 à T7), parallèlement à la rivière Saint Etienne.

Les **casiers de la T7** sont les derniers casiers disponibles et autorisés sur le site pour le « tout enfouissement ». Le site est en effet, autorisé actuellement pour 240 000 t/an avec une moyenne journalière de 1300 t/j.

L'ISDND de la Rivière Saint-Etienne est autorisée par divers arrêtés préfectoraux (AP) à réceptionner et à traiter les déchets des territoires de la CIVIS, de la CASUD et du TO (ou ILEVA) à hauteur de 240 000 tonnes par an. Néanmoins et en cas de besoin et après avis des services de l'Etat, l'ISDND de la RSE peut réceptionner et traiter les déchets non dangereux de l'ensemble de l'Ile de la Réunion.

Le syndicat a obtenu les autorisations d'exploiter suivantes dans le cadre de l'extension du CTVD :

- ❖ **Arrêté n° 2018-240/SG/DRECV du 12 février 2018** autorisant le syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion, ILEVA, à exploiter une installation temporaire de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « La Rivière Saint-Etienne » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre
- ❖ **Arrêté n° 2018-2101/SG/DRECV du 5 novembre 2018** autorisant le syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion (ILEVA), à exploiter deux extensions de son installation de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « La Rivière Saint-Etienne » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre
- ❖ **Arrêté n°2020-2278/SG/DRECV du 1^{er} juillet 2020** portant prescriptions complémentaires aux installations de traitement de déchets non dangereux exploités par le Syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La

Réunion (ILEVA), au lieu-dit « La Rivière Saint-Etienne » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.

- ❖ **Arrêté n°2023-260/SG/SCOPP du 30 janvier 2023** relatif à l'exploitation d'une installation d'une installation de traitement et de stockage de déchets non dangereux, et à l'implantation de panneaux photovoltaïques, situées au lieu-dit « Rivière Saint-Etienne » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre et exploitées par le syndicat mixte ILEVA



Photo 1 : Mise en exploitation de la tranche 7 le 08/03/2023.

Dans une problématique de gestion des lixiviats complexes sur l'ensemble du CTVD, ILEVA a construit un émissaire en mer pour permettre l'évacuation des eaux traitées excédentaires et ainsi sécuriser le traitement des lixiviats.

Une demande d'autorisation d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2047, conformément à l'article R 2124-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, et l'autorisation d'occupation du Domaine Public Fluvial (DPF) a donc été réalisée.

Le 25 février 2019, le Syndicat a obtenu l'**arrêté n° 2019-374/SG/DRECV** portant concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) en dehors des ports pour l'exploitation de l'émissaire en mer du centre de traitement et de valorisation des déchets de La Rivière Saint-Etienne sur la commune de Saint-Pierre.



Photo 2 : Unité de traitement des lixiviats

En **matière de valorisation énergétique**, le biogaz collecté est dirigé vers la plateforme de valorisation pour production d'électricité et de chaleur gérée par la société SARPI THINK TECH-GRS VALTECH. L'électricité produite est injectée dans le réseau EDF.

Le biogaz capté a été valorisé par production d'électricité par les deux moteurs de cogénération présents sur site.



La durée de fonctionnement des moteurs est de plus de **13 189 heures** pour 230 heures de destruction du biogaz en torchères.

6 516 167 m³ de biogaz à une moyenne de **42,7 % de CH₄** (mesuré par l'analyseur en entrée de station) ont été valorisés en moteur produisant ainsi environ **9 976 MW** électrique, soit une baisse de production de **- 1.6 %** en comparaison à 2022.

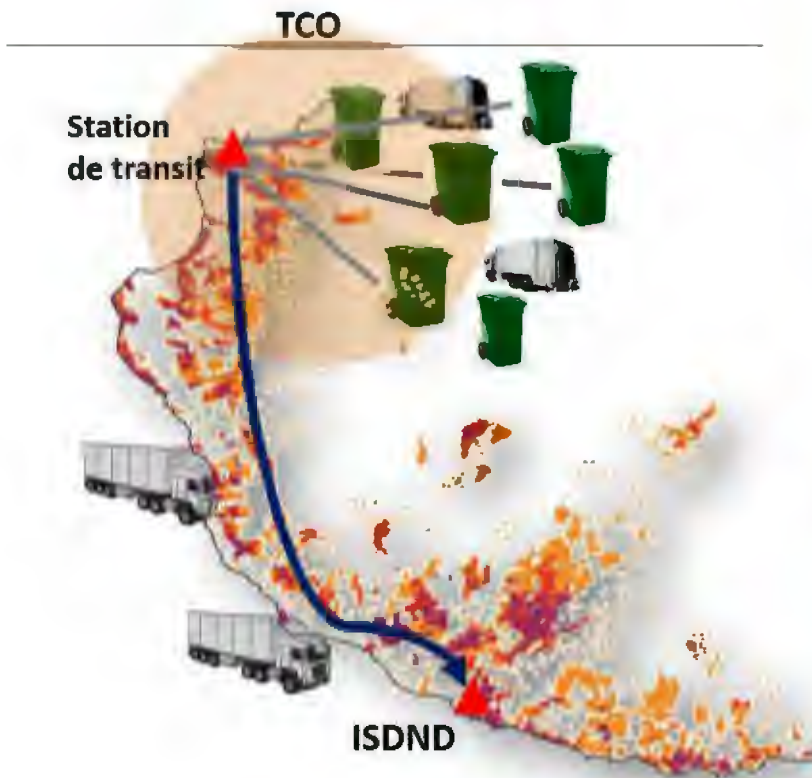
Environ **147 802 m³** de biogaz ont été brûlés en torchère (données GRS Valtech).

En effet, l'année 2023 a été marquée par une accumulation de pannes sur la période de novembre à décembre et une baisse de concentration en CH₄ du biogaz.

▪ **La station de transit de déchets non dangereux du Port**

La station de transit réceptionne les Ordures Ménagères Résiduelles collectés sur le territoire du TO et les DAE, et permet le transfert des refus de criblage des déchets verts vers l'ISDND de la Rivière Saint-Etienne.

Ces déchets sont transférés vers l'ISDND de la Rivière Ste Etienne en semi-remorque pour **enfouissement (et valorisation énergétique en cogénération)**.



Date de mise en exploitation	1997
Localisation	Boulevard La Marine
Commune	Le Port
Régime ICPE	Déclaration
Exploitant	ILEVA
Mode de gestion	Prestation de service
Gérée par	2023 GTC

2.1.2. Les installations de traitement des encombrants ménagers

▪ La plateforme de tri des encombrants du Port

L'installation de tri des encombrants localisée au Port réceptionne les déchets encombrants issus des collectes en porte à porte et des déchèteries du TO. Ces déchets sont triés afin d'en extraire les matières valorisables. Ces dernières sont orientées vers les filières de valorisation puis les refus de tri sont orientés vers l'enfouissement.



Localisation	24 Rue Pierre BROSSOLETTE
Commune	Le Port
Régime ICPE	Autorisation
Exploitant	CYCLEA
Mode de gestion	Concession de service public
Gérée par	CYCLEA

▪ La plateforme de tri des encombrants de Saint-Pierre



Localisation	Rivière Saint-Etienne
Commune	Saint-Pierre
Régime ICPE	Autorisation
Exploitant	ILEVA
Mode de gestion	AOO Prestations de service
Gérée par	SEMRRE

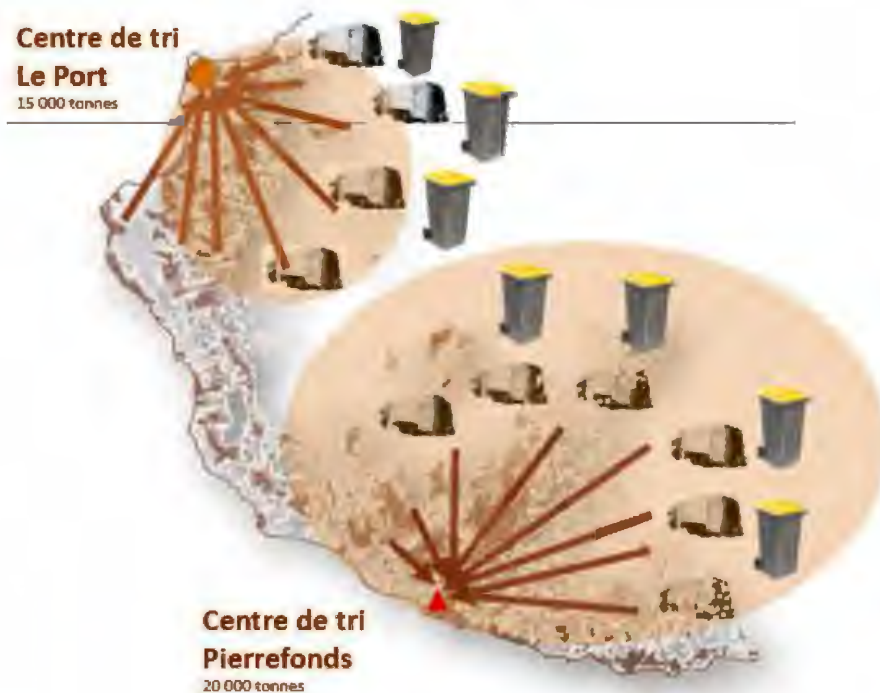
Une seconde installation de tri des encombrants est localisée à Saint-Pierre, lieu-dit Rivière Saint-Etienne. En complément des mêmes activités également réalisées sur l'installation du Port (tri, valorisation) un broyage des déchets mis au refus est réalisé. Ce broyage permet de diminuer le risque élevé d'incendie et de gagner en matière de volume enfoui (vide de fouille). Ainsi les refus de tri provenant de l'installation de tri du Port sont orientés pour broyage sur le site de Saint-Pierre.

2.1.3. Les installations de traitement des emballages ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ILEVA est en charge de la gestion des deux centres de tri du bassin Sud et Ouest de La Réunion.

Les deux centres de tri permettent **la réception**, le **tri** et le **conditionnement** des matières valorisables tels que :

- Les **Emballages ménagers**. Il s'agit des emballages ménagers et assimilés recyclables (en plastique, en papier/carton, en métal) ;
- Les **Revues, journaux et magazines**.



Carte 3 : Répartition des apports de collecte sélective sur les deux centres de tri d'ILEVA

▪ Le centre de tri des emballages du Port



CYCLEA gère en **Concession de Service Public** le centre de tri d'ILEVA situé au Port.

Entièrement reconstruit en 2009, le centre de tri est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation, dont l'exploitant est le concessionnaire.

CYCLEA exploite donc le centre de tri qui réceptionne les **emballages** provenant de la **collecte sélective du TO** et les déchets d'emballages valorisables des **professionnels (DAE)**.

▪ Le centre de tri des emballages de Pierrefonds



Le centre de tri de Pierrefonds, géré par la SEMRRE en marché de prestation de service, réceptionne les déchets provenant majoritairement de la collecte en porte à porte de la CIVIS et de la CASUD et en moindre mesure les DAE.

2.1.4. Les installations de traitement des déchets végétaux ménagers et assimilés

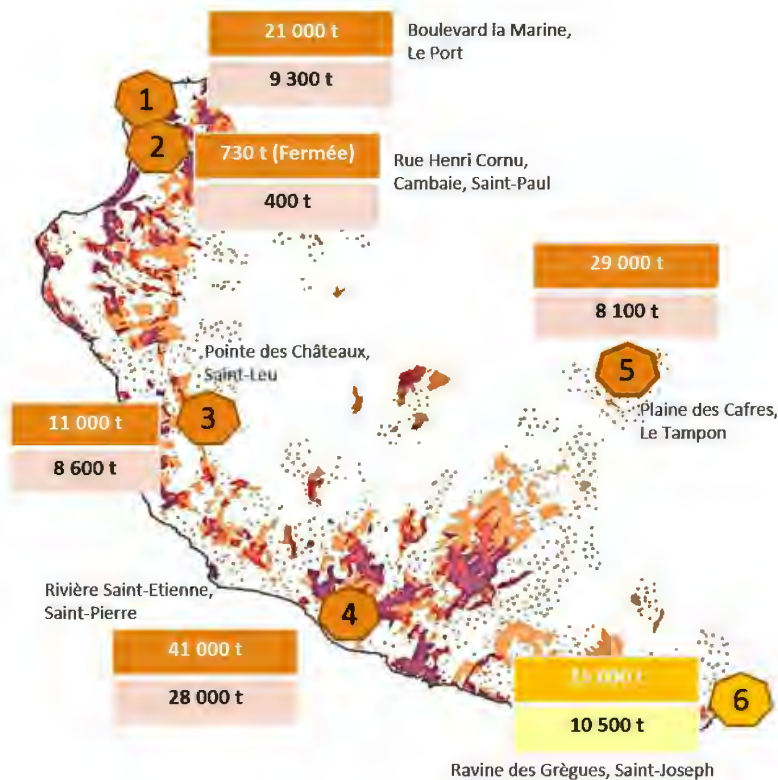
Le flux de déchets végétaux collectés sur le territoire d'ILEVA est orienté vers cinq exutoires de traitement (la plateforme de Cambaie ne réceptionne plus de déchets végétaux depuis novembre 2020).

Les déchets végétaux sont traités après tri préalable par :

- **Simple broyage**
- **Compostage**



Photo 3 : Vues des 5 installations de traitement de déchets végétaux exploitées par ILEVA



Carte 4 : Répartition des ICPE relatives au traitement des déchets végétaux sur le territoire d'ILEVA

Localisation	Boulevard La Marine	Route des Colimaçons	Rivière Saint-Etienne	Chemin des Sports mécaniques	Chemin de la station de transit
Commune	Le Port	Pointe des Châteaux	Saint-Pierre	Plaine des Cafres	Saint-Joseph
Régime ICPE	Autorisation	Autorisation	Autorisation	Déclaration	Enregistrement
Exploitant	ILEVA	ILEVA	ILEVA	SPL SUDEC	ILEVA
Mode de gestion	AOO Prestation de service			Contrat de prestation intégrée	En régie
Gérée par	GTC			SPL SUDEC	ILEVA

2.2. Indicateurs techniques relatifs aux tonnages traités en 2023 sur le territoire D'ILEVA

ILEVA traite les flux suivants :

- Les ordures ménagères résiduelles
- Les emballages ménagers
- Les déchets encombrants ménagers
- Les déchets végétaux ménagers
- Les déchets d'activité économique non dangereux

Types de déchets (ménages et professionnels)	Quantités réceptionnées (en Tonnes)				
	2021	2022	2023	Variation 2022/2023	
Déchets ultimes	245 008	237 706	233 896	-1,6 %	↓
<i>Dont déchets ménagers et assimilés</i>	167 142	162 058	157 911	-2,55 %	↓
Encombrants	33 404 <i>Saint-Pierre</i>	36 734 <i>Saint-Pierre</i>	33 277 <i>Saint-Pierre</i>	- 9,41 %	↓
	19 317 <i>Le Port</i>	18 787 <i>Le Port</i>	19 487 <i>Le Port</i>	+ 3,73%	↑
Déchets végétaux	95 637	103 451	90 269	-12,74 %	↓
Emballages	16 462 <i>Saint-Pierre</i>	15 703 <i>Saint-Pierre</i>	15 202 <i>Saint-Pierre</i>	-3,19 %	↓
	15 965 <i>Le Port</i>	14 972 <i>Le Port</i>	14 499 <i>Le Port</i>	-3,16 %	↓
Total	425 793	427 354	406 630	-4,85%	↓

Tableau 1 : Synthèse des flux de déchets traités en 2023, comparaison sur l'année 2022

2.2.1. Les déchets ultimes

En **2023**, **59 423 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ultimes ont transité par l'installation de regroupement du Port (contre **58 842 tonnes** en **2022**).

Type de déchets	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Part des déchets transportés 2023	Evolution 2022/2023
Refus de criblage	372	341	0,57%	-8,33%
Ordures ménagères	57 168	57 968	97,54%	+1,39%
DAE	1 302	1 113	1,87%	-14,52%
TOTAL	58 842	59 423	100 %	+0,99%

Tableau 2 : Evolution des tonnes de déchets ayant transitées sur la station de transit du Port

L'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Rivière Saint-Etienne est destinée à recevoir l'ensemble des déchets ultimes produits sur les microrégions Sud et Ouest de la Réunion par enfouissement.

En 2023, 233 896.36 tonnes de déchets non dangereux et non valorisables ont été enfouies dont 64 788.60 tonnes dans le casier C de la tranche 6 et 169 107.76 tonnes dans le casier A de la Tranche 7.

L'exploitation du casier **C** de la **tranche 6** de l'**ISDND** de la RSE a démarré le **6 septembre 2021 pour se terminer le 21 avril 2023**. Au total, 350 029.94 tonnes de déchets y ont été stockés, représentant environ 329 650 m³.

Dates	Volumes de déchets (m ³)	Vide de fouille restant (m ³)
27/10/2021	20 358	328 708
28/11/2021	31 020	318 046
16/12/2021	46 460	302 606
28/01/2022	77 107	271 959
24/02/2022	97 015	252 051
28/03/2022	117 939	231 127
28/04/2022	137 491	211 575
31/05/2022	156 074	192 992
30/06/2022	173 945	175 121
28/07/2022	190 202	158 864
31/08/2022	208 340	140 726
28/09/2022	224 127	124 939
29/10/2022	243 102	105 964
29/11/2022	260 064	89 002
15/12/2022	269 805	79 261
30/01/2023	298 534	50 532
24/02/2023	314 670	16 136
31/03/2023	327 468	12 798
28/04/2023	329 650	19 416

Tableau 3 : Suivi du volume en vide de fouille du casier C de la tranche 6

L'exploitation du **casier A de la tranche 7** a commencé le **8 mars 2023**. Au 31 décembre, plus de 169 100 tonnes de déchets y ont été réceptionnés.

Le volume initial disponible dans le casier A de la tranche 7 est de 410 000 m³.

Au 18 décembre 2023, le volume de déchets enfoui dans le casier A de la tranche 7 représentait 179 463 m³, pour un vide de fouille restant de 230 537 m³.

Dates	Volumes de déchets (m ³)	Vide de fouille restant (m ³)
31/03/2023	3 178	406 822
28/04/2023	18 084	391 916
31/05/2023	41 265	369 735
30/06/2023	64 716	345 284
31/07/2023	82 991	327 009
30/08/2023	102 536	307 464
29/09/2023	128 202	281 798
27/10/2023	144 357	265 643
30/11/2023	169 980	240 020
18/12/2023	179 463	230 537

Tableau 4 : Suivi du volume en vide de fouille du casier A de la tranche 7 en cours d'exploitation.

En 2023, 233 896,36 tonnes de déchets non dangereux et non valorisables ont été enfouies dont 64 788,60 tonnes dans le casier C de la tranche 6 et 169 107,76 tonnes dans le casier A Tranche 7.

En 2023, le tonnage moyen mensuel est d'environ 19 491 tonnes, légèrement inférieur à celui de l'année précédente, soit 19 809 tonnes en 2022.

Comme pour les années précédentes (2021 et 2022), la répartition par nature de déchets montre que :

- 61% des déchets entrant sont des ordures ménagères résiduelles ;
- les DAE entrants directement représentent plus de 5% ;
- environ 32% sont issus d'opérations de tri, sur site ou en dehors du site comme par exemple les centres de tri du Port ou de Saint Pierre.

La proportion de déchets organiques reste stable par rapport à l'année dernière et représente 1.1% des apports en 2023.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
Tonnage Total déchets enfouis	241 336	254 749	222 707	226 046	240 378	240 799	233 449	227 036	227 129 ⁽¹⁾	224 851 ⁽²⁾	232 577,71			
Indice Base 100 en 2010 (déchets enfouis)	100	105,56	92,28	93,66	99,6	99,78	96,73	94,07	94,11	93,17	96,37	101,52	98,50	96,92
Tonnages de Déchets ultimes Ménagers et Assimilés (DMA)	171 367	161 218	157 508	151 439	150 917	158 638	161 156	158 262	154 190 ⁽³⁾	156 023 ⁽²⁾	158 622	167 142	162 058	157 911
Indice Base 100 en 2010 - DMA	100	94,07	91,91	88,37	88,06	92,57	94,04	92,35	89,97	91,04	92,56	97,53	94,57	92,15

Tableau 5 : Evolution des tonnages à l'enfouissement en base 100 à l'ISDND de la Rivière Saint-Etienne depuis 2010

Nature déchets	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Boues industrielles	117,9	110,98	175,92	170,78	139,26	79,24	121,58	93,42	234,24	170,34	86,86	56,92	1557,44
Refus de dégrillage	8	4,86	21	21,68	70,02	5,72	30,18	19,74	12,22	5,5	19,56	26,76	245,24
Déchets de dessablage	0	9,14	3,8	0	21,74	0	13,56	0	25,16	9,96	13,88	0	97,24
Déchets de nettoyage des rues	174,18	175,82	201,6	165,22	181,74	174,64	171,92	208,34	170,8	219,54	194,5	174,8	2213,1
Déchets municipaux en mélange	13825,98	11702,56	12837,48	11146,16	11798,64	11537,82	11146,5	12014,02	10805,42	11705,88	12394,14	12900,86	143815,46
Déchets assimilables à des déchets de cantines ou cuisines centrales non valorisables	103,1	81,76	168,98	239,94	252,26	278,64	254,28	235,56	224,02	253,5	209,04	248,28	2549,36
Déchets assimilés provenant des commerces, industries et des administrations autres fractions	977,84	770,26	810,54	619,78	726,86	686,6	641,26	742,18	672,74	749,46	1179,82	756,16	9333,5
Déchets provenant du traitement mécanique des déchets	6695,82	5699,28	6433,82	5700,66	5609,74	6897,74	5772,32	6467,14	6390,78	6334,76	5318,54	5286,82	72607,42
Déchets non spécifiés ailleurs :plumes	88,9	85,82	107,78	91,94	109,62	118,18	94,84	99,8	83,76	98,72	91,06	109,14	1179,56
Terres polluées	0	0	0	0	0	83,42	0	0	1,56	0	213,06	0	298,04
TOTAL	21991,72	18640,48	20760,92	18156,16	18909,88	19862	18246,44	19880,2	18620,7	19547,66	19720,46	19559,74	233896,36

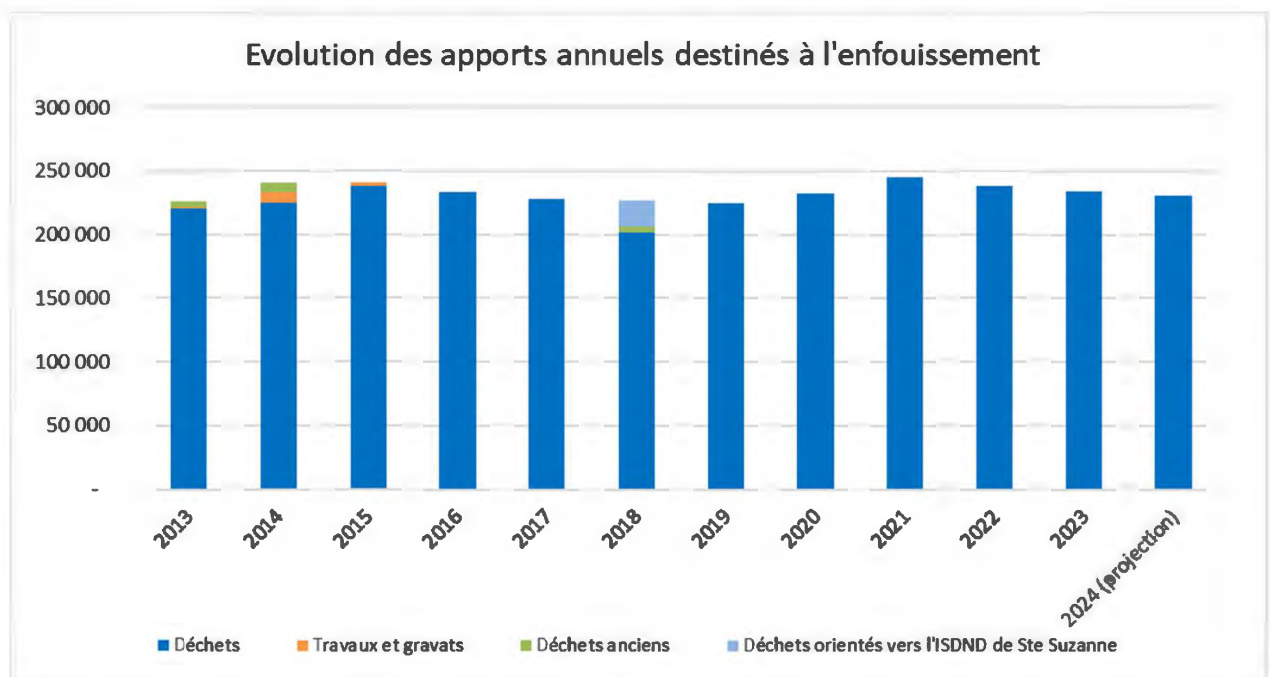
Tableau 6 / Evolution mensuelle des apports à l'ISDND en 2023

L'année de référence 2010 tient compte de l'enfouissement exceptionnel de **4 496.56 tonnes** de déchets inertes (gravats). En 2018, **3 789,86 tonnes** de déchets initialement enfouis dans le casier B ont été expédiés vers le casier I. Il est à noter que les boues urbaines ne sont plus acceptées à l'enfouissement depuis novembre 2017.

Le transfert des déchets du TO vers l'ISDND de Sainte Suzanne explique la baisse du tonnage enfoui à l'ISDND de la Rivière Saint-Etienne en 2018. Pour rappel, 21 470 tonnes de déchets ont été orientées vers l'ISDND de Sainte-Suzanne durant la phase transitoire (de février à mai 2018), d'où un total de déchets enfouis s'élevant à **227 129 tonnes** pour l'année 2018.

À la suite d'un incendie sur le site de la Rivière Saint Etienne au mois de mai 2019, **une partie infime des ordures ménagères (375,84 tonnes) ont été redirigées vers l'ISDND de Sainte Suzanne les 10 et 11 mai.**

Malgré les phénomènes météorologiques au cours de l'année 2023, la production de **déchets ménagers et assimilés** connaît une légère diminution. En effet, après le pic des apports observé en 2021 (245 008 tonnes), la tendance est à la baisse depuis 2022, mais les tonnages réceptionnés restent tout de même constants.



Graphique 1 : Évolution des tonnages en enfouissement depuis 2010 destinés à l'enfouissement avec projection 2023

Nature et caractéristique des déchets	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023
Apports réguliers														
Andains non-conformes	-	-	-	-	-	-	188,90	-	-	-	-	-	-	-
Boues industrielles	161,72	-	-	-	0,82	0,92	334,84	876,80	901,82	704,94	990,28	836,32	1 223,86	1 557,44
Boues urbaines	2 598,54	4 569,50	5 351,80	3 610,50	5 067,78	7 434,36	5 761,44	2 969,88	-	-	-	-	-	-
Déchets de dessablage	-	-	-	-	-	-	-	81,20	55,52	155,70	71,82	44,26	27,24	97,24
Déchets de voirie	4 011,52	3 385,35	2 717,35	2 825,80	3 082,20	3 126,70	2 983,28	2 898,06	2 792,93	2 342,85	1 987,20	2 020,44	2 121,34	2 213,10
Déchets d'activités économiques (DAE)	14 275,65	12 128,90	11 370,19	8 585,46	9 759,10	12 777,70	16 340,84	16 212,48	11 027,20	11 910,97	12 844,10	13 450,46	11 721,42	9 333,50
Déchets municipaux en mélange	151 743,84	144 887,92	143 162,07	139 925,19	137 856,44	142 558,26	141 556,79	138 854,44	125 891,31	141 082,10	141 671,10	148 919,04	144 173,94	143 815,46
Déchets organiques	1 336,04	815,68	258,14	102,94	218,76	174,88	275,44	296,70	281,34	311,52	2 119,10	2 752,58	2 701,32	3 728,92
Déchets verts	-	-	-	-	4,82	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts sauvages	10,85	11,64	3,56	4,16	1,20	0,38	1,98	0,92	-	-	-	-	-	-
Encombrants	1 323,32	10,56	10,02	46,54	141,72	-	-	-	-	-	9 620,97	6 297,08	-	-
Graisse	3,48	0,08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mâchefers	-	-	-	-	-	-	-	50,36	173,34	313,75	289,24	222,78	116,02	-
Refus de tri	46 500,40	48 372,46	36 468,33	36 565,31	43 953,51	46 602,10	48 337,66	51 573,28	-	-	-	-	-	-
Refus de criblage des plate-formes de compostage	14 018,64	14 391,72	19 541,68	28 237,03	24 248,03	25 213,18	17 182,98	13 131,38	60 637,42	67 598,71	62 903,38	70 409,98	75 511,66	72 607,42
Refus de dégrillage	-	-	-	-	-	-	-	46,60	109,04	54,86	80,56	55,40	109,52	245,24
Cartons/plastiques	855,72	8,32	-	11,04	16,24	15,12	-	3,34	-	-	-	-	-	-
Géosynthétiques/géomembranes	-	-	-	-	128,09	0,72	-	4,86	-	-	-	-	-	-
Terre souillée	-	-	-	-	-	-	484,94	36,02	-	-	0	-	-	298,04
Tonnage annuel	236 839,72	228 582,13	218 883,14	219 913,97	224 478,71	237 904,32	233 449,09	227 036,32	201 869,92	224 475,40	232 577,75	245 008,34	237 706,32	233 896,36
Apports exceptionnels														
Déchets inertes (gravats)	4 496,56	11 900,90	2 402,04	1 099,54	8 299,88	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déchets anciens	-	14 265,71	1 421,98	5 033,36	7 599,88	0	0	0	3789,86	0	0	0	0	0
Déblais compost	-	-	-	-	-	2894,54	0	0	0	0	0	0	0	0
Tonnage annuel	4 496,56	26 166,61	3 824,02	6 132,90	15 899,76	2 894,54	-	-	3 789,86	-	-	-	-	-
TOTAL STOCKAGE	241 336,28	254 748,74	222 707,16	226 046,87	240 378,47	240 798,86	233 449,09	227 036,32	205 659,78	224 475,40	232 577,75	245 008,34	237 706,32	233 896,36

Tableau 7 : Évolution des tonnages en enfouissement depuis 2010 par nature de déchets

ILEVA assure :

- ❖ Un travail de traçabilité des déchets entrants ;
- ❖ Un suivi mensuel de la densité des déchets.

S'agissant des déchets ultimes, avant d'autoriser la mise en enfouissement, un travail de traçabilité est réalisé visant à permettre un suivi précis des différents flux de déchets entrants sur l'ISDND.

En **2023**, ce sont **220** fiches d'information préalable (FIP) qui ont été traitées y compris les FIPs de renouvellement.

Le tableau ci-contre synthétise le travail effectué concernant la procédure d'acceptation des déchets sur le CTVD.

2023	TRAITEES	AUTORISEES	REFUSEES	ANNULEES
JANVIER	9	9		
FEVRIER	19	19		
MARS	42	41	1	
AVRIL	17	17		
MAI	14	14		
JUIN	20	20		
JUILLET	9	9		
AOÛT	7	7		
SEPTEMBRE	14	14		
OCTOBRE	8	8		
NOVEMBRE	4	3	1	
DÉCEMBRE	10	10		
EVOLLYS HEBDO	47	47		
TOTAL	220	218	2	0

2

▪ Zoom sur la gestion des lixiviats

L'unité de traitement BRM a traité **43 281 m³** de lixiviats en **2023**.

Les effluents en sortie de la station sont composés en moyenne de **72,7% de perméats** de nanofiltration, de **19,4% de concentrats** de nanofiltration et de **7,9% de boues**.

Le **rendement** de la station en **2023**, représentant le volume de perméats de nanofiltration / volume de lixiviats entrant est de **70%**.

Le tableau suivant donne les flux entrants et sortants de la station de traitement BRM en 2023.

Volumes entrants (m ³)	
Substrat	791
Lixiviats	42 490
Total entrants	43 281
Volumes sortants (m ³)	
Concentrats NF	7 963
Boues bio	3 230
Perméat NF	29 849
Total sortants	41 042
Rendement (V. traité/V. lixiviats entrants)	70 %

Tableau 4 : Flux entrants et sortants de la station de traitement des lixiviats en 2023

Les apports de mélasse comme substrat ont permis de rééquilibrer les déficiences en DCO et en DBO₅ des lixiviats afin d'optimiser le traitement des lixiviats par les bactéries (traitement biologique).

Les concentrats issus du traitement, ont été réinjectés dans les bioréacteurs (alvéole A2 du casier A et casier B de la tranche 6, casier I). Avec une très faible concentration en ammoniac, ils ne saturent pas les déchets en azote et permettent de maintenir un taux d'humidité dans le massif de déchets.

Les boues ont été traitées par l'installation de traitement KBox.

Le perméat a été utilisé en arrosage des espaces verts, ou stocké dans le bassin incendie BINC1, ou vidangé en mer.

Afin d'accentuer l'effort sur la thématique de gestion des lixiviats et de prendre en compte les impacts météorologiques, une nouvelle installation de traitement mobile OID est arrivée sur site le 21 novembre 2023 et a été mise en service le 28 novembre 2023.

Le tableau suivant donne les flux entrants et sortants de la station de traitement mobile en 2023.

Volumes entrants (m ³)		Du 28/11/2023 au 02/01/2024
Lixiviats		1827
Total entrants		1827
<hr/>		
Concentrats		483
Rejets		1 210
Total sortants		1693
Rendement (V. rejet/V. sortants)		66 %

Tableau 5 : Flux entrants et sortants de lixiviats de la station mobile de traitement des lixiviats par osmose inverse (OID) en 2023

2.2.2. Les déchets encombrants

Les **encombrants ménagers et déchets encombrants des activités économiques** sont orientés vers les installations de tri. Ces déchets y subissent un tri mécanique avant d'être orientés vers les filières de valorisation notamment pour les ferrailles, les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ou encore les pneus.

L'installation de tri des encombrants du Port est gérée en Concession de Service Public par CYCLEA, et réceptionne les déchets exclusivement issus de la collecte en porte à porte et des déchèteries du TO.

L'installation de tri de la Rivière Saint-Etienne, gérée en prestation de service par la SEMRRE réceptionne les encombrants ménagers (porte à porte et déchèteries) de la CIVIS et de la CASUD. Elle réceptionne également les encombrants des professionnels (DAE).

En **2023**, ces deux installations ont réceptionné plus de **53 400 tonnes** de déchets, qui ont été triés et valorisés à près de **9 % en moyenne**.

	Le Port (en tonnes)	Saint-Pierre (en tonnes)	Total (en tonnes)
Déchets encombrants des collectivités (porte à porte + déchèteries)	19 487	33 277	52 764
DAE	-	667	667
Quantités entrantes (en T)	19 487	33 944	53 431
Tonnage valorisée (en T)	1 707	3 183	4 890
Taux de valorisation (en %) hors déchèterie	18,0%	14,8 %	16,4 %
Taux de valorisation (en %) avec déchèterie	8,8%	9,6 %	9,2 %

Tableau 6 : Tonnages de déchets encombrants réceptionnés en 2023

Ces plateformes présentent un taux de valorisation relativement faible. Une distinction reste à faire néanmoins sur les apports déchèteries, qui sont normalement considérés comme déjà triés.

Sur les installations, un sur-tri est réalisé avant un broyage pour enfouissement des refus. En ce sens, deux taux de valorisation sont présentés. Le taux réel sur la collecte en porte à porte, qui s'élève à **16,4%** en moyenne et le taux de valorisation sur l'ensemble des apports (collecte + déchèteries) qui lui est relativement plus faible (9,2% en moyenne), au regard des déchets déjà triés au niveau des déchèteries.

▪ **Zoom sur la plateforme de tri de la Rivière Saint-Etienne**

Les apports de déchets encombrants des ménages et des professionnels des territoires CASUD et CIVIS majoritairement, sont orientés puis déchargés sur la plateforme de tri des encombrants de la rivière Saint-Etienne.

Après avoir procédé au tri mécanique des apports et à l'extraction des déchets valorisables, les refus de tri ou déchets ultimes sont vidés au casier d'enfouissement.

En 2023, **33 944 tonnes** ont été apportées sur la plateforme.

	Collectivités (Porte à porte uniquement)	DAE	Total
Tonnages 2022	24 027	781	24 808
Tonnages 2023	21 210	667	21 877
Variation en %	-12%	-15%	-12%
Variation en tonnes	- 2817	-114	-2931

Tableau 7 : Quantité de déchets encombrants réceptionnés sur la plateforme de tri des encombrants de la Rivière Saint-Etienne en 2023/2022

3 184 tonnes des déchets entrants sur la plateforme ont été valorisés en 2023, soit un taux de valorisation de **9.6 %** des déchets triés au regard des apports entrants provenant des collectes en porte à porte et des déchèteries (pour calcul homogène au regard du taux de valorisation sur le site du Port).

En considérant que les apports des déchèteries sont des refus qui ne sont pas triés, le taux de valorisation sur le site de la Rivière Saint-Etienne est de 14.8 %.

Les **filières de valorisation** concernées sont :

- ❖ Le centre de tri de Pierrefonds pour les cartons et films plastiques ;
- ❖ La société SOLYVAL au Port pour le recyclage des pneus ;
- ❖ Les sociétés PULPECO pour les déchets métalliques (export) ;
- ❖ La société RVE pour les DEEE ;
- ❖ ATBR pour les batteries ;
- ❖ La société STS pour les inertes.



52 216 tonnes de refus de tri ont été enfouies en **2023**, ces déchets de refus comprennent notamment les **17 279.90 tonnes de refus** provenant du site du Port et traités uniquement par broyage sur le site de saint-Pierre.

▪ Zoom sur la plateforme de tri des encombrants du Port

L'installation de tri des encombrants gérée en DSP par CYCLEA, localisée au Port réceptionne les **déchets exclusivement issus de la collecte en porte à porte et des déchèteries du territoire du TO**. La concession a ainsi été relancée pour une période de 8 ans de 2021 à 2029, et le concessionnaire retenu reste CYCLEA.

	Collectivités PàP/Dépôts Sauvages	Collectivités Déchèteries	Total
Tonnages 2022	9 197	9 555	18 752
Tonnages 2023	9 498	9 988	19 487
Variation en %	3,3%	4,5%	3,9%
Variation en tonnes	301	433	734

Tableau 8 : Quantité de déchets encombrants réceptionnés sur la plateforme de tri des encombrants du Port en 2022/2023

Sur l'année 2023, ce sont **9 498.36 tonnes** d'encombrants qui ont été collectées et rapportées au centre de tri du Port en porte à porte et dépôts sauvages. Comparativement à 2022 une **augmentation de 3.3 %** est constatée.

Ce sont **9 988.41 tonnes** d'encombrants provenant des déchèteries du territoire qui ont été réceptionnées sur l'année **2023**, soit une **augmentation de 4.5%** par rapport à l'année 2022.

Depuis 2019, le taux de valorisation des déchets sur la plateforme de tri des encombrants du Port reste stable, à un taux de **9 % avec une valorisation majeure sur la ferraille**.

Tonnes entrantes (PàP + déchèteries)		19 487	
2023		Tonnage Sortant	Répartition en %
Quantités triées	Batterie	26.02	1%
	Bois	470.42	27%
	Carton	33.34	2%
	D3E	30.68	2%
	Ferraille	1014.90	58%
	Gravats	46.96	3%
	Pneumatique	36.84	2%
	Déchets verts	80.82	5%
	Total valorisé	1 739.98	100%
Taux de valorisation		9%	

2.2.3. Les emballages ménagers recyclables

Les déchets ménagers valorisables sont orientés vers les centres de tri du Port et de Pierrefonds. Ils font l'objet d'un tri poussé par type de matériau puis sont exportés dans la zone Océan Indien et Europe pour valorisation.

Le centre de tri du Port est géré en concession par CYCLEA et réceptionne les emballages provenant de la collecte sélective du TO et les valorisables des professionnels.

Le centre de tri de Pierrefonds, géré par la SEMRRE en prestation de service, réceptionne les déchets provenant majoritairement de la collecte en porte à porte de la CIVIS et de la CASUD et en moindre mesure les DAE.

Ces centres de tri ont été récupérés en gestion par ILEVA le 1^{er} janvier 2018.

Durant l'année **2023**, ces deux installations ont réceptionné **21 912 tonnes** d'emballages provenant des ménages et **8 293.57 tonnes** des professionnels.

	Port	Pierrefonds	Total
Quantités entrantes (collecte sélective + Déchèteries + Centre villes)	8 560	13 352	21 912
<i>Dont la collecte sélective (PàP)</i>	7 305	11 430	18 736
Tonnages valorisés (incluant les déchèteries)	4 585	7 730	12 315
Tonnages enfouis	3 686	4 229	7 915
Taux de valorisation (hors DAE) Matières valorisées sur total entrant	54%	58%	56%

Tableau 9 : Quantité de déchets d'emballages réceptionnés sur les centres de tri en 2023

Avec un taux de valorisation moyen de **56 %**, la qualité de la collecte sélective reste peu satisfaisante sur l'ensemble du territoire d'ILEVA.

▪ Zoom sur le centre de tri de Pierrefonds

13 351.76 tonnes de déchets entrants issus de la collecte sélective et des déchèteries, et 1 850 tonnes apports des professionnels, soit plus de 15 200 tonnes ont été réceptionnées en 2023.

Producteur	Tonnage ENTRANT (en T)	%
CIVIS (PàP + déchèteries + Centre ville)	8 189	54%
CASUD (PàP + déchèteries)	5 042	33%
TCO(Déchèteries)	120	1%
DAE	1 850	12%
TOTAL	15 202	100,00%

Tableau 10 : Répartition par apporteur des déchets sur le centre de tri de Pierrefonds en 2023

Il est constaté que **75 %** de déchets entrants sur le site de Pierrefonds sont issues majoritairement de la collecte sélective en porte à porte au titre de l'année **2023**.

Matières	2022	2023	Répartition 2023	Evolution 2022/2023
RJM	2 826,58	2 471,14	24.4%	-12.6%
CARTON CS PAP	2 760,38	2 808,84	27.8%	+1.8%
CARTON AV	3 040,32	3022,72	29.9%	-0.6%
EMR PET	893,80	886,44	8.8%	-0.8%
EMR PEHD	299,40	266,68	2.6%	-10.9%
ACIER	361,02	351,88	3.5%	-2.5%
ALUMINIUM	32,50	43,80	0.4%	34.8%
PEBD	200,50	206,26	2.0%	2.9%
VERRE	12,54	8,74	0.1%	-30.3%
DEEE	28,08	19,40	0.2%	-30.9%
OUATE	11,60	30,64	0.3%	164.1%
TOTAL MPS	10 466,72	10 116,54	100,00%	-3%

Tableau 11 : Quantités de matières premières secondaires triées et valorisées en 2023

Les matières premières secondaires (MPS) valorisées sont principalement des **cartons en apport volontaire** (29.9 %), **des Revues Journaux Magazines** (24.4 %), des **cartons CS PàP** (27.8%).

Les refus totaux expédiés du centre de tri pour enfouissement en 2023 se sont élevés à **4 482.18 tonnes** ce qui correspond à **30.7 % des matières totales sortantes**.

Le bilan matière pour **l'année 2023** est le suivant :

2023	Collectivités	DAE	Total
Apports	13 362.52	1 852.38	15 214.90
Refus	4 229.22	252.96	4 482.18
Taux de refus (Refus sur tonnes entrantes)	32%	14%	30.7%
MPS	7 730	2 386.54	10 116.54
Taux de valorisation (MPS sur tonnes entrantes)			69.3%

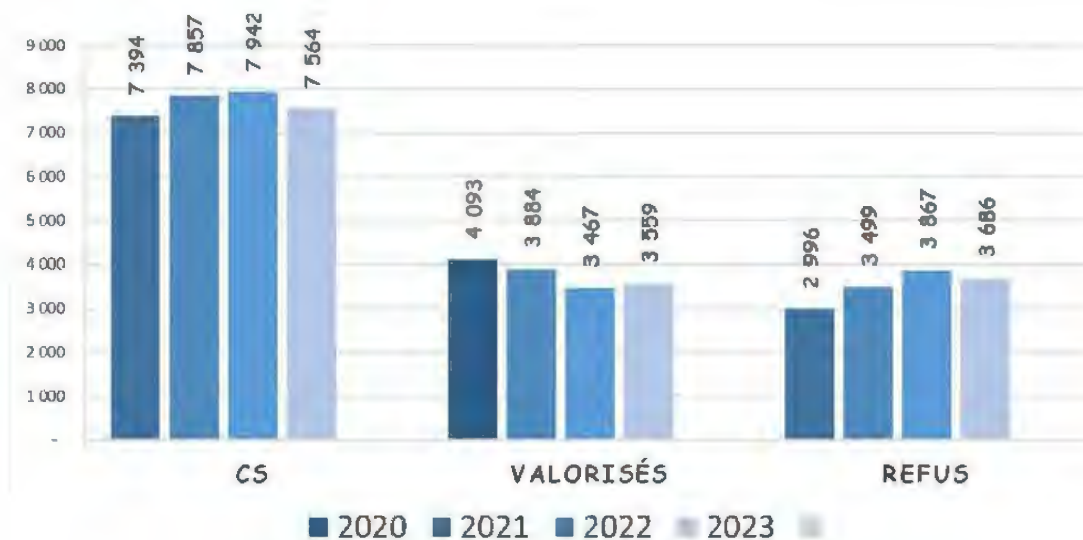
Le taux de valorisation (sur tonnage entrant : collectivités et DAE) de **2023** est de **69.3%**.

Zoom sur le centre de tri du Port

14 498.86 tonnes de déchets entrants issus de la collecte sélective et des DAE : **41 %** proviennent des apports des activités économiques et **50 %** des collectes sélectives réalisées sur le territoire du TO et **8%** des déchèteries du TO.

Producteur	Tonnage ENTRANT (en T)	%
TO (PàP)	7 305.56	50%
TO(Déchèteries + Cartons CV)	1254.54	8%
DAE	5 938.76	41%
TOTAL	14 498.86	100,00%

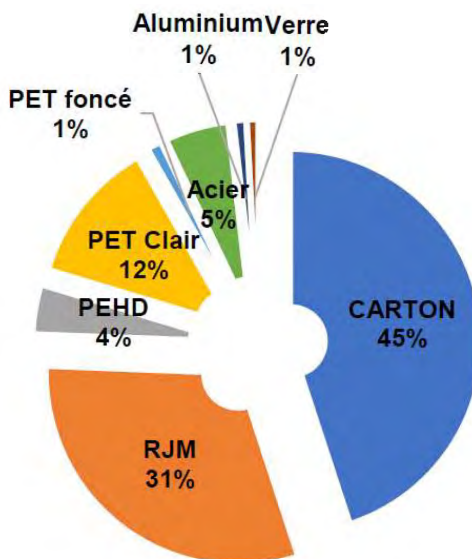
Tableau 12 : Répartition par apporteur des déchets sur le centre de tri du Port en 2023



Graphique 2 : Evolution annuelle des tonnages (apports/valorisés/refus) sur les 4 dernières années sur le centre de tri du Port

Les tonnages traités sur le site se répartissent en catégorie distincte :

- Les **DAE à broyer** : archives, plastiques et autres matières spécifiques,
- Les **apports MONOMATERIAUX**, ce sont des déchets justes poussés dans la presse à balles afin d'y être compactés. Dans cette catégorie nous distinguons les mono-matières simples : 1 apport d'une même matière, et les mono-matières séparées : le même apport contient plusieurs matières parfaitement identifiées par le producteur sur son site de production.
- Les **apports en MELANGE VALORISABLES**, il y a plusieurs matières en mélanges qui demandent un tri, mais avec un minimum d'autres matières (bois, métal...)
- Les **apports en MELANGE PARTIELLEMENT VALORISABLES**, les matières sont vidées à l'extérieur dans un espace dédié, et sont triées au grappin.



Graphique 3 : Répartition des matières premières secondaires triées sur le centre de tri du Port en 2023.

Une majorité des matériaux a vu une augmentation de leur quantité de 2022 à 2023. Par exemple, le carton a augmenté de 6.30%. De même, le PET clair a connu une hausse de 8.08%.

Le RJM et l'aluminium ont tous deux enregistré **une baisse**, respectivement de 6.09% et de 37.04%. Ces diminutions pourraient nécessiter une analyse pour comprendre les raisons sous-jacentes.

Il est aussi notable que le verre a connu une croissance impressionnante de 34.78%.

2023	Collectivités	DAE	Total
Apports (CS)	7 474.04	5 939	15 007,21
Refus	3 681.80	713.48	4 900,30
Taux de refus (Refus sur tonnes entrantes)	49%	12%	32,65%
MPS	7 209.37	4 604.74	11 814.11
Taux de valorisation (MPS sur tonnes entrantes)			79%

Le taux de valorisation (sur tonnage entrant : collectivités et DAE) de **2023** est de **79%**.

Le taux de refus sur les apports des collectivités reste relativement important. Le fait que le centre de tri présente de forts apports de déchets professionnels de bonne qualité, augmente le taux de valorisation globale sur le centre de tri du Port.

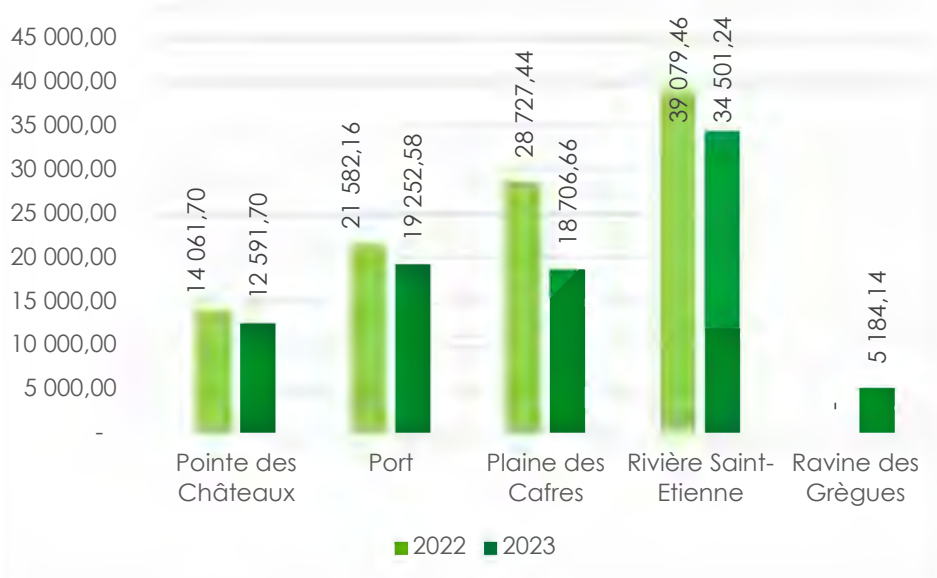
2.2.4. Les déchets végétaux

Avec **5 installations** de traitement de déchets végétaux réparties sur son territoire, ILEVA a réceptionné **90 269 tonnes** de déchets verts en 2023, qui ont été transformés en amendements organiques pour un retour au sol.

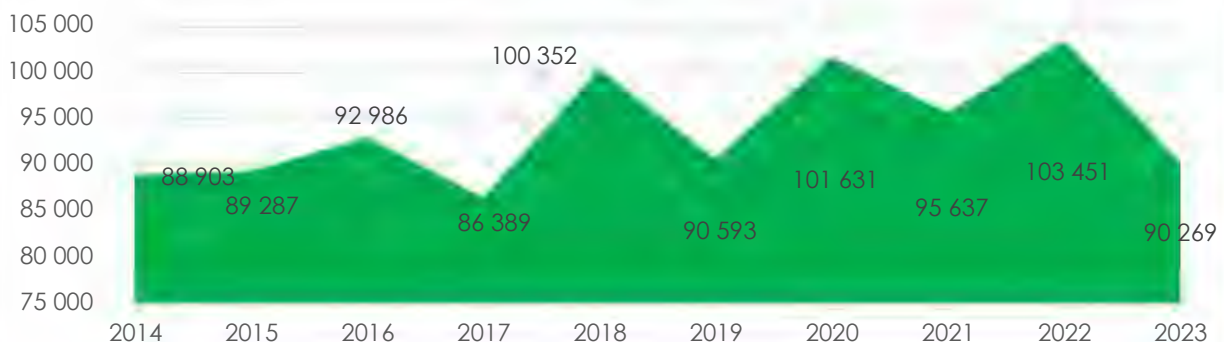
Plateformes	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Le Port	20 880	21 025	21 582	19 253	- 11%
La Pointe des Châteaux	10 771	12 194	14 062	12 591	- 10%
La Plaine des Cafres	28 950	26 085	28 727	18 707	- 35%
La Rivière Saint Etienne	41 000	36 333	39 079	34 535	- 12%
La Ravine des Grègues	0	0	0	5 184	+100%
TOTAL	101 601	95 638	103 451	90 269	- 13%

Tableau 13 : Evolution de la répartition des déchets végétaux par site de 2019 à 2023

Il est constaté une variation de **- 13 %** des déchets réceptionnés sur les plateformes de déchets végétaux en **2023** en comparaison à 2022. Cette **diminution** s'explique notamment par l'absence de phénomènes météorologiques importants en 2023.



Graphique 4 : Evolution des apports de déchets végétaux par plateforme sur les 2 dernières années.



Graphique 5 : Evolution annuelle des tonnes de déchets végétaux traitées de 2014 à 2023

L'année 2023 est marquée par l'ouverture du site de Saint-Joseph, permettant de délester la plateforme de la Plaine des Cafres des apports provenant de Saint-Joseph et de Saint-Philippe. Le site est gérée en régie depuis le 2 juin 2023.

Ces déchets réceptionnés sont triés puis subissent :

- Soit un broyage avant mise en vente (Saint-Leu, Rivière Saint-Etienne, Plaine des Cafres et Ravine des Grègues) ;
- Soit un broyage puis un process de compostage (fermentation puis maturation) avant mise en vente (Le Port et Plaine des Cafres).

Les refus de tri (plastiques, pneus, batteries, souches, ...) sont orientés vers les filières de valorisation locale ou vers l'installation de stockage de déchets ultimes de la Rivière Saint-Etienne pour les déchets ultimes.

Plateformes	Tonnages des refus de tri	Tonnages des refus de criblage
Le Port	428	2 998
La Pointe des Châteaux	603	0
La Plaine des Cafres	994	3 164
La Rivière Saint Etienne	2 821	514
La Ravine des Grègues	198	0
TOTAL	5 044	6 676

Tableau 14 : Refus de tri et de criblage produits sur les installations en 2023

Les déchets végétaux sont donc triés, broyés et mis en andain pour compostage (ou simple broyage) selon les sites, puis mis à la vente des usagers.

On remarquera que la production d'amendements organiques en matière de **compost** a légèrement augmenté par rapport à 2022, de **+ 1 %** ; tandis que la production de broyat connaît une baisse de **30% en 2023**.

Plateformes	Type	Quantités produites en 2022	Quantités produites en 2023	Evolution 2021/2023
Port	Compost	10 138	8 889	-12%
	Broyat	-	-	
Pointe des Châteaux	Compost	-	-	
	Broyat	9 669	7 902	-18%
Plaine des Cafres	Compost	7 108	8 458	+21%
	Broyat	4 713	2 672	-43%
Rivière Saint-Etienne	Compost	-	-	-
	Broyat	23 932	16 097	-33%
Total Amendements organiques	Compost	17 246	17 347	+1%
	Broyat	38 314	26 671	-30%

Tableau 15 : Production d'amendements organiques par site et par type (broyat/compost) en 2023 et comparaison à l'année 2022.

Avec un **taux de valorisation moyen de 95 % après tri**, les déchets végétaux sont donc transformés en amendements organiques pour un retour au sol via des usages agricoles (litière animale) et non agricoles (aménagement paysager notamment).

<i>Valorisation matière</i>	<i>Port</i>	<i>Pointe des Châteaux</i>	<i>Plaine des Cafres</i>	<i>Rivière Saint-Etienne</i>	<i>Ravine des Grègues</i>
Tonnage à traiter avec refus de criblage	15 826	11 988	14 548	31 166	4 986
Taux de valorisation	82%	95%	78%	90%	96%
Taux de valorisation moyen	86%				
Tonnage à traiter sans refus de criblage	18 824	11 988	17 712	31 680	4 986
Taux de valorisation	98%	95%	95%	92%	96%
Taux de valorisation moyen	95%				

Tableau 16 : Taux de valorisation des déchets végétaux en 2023

<i>Année</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déchets végétaux	88 903	89 680	95 175	88 204	102 353	91 725	102 470	95 637	103 451	90 269
Indice Base 100 en 2014	100	100,87	107,05	99,21	115,13	103,17	115,26	107,57	116,36	101,54

Tableau 17 : Indice des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de traitement de déchets végétaux avec une base 100 en 2014 (création du syndicat).

La production de déchets végétaux varie d'une année à l'autre en fonction des phénomènes météorologiques que peut connaître l'île de la Réunion.

De façon générale, les quantités sont relativement stables.

3. Mesures prises dans l’année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la sante de l’homme et à l’environnement des opérations de gestion des déchets

3.1. Les déchets verts

L’activité de traitement des déchets végétaux retentit peu sur la santé de l’homme ou sur l’environnement. Les déchets traités sont d’origine naturel et présentent des taux d’indésirables relativement faibles. Les process utilisés (broyage simple ou compostage) sont exclusivement mécaniques, et les broyats ou composts obtenus retournent à la terre.

La gestion de ces installations de traitement des déchets végétaux est régie par des arrêtés ministériels et/ou préfectoraux. Ces derniers dictent les mesures à mettre en place pour prévenir ou atténuer les impacts de l’activité de traitement des déchets végétaux sur la santé de l’homme et sur l’environnement.

Pour exemple, l’ensemble des eaux pluviales ou de process transitant sur les installations de traitement est collecté au sein de lagunes de décantation et est systématiquement analysé avant rejet en milieu naturel. Les arrêtés règlementaires viennent fixer des seuils de polluants au-delà desquels tout rejet est proscrit.

ILEVA mène ainsi régulièrement des prélèvements dans ses bassins.

De même, des analyses sont réalisées sur chaque lot de broyat ou de compost afin de vérifier leur conformité à la norme NFU 44-051 relative à la mise sur le marché des amendements organiques.

3.2. Les déchets ménagers et assimilés

Synthèse des mesures prises en 2023 pour maîtriser les effets et impacts sur l’environnement de l’exploitation de l’ISDND.

THEMATIQUE	MESURES
Sol Et Sous-Sol	Stabilité du massif de déchets : -suivis géotechniques des murs de soutènement en gabions -compactage en plusieurs passes pour limiter les tassements différentiels
Eaux Souterraines	-Maîtrise et maintien des niveaux de lixiviats dans les casiers et assainissement des stocks historiques de lixiviats -Suivi de la composition des eaux souterraines -Mise en place d’un programme de suivi composé de 15 piézomètres
Eaux De Process	-Maintien des différents équipements de collecte, de stockage et de traitement des lixiviats en fonctionnement optimal -Location d’une unité de traitement mobile

Eaux Pluviales	-Contrôle des eaux des bassins dédiés et rejets si analyses conformes et dans le cas contraire, transfert vers les bassins lixiviats pour traitement
Rejets D'eaux De Surface	-Rejet dans le milieu naturel après analyse, si les résultats sont conformes, sinon traitement en tant qu'eaux souillées Effluents utilisés pour : - l'irrigation des espaces verts du site avec les perméats de nanofiltration après contrôle de la conformité réglementaire, permettant ainsi une économie de 36 369 m³ d'eau sur 2023
Effluents Issus Du Traitement Des Lixiviats	- la réinjection de 14 427 m³ de concentrats issus du traitement des lixiviats par le BRM, pour le fonctionnement des casiers en mode bioréacteur (mise en service d'une unité de réinjection automatique en septembre 2020) -Rejet de 9 897 m³ d'effluents via l'émissaire en mer -Traitement des 4 545 m³ des boues produites par le traitement biologique des lixiviats
Alimentation En Eau	-Utilisation des perméats de nanofiltration du BRM pour l'irrigation des espaces verts du site permettant une économie sur les consommations d'eau d'irrigation : effet positif temporaire sur la ressource
Climat	-L'exploitation en mode bioréacteur favorise une production plus rapide de biogaz capté par le réseau mis en place à l'avancement dès le début de la phase de méthanogènes. -Valorisation énergétique du biogaz et présence d'un système palliatif en cas de défaillance (2 torchères) -Connexion des puits biogaz du casier de la tranche 4 au réseau de dégazage pour valorisation
Risques Naturels	-Levé topographique et contrôle visuel des épis de protection -Suivi mensuel des déformations des massifs avec instrumentation et cibles topographiques
Habitats Naturels	-Limitation des envols par le compactage, la réduction de la surface d'exploitation, les couvertures hebdomadaires, voir journalières, le choix de l'orientation des zones de vidage et par la mise en place de cages anti-envols en bordure des zones d'exploitation. -Ramassages réguliers des envols en bordure du site et en bordure de rivière. -Limitation des poussières par l'arrosage des voies d'exploitation en période sèche.
Flore	-Lutte contre les espèces exotiques envahissantes pour limiter leur propagation -Entretien des espaces verts, éco-pâturage -Usage raisonné des produits phytosanitaires -Entretien des milieux.
Faune Invertébrée	-Usage raisonné des produits phytosanitaires. -Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol
Herpétofaune	-Entretien des milieux. -Usage raisonné des produits phytosanitaires. -Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol
Mammifères	-Entretien des milieux. -Usage raisonné des produits phytosanitaires. -Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol
Avifaune	-Entretien des milieux. -Usage raisonné des produits phytosanitaires.




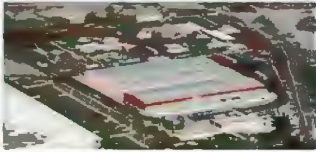

	-Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol
Faune Aquatique	-Entretien des milieux. -Pas d'utilisation de produits phytosanitaires.
Nuisibles	-Augmentation de la fréquence des opérations de dératisation pour lutter contre la prolifération des rats et autres rongeurs. -Limitation des surfaces de déchets non couvertes -Passages réguliers des services de la fourrière animale pour la capture des chiens errants. -Opérations de démoustication et de désinsectisation au besoin, et de dératisation régulière
Espèces Exotiques Envahissantes	-Eradication des espèces exotiques envahissantes de façon mécanique
Continuité Ecologiques	-Entretien des milieux. -Pas d'utilisation de produits phytosanitaires. -Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol
Odeurs	-Exploitation de surfaces réduites couvertes régulièrement. -Couverture des alvéoles dès la fin du comblement. -Entretien et suivi quotidien du réseau de dégazage et captage à l'avancement et valorisation du biogaz
Emissions Gazeuses	-Exploitation avec réinjection permettant de favoriser la production de biogaz lors de la période d'exploitation de l'ISDND. -Suivi mensuel de la qualité du biogaz produit sur site. -Contrôle annuel des émissions et des rejets.
Poussières	-Arrosage des pistes par temps sec -Entretien régulier des pistes -Limitation des vitesses de circulation -Balayage des voies d'accès
Envol	-Compactage des déchets dès leur déchargement -Mise en place de cages côté Saint Louis, retenant les envols. -Ramassage manuel des envols sur le site et ses alentours, y compris dans le lit de la rivière Saint Etienne -Installation de filets fixes anti-envols
Emissions Lumineuses	-Limitation de l'éclairage, orientation des lumières vers le bas

4. INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

4.1. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion – traitement

Les rapports d'activités annuels détaillent l'ensemble des modalités d'exploitation des sites d'ILEVA gérés par des prestataires par le biais de contrats de prestations de services ou concession ou contrat in house. Aussi, une représentation des modes de gestion des sites est détaillée ci-après :

Type d'installations	Installation de Compostage	Installation de Broyage	Installation de Broyage	Installation de Compostage/Broyage
				
Localisation	Boulevard La Marine	Route des Colimaçons	Rivière Saint-Etienne	Chemin des Sports mécaniques
Commune	Le Port	Pointe des Châteaux	Saint-Pierre	Plaine des Cafres
Régime ICPE	Autorisation	Autorisation	Autorisation	Déclaration
Exploitant	ILEVA	ILEVA	ILEVA	ILEVA
Mode De gestion	Marché de prestation de service	Marché de prestation de service	Marché de prestation de service	Contrat de prestation intégrée
Gérée par	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC) (à compter du 17/08/2020)	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	SPL SUDEC (2 ^{ème} semestre 2020)
Type d'installations	TRANSIT			
				
Localisation	Boulevard La Marine			
Commune	Port			
Régime ICPE	Déclaration			
Exploitant	ILEVA			
Mode De gestion	Marché de prestation de service			
Gérée par	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC) (gestion) - OVIVE (lixiviats)			

CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DES DAE ET DES ENCOMBRANTS			
Type d'installations	plateforme de tri et de valorisation des DAE et des encombrants	Installation de stockage des déchets non dangereux et ses installations connexes	Installation de Broyage
			
Localisation	Rivière Saint-Etienne		
Commune	Saint-Pierre		
Régime ICPE	Autorisation		
Exploitant	ILEVA		
Mode De gestion	Marché de prestation de service		
Gérée par	SEMRE	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)
CENTRE DE TRI			
Type d'installations	Centre de tri et installation de tri des encombrants		Centre de tri
			
Localisation	Port		Pierrefonds
Commune	Port		Saint-Pierre
Régime ICPE	Autorisation		Autorisation
Exploitant	ILEVA		ILEVA
Mode De gestion	Marché de délégation de service public (DSP)		Contrat de prestation de service
Gérée par	CYCLEA		SEMRE

4.2. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement

Exécution de la section de Fonctionnement :

Au titre de l'année 2023, le budget de la **section de fonctionnement** s'est exécuté à hauteur de **51 489 925.59 € HT** en **dépenses** dont près de **72 % des dépenses réelles** concernent la **nature 611** « prestations de services et **10 % les charges du personnel (chapitre 012)**.

Les **recettes** de fonctionnement quant à elle, s'élève à **49 268 600.94 € HT**. Elles se composent majoritairement :

- ❖ Des prestations à des tiers (professionnels et collectivités) et par la vente de compost et de biogaz ;
- ❖ Des soutiens d'Eco-organismes (OCAD3E) ;
- ❖ Des contributions des membres d'ILEVA.

En vertu de l'article 14 des statuts du Syndicat mixte ILEVA, les EPCI membres du dit syndicat versent une contribution annuelle afin d'assurer le financement des dépenses nécessaires à l'accomplissement de son objet. Le montant de ces **contributions** qui se chiffre à hauteur de **38 451 905,00€** au titre de **l'année 2023**, se décomposent comme suivent :

CIVIS	
Contribution versée au titre de l'année 2023 :	13 946 787,71 €
CA SUD	
Contribution versée au titre de l'année 2023 :	8 758 426,46 €
TCO	
Contribution versée au titre de l'année 2023 :	14 932 349,49 €
REGION REUNION	
Contribution versée au titre de l'année 2023 :	407 170,67 €
DEPARTEMENT DE LA REU NION	
Contribution versée au titre de l'année 2023 :	407 170,67 €

Exécution de la section d'Investissement :

En section d'**investissement**, **125 636 449.82 € HT** ont été mandatés dans le cadre de la programmation pluriannuel d'investissement. Près de **36 % de ces dépenses réalisées** ont été consacrées au paiement des factures rattachées au marché global de performances, de conception, de **réalisation du Pôle Déchet Sud**.

Ces investissements sont notamment financés sur l'exercice 2023, au travers des **emprunts, des subventions d'investissements et des recettes de FCTVA**. Le montant de ces encaissements s'élevait à hauteur de **88 894 357.09 € HT**.

Une représentation globale par chapitre de l'exécution budgétaire 2023 est détaillée ci-après.

4.3 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises relatif aux prestations réalisées en 2023

Sites / Prestation	Prestataire	Montant en € HT	Montant en € TTC
Exploitation de la Plateforme de compostage de déchets verts du Port	GREEN TROPICAL CIRCLE	1 311 897,92 €	1 340 832,27 €
Exploitation de la Plateforme de broyage de déchets verts de La pointe des châteaux	GREEN TROPICAL CIRCLE	1 155 260,25 €	1 180 812,06 €
Exploitation de la Plateforme de traitement de déchets verts de la Rivière Saint-Étienne	GREEN TROPICAL CIRCLE	2 254 463,59 €	2 302 830,89 €
Exploitation de la Plateforme de déchets verts de la Plaine des Cafres	SPL SUDEC	1 595 237,68 €	1 631 583,41 €
La plateforme de tri et de valorisation des encombrants et des déchets d'activité économique	SEMRRE	1 790 860,59 €	1 830 731,11 €
Exploitation du centre de tri du Port et installation de tri des encombrants	Cycléa	7 991 004,79 €	8 173 725,64 €
Exploitation du centre de tri de Pierrefonds	SEMRRE	5 427 148,41 €	5 552 083,71 €
Exploitation CTVD et traitement des lixiviats - L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de la Rivière Saint-Etienne lot 1	GREEN TROPICAL CIRCLE	9 979 922,86 €	10 307 953,24 €
Exploitation CTVD et traitement des lixiviats - L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de la Rivière Saint-Etienne lot 2 (traitement des lixiviats)			
Gestion du biogaz - exploitation CTVD	GRS VALTECH	315 843,52 €	342 564,34 €
Exploitation du Centre de transit des déchets non dangereux du Port	SUEZ RV REUNION	2 384 748,83 €	2 445 152,40 €
	GREEN TROPICAL CIRCLE		
Exploitation du Centre de transit des déchets non dangereux du Port (traitement des lixiviats)	OVIVE	210 214,82 €	214 629,33 €
Gardiennage du CTVD de la Rivière Saint-Étienne	RAS : SARL REUNION AIR SURETE	375 555,20 €	407 477,41 €
Analyse des amendements organiques	AUREA	13 172,40 €	13 923,84 €
TOTAL		34 792 158,46 €	35 730 375,81 €

4.4. Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes relatifs à l'exercice 2023

Types de déchets	installation de traitement	Produits des droits d'accès en 2022	Produits des droits d'accès en 2023	Variation 2021/2022
 Déchets ménagers et assimilés	ISDND de la RSE	5 593 317 €	7 845 136 €	40,26%
  Encombrants et DAE DV	PF DV et PF Encombrant			
	Transit du Port	564 742 €	542 439 €	-3,95%
  Déchets valorisables (CS/carton/EMM/DAE)	Centre de tri de Pierrefonds	462 826 €	507 808 €	9,72%
	Centre de tri du Port*	441 294 €	610 879 €	38,43%
TOTAL DES DECHETS TRAITES EN 2021 TOUS SITES CONFONDUS		7 062 179 €	9 506 262 €	34,61%

4.5. Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement

➤ Soutiens reçus d'organismes agréés : OCAD3E

Eco-système est un organisme agréé par les pouvoirs publics depuis le 9 août 2006. Conformément à la directive européenne 2002/96-CE et au décret du 20 juillet 2005, Eco-système assure la mise en place sur tout le territoire français depuis le 15 novembre 2006, d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipement électriques et électroniques en fin de vie (DEEE), à l'exception des lampes.

Le montant des soutiens OCAD3E au titre de l'année 2023 est de **60 279 €**.

➤ Aides publiques :

○ L'Agence de Services et de Paiement :

L'Agence de services et de paiement (ASP) est un établissement public interministériel qui contribue à la mise en œuvre de politiques publiques.

Le Syndicat a perçu **100 040.46 €** d'aides relatives aux CAE, CUI et contrats d'avenir au titre de l'exercice 2023

4.6 Montant global et détaillé des recettes au titre de la valorisation relatifs à l'exercice 2023

PRODUITS ISSUS DE LA VALORISATION	Types de déchets	installation de traitement	Produits des	Produits des	Variation 2022/2023
			droits d'accès en 2022	droits d'accès en 2023	
	BIOGAZ	ISDND	153 644 €	156 423 €	2%
	DECHETS VEGETAUX	PF DECHETS VEGETAUX	505 517 €	537 614 €	6%
	TOTAL		659 161 €	694 037 €	5%

**hors recettes des communes*

4.7 Matrice des tonnages par flux de déchets, et types de traitement :

La matrice des tonnages ComptaCoût au titre de l'année 2023, a été validée le 31 juillet 2024 avec la collaboration de l'entreprise INDDIGO qui est mandatée par l'ADEME. Cette dernière a été modifiée afin de prendre en considération les évolutions liées à la nomenclature M57. Il vous est présenté en annexe 1, les données relatives à la population et tonnages concernées.

4.8 Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années

Les coûts suivants ont été calculés selon la méthode **ComptaCoût**.

La matrice des coûts est un référentiel d'expression des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré par le Comité des connaissances des Coûts, instance nationale présidée par l'ADEME dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence.

Contrairement à la comptabilité publique cette matrice intègre les **dotations aux amortissements** concernant les équipements mis en service et les **reprises annuelles des subventions** de ces mêmes investissements.

La matrice 2023 prend donc notamment en compte les amortissements du bioréacteur, du casier I, les travaux au quai de transit et de la Tranche 6 de l'ISDND.

La Matrice intègre également des charges extra-comptables non incluses au compte administratif telles que la **provision pour post-exploitation et les amortissements supplémentifs**.

Par ailleurs, les recettes exceptionnelles relatives aux remboursements liés aux dépenses de personnel, ont été intégrées en tant qu'atténuation de charges sur ces dépenses. De même, les remboursements de la SPL SUDEC relatives aux charges de personnels ont été affectés dans la matrice en tant qu'atténuation de charge sur ces dépenses d'exploitation.

A l'inverse, est exclu le remboursement du capital de la dette. En conséquence, l'élaboration de la **matrice des coûts et les analyses qui en découlent doivent être distinguées de celles du compte administratif**.

Par ailleurs, les données de la Matrice sont présentées en **Hors Taxe**.

En 2019, par **délibération CS191031_03**, le Syndicat mixte a adopté une clé de répartition pour l'affectation des charges indirectes aux dépenses d'exploitation des équipements de traitement et aux dépenses liées à l'exploitation générale du budget principal du Syndicat. Cette clé de répartition a donc été appliquée afin d'affecter les charges indirectes de la Matrice ComptaCôt 2023, hormis celles du 012.

La matrice présentée a été validée sur SINOË le 31 juillet 2024.

Les indicateurs financiers sont exprimés en **€ HT**, en **€ HT par tonne** et en **€ HT par habitant**.

Au sens de l'annexe XIII du décret n°2015-1827, le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques. »

➤ **Evolution du coût aidé tous flux confondus pour tout le territoire d'ILEVA :**

Coût aidé tous flux confondus (en € HT)	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
a - Coût Complet	43 095 105	43 095 105	48 074 246	53 349 622	11%
b- Produits industriels	6 260 863	6 260 863	8 044 790	9 563 333	19%
c- Soutiens	64 786	64 786	67 773	60 279	-11%
d- Aides reçues	490 543	490 543	502 752	868 676	73%
Coût aidé tous flux confondus (en € HT)	32 749 406	36 278 913	39 458 931	42 857 334	9%

➤ **Coût aidé par flux de déchets pour tout le territoire d'ILEVA :**

La matrice détaillée du Coût aidé par flux de déchets est présentée en **annexe 2**.

➤ **Evolution du coût aidé sur les 5 dernières années pour tout le territoire d'ILEVA :**

Evolution du coût aidé tous flux confondus (en € HT)						
Années	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Coût aidé (en € HT)	42 857 334	39 458 931	36 278 913	32 749 406	30 368 068	32 410 062

4.9 Coût complet par étapes TECHNIQUES TOUS flux confondus et pour chaque flux de déchets

Les indicateurs financiers sont exprimés en € HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant.

Les coûts suivants ont été calculés selon la méthode ComptaCoût.

➤ **Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets**

○ **Coût complet par étapes techniques tous flux confondus**

2023		TOTAL EN € HT	TOTAL EN € HT/ T	TOTAL EN € HT/ HAB	
En € HT					
CHARGES	Fonctionnelles	Charges de structure	4 330 226	13,00	8,20
		Communication	362 640	1,00	0,70
		TOTAL DES CHARGES FONCTIONNELLES	4 692 866	14,00	8,90
	Techniques	Transit/ Transport	2 384 366	13,00	4,50
		Tri et Conditionnement	9 645 860	100,00	18,30
		Traitement des déchets non dangereux	6 420 883	25,00	12,20
		Compostage	7 341 597	49,00	13,90
		Stockage des déchets non dangereux	22 864 050	124,00	43,30
	TOTAL DES CHARGES TECHNIQUES	48 656 756	123,00	78,21	
	COÛT COMPLET PAR FLUX DECHETS (EN HT)		53 349 622	137,00	87,11

○ **Coût complet par flux de déchets (€ HT)**

Le coût complet par flux de déchets est présenté en **annexe 2**.

○ **Coût complet par flux de déchets à la tonne (€ HT/T) et par habitant**

Le coût complet par flux de déchets est présenté en **annexe 3**.

ANNEXES



ANNEXE 2

SMTD ILEVA Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Mirocrorégions Sud et Ouest de La Réunion (56350) - Matrice 2023

Coûts agrégés HT

Année 2023 Montants HT			Flux des déchets						Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Papiers et emballages hors verre	Déchets verts	Déchets en déchèterie	Encombrants	Déchets des collectivités		Déchets des professionnels
Ratio en kg collecté par habitant desservi			272	35	137	72	58	10	66	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			272	35	137	72	58	10	584	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	1 814 960	669 480	500 910	389 720	297 398	51 030	606 728	4 330 226
		Communication	150 162	55 061	43 980	33 410	25 039	4 303	50 685	362 640
		TOTAL Fonctionnelles	1 965 122	724 541	544 890	423 130	322 437	55 333	657 413	4 692 866
	Techniques	Prévention	---	---	---	---	---	---	---	---
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---
		Collecte	---	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---
		Transfert/Transport	2 306 041	---	---	---	---	33 390	44 935	2 384 366
		Traitement des déchets non dangereux	56 140	---	---	2 931 753	3 359 589	20 576	52 825	6 420 883
		Tri et conditionnement	---	7 387 690	---	417 676	---	118 724	1 721 770	9 645 860
		Compostage	---	---	5 900 931	1 133 426	---	191 015	116 225	7 341 597
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	---	---	---	---	---
		Stockage de déchets non dangereux	17 785 644	---	---	---	---	213 568	4 864 838	22 864 050
		Traitement des inertes	---	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	17 841 784	7 387 690	5 900 931	4 482 855	3 359 589	543 883	6 755 658	46 272 390
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	---	---	---	---
Autres charges	---	---	---	---	---	---	---	---		
TOTAL Techniques	20 147 825	7 387 690	5 900 931	4 482 855	3 359 589	577 273	6 800 593	48 656 756		
TOTAL Charges	22 112 947	8 112 231	6 445 821	4 905 985	3 682 026	632 606	7 458 006	53 349 622		
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	---	
		Matériaux	---	---	---	---	---	---	---	
		Compost	---	---	476 932	91 607	---	15 438	9 394	593 371
		Energie	154 607	---	---	---	---	1 856	---	156 463
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	154 607	---	476 932	91 607	---	17 294	9 394	749 834
	Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	8 348 108	8 348 108	
	Autres produits	192 709	70 661	56 441	42 878	32 134	5 522	65 046	465 391	
	TOTAL Industriels	347 316	70 661	533 373	134 485	32 134	22 816	8 422 548	9 563 333	
	Aides	Soutiens des éco-organismes	---	---	---	21 223	38 421	635	---	60 279
		Reprises des subventions d'investissement	283 798	---	---	38 353	69 433	4 556	77 626	473 766
Subventions de fonctionnement		122 099	44 771	35 761	27 167	20 360	3 499	41 213	294 870	
Aides à l'emploi		41 425	15 189	12 133	9 217	6 907	1 187	13 982	100 040	
TOTAL Aides	447 322	59 960	47 894	74 737	96 700	9 242	132 821	868 676		
TOTAL Produits	794 638	130 621	581 267	230 445	167 255	32 693	8 555 369	10 492 288		
Fiscalité et financement déchets	Financement déchets direct	Montant de la TVA acquittée	45 352	234 695	113 000	106 374	85 859	7 000	63 801	656 081
		TEOM	---	---	---	---	---	---	---	---
		REOM	---	---	---	---	---	---	---	---
	Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	---	---	299 531	---	299 531	
	TOTAL Financement déchets direct	---	---	---	---	---	299 531	---	299 531	
	Contribution des collectivités	38 451 904	---	---	---	---	---	---	38 451 904	
TOTAL Financement déchets	38 451 904	---	---	---	---	299 531	---	38 751 435		

Année 2023 Montants HT	Flux de déchets						Total	
	Ordures ménagères résiduelles	Papiers et emballages hors verre	Déchets verts	Déchets en déchèterie	Encombrants	Déchets des collectivités		Déchets des professionnels
Coût complet	22 112 947	8 112 231	6 445 821	4 905 985	3 682 026	632 606	7 458 006	53 349 622
Coût technique	21 765 631	8 041 570	5 912 448	4 771 500	3 649 892	609 790	-964 542	43 786 289
Coût partagé	21 765 631	8 041 570	5 912 448	4 750 277	3 611 471	609 155	-964 542	43 726 010
Coût aidé HT	21 318 309	7 981 610	5 864 554	4 675 540	3 514 771	599 913	-1 097 363	42 857 334

ANNEXE 3

SMTD ILEVA Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Mirocrorégions Sud et Ouest de La Réunion (56350) - Matrice 2023 Coûts agrégés HT par habitant

Année 2023 Montants HT par habitant		Flux des déchets							Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Papiers et emballages hors verre	Déchets verts	Déchets en déchèterie	Encombrants	Déchets des collectivités	Déchets des professionnels		
Ratio en kg collecté par habitant desservi		272	35	137	72	58	10	66		
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité		272	35	137	72	58	10	66	584	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	3,4	1,3	1,0	0,7	0,6	0,1	1,2	8,2
		Communication	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,7
		TOTAL Fonctionnelles	3,7	1,4	1,0	0,8	0,6	0,1	1,2	8,9
	Techniques	Prévention	---	---	---	---	---	---	---	---
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---
		Collecte	---	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---
		Transfert/Transport	4,4	---	---	---	---	0,1	0,1	4,5
		Traitement des déchets non dangereux	0,1	---	---	5,6	6,4	0,0	0,1	12,2
		Tri et conditionnement	---	14,0	---	0,8	---	0,2	3,3	18,3
		Compostage	---	---	11,2	2,1	---	0,4	0,2	13,9
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	---	---	---	---	---
		Stockage de déchets non dangereux	33,7	---	---	---	---	0,4	9,2	43,3
		Traitement des inertes	---	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	33,8	14,0	11,2	8,5	6,4	1,0	12,8	87,6
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	---	---	---	---
Autres charges	---	---	---	---	---	---	---	---		
TOTAL Techniques	38,1	14,0	11,2	8,5	6,4	1,1	12,9	92,1		
TOTAL Charges		41,8	15,4	12,2	9,3	7,0	1,2	14,1	101,0	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	---	
		Matériaux	---	---	---	---	---	---	---	
		Compost	---	---	0,9	0,2	---	0,0	0,0	1,1
		Energie	0,3	---	---	---	---	---	---	0,3
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	0,3	---	0,9	0,2	---	0,0	0,0	1,4
	Soutiens	Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	15,8	15,8
		Autres produits	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,9
		TOTAL Industriels	0,7	0,1	1,0	0,3	0,1	0,0	15,9	18,1
		Soutiens des éco-organismes	---	---	---	0,0	0,1	---	---	0,1
		TOTAL Soutiens	---	---	---	0,0	0,1	---	---	0,1
Aides	Reprises des subventions d'investissement	0,5	---	---	0,1	0,1	0,0	0,2	0,9	
	Subventions de fonctionnement	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,6	
	Aides à l'emploi	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	
	TOTAL Aides	0,9	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,3	1,6	
TOTAL Produits		1,5	0,3	1,1	0,4	0,3	0,1	16,2	19,9	
Fiscalité et financem ent déchets	Financement déchets direct	Montant de la TVA acquittée	0,1	0,4	0,2	0,2	0,2	0,0	---	1,2
		TEOM	---	---	---	---	---	---	---	---
		REOM	---	---	---	---	---	---	---	---
		Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	---	---	0,6	---	0,6
		TOTAL Financement déchets direct	---	---	---	---	---	0,6	---	0,6
		Contribution des collectivités	72,8	---	---	---	---	---	---	---
TOTAL Financement déchets		72,8	---	---	---	---	0,6	---	73,3	

Année 2023 Montants HT par habitant	Ordures ménagères résiduelles	Papiers et emballages hors verre	Déchets verts	Déchets en déchèterie	Encombrants	Déchets des collectivités	Déchets des professionnels	Total
Coût complet	41,8	15,4	12,2	9,3	7,0	1,2	14,1	101,0
Coût technique	41,2	15,2	11,2	9,0	6,9	1,2	---	82,9
Coût partagé	41,2	15,2	11,2	9,0	6,8	1,2	---	82,7
Coût aidé HT	40,3	15,1	11,1	8,9	6,7	1,1	---	81,1
TVA acquittée	0,1	0,4	0,2	0,2	0,2	0,0	---	1,2
Coût aidé TTC	40,4	15,6	11,3	9,1	6,8	1,2	---	82,3

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 974-219740149-20241218-DCM187_2024-DE



RAPPORT ANNUEL 2023

CIVIS
Direction Environnement
29 route de l'Entre-Deux
97410 Saint-Pierre—LA REUNION
Tel: 0262 49 96 00
www.civis.re